

**PORTRAIT DU MARCHÉ DU
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DES PERSONNES ISSUES DE
L'IMMIGRATION ET ÂGÉES DE
45 ANS ET PLUS AU QUÉBEC**



en collaboration avec



Rapport présenté au

Comité consultatif des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus (CC45+) et au Comité consultatif personnes immigrantes (CCPI)



Ce rapport a été rendu possible grâce à la participation financière du gouvernement du Québec par l'entremise du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, dont les programmes découlent des orientations de la Commission des partenaires du marché du travail.

Avec la participation financière de :



ÉQUIPE DE TRAVAIL

Comité consultatif des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus (CC45+)

Directrice de projet

Lucile Bougon-Souffrin, coordonnatrice du Comité consultatif des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus (CC45+)

Comité consultatif personnes immigrantes (CCPI)

Directeur de projet

Jérôme Marsais, coordonnateur du Comité consultatif Personnes Immigrantes

Groupe DDM

Directeur de projet

Raphaël Readman, M.A., analyste stratégique

Chargée de projet

Béatrice Mailloux, M.A., analyste du marché du travail

Révisseuse linguistique

Josée Normandeau, réviseuse linguistique

Mai 2026

La rédaction inclusive a été utilisée pour ce rapport. Toutefois, afin d'en faciliter la lecture, le masculin a été retenu dans les différentes figures présentées. À noter que les titres de certains programmes ou de rapports cités en référence ont été reproduits tels quels et ne suivent donc pas nécessairement les règles de la rédaction inclusive. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conception graphique : Anaïs Demoustier, Communpro.ca

Référence à citer :

GROUPE DDM, 2025. Portrait du marché du travail et de l'emploi des personnes issues de l'immigration âgées de 45 ans et plus au Québec. Rapport présenté au Comité consultatif des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus et au Comité consultatif Personnes Immigrantes, 91 p. + annexes. Référence interne : 25-1905.

**Portrait du marché du
travail et de l'emploi
des personnes issues de
l'immigration et âgées de
45 ans et plus au Québec**



Table des matières

Cadre général du mandat	9
Mandat et retombées	10
Aperçu des principaux constats	10
Méthodologie	11
Sources de données et considérations méthodologiques	11
<i>Analyses des données secondaires et limites</i>	11
<i>Définition et catégorisation des statuts migratoires</i>	13
<i>Choix des sources de données</i>	13
<i>Méthode d'analyse des microdonnées de l'EPA</i>	14
Variables à l'étude et sous-groupes	15
<i>Statuts migratoires et âge</i>	15
<i>Indicateurs du marché du travail et de l'emploi</i>	16
<i>Considérations liées à la présentation des résultats</i>	16
Portrait sociodémographique des personnes immigrantes selon le statut de citoyenneté	17
Personne immigrante naturalisée	17
<i>Population</i>	17
<i>Âge</i>	18
Résidents permanents	20
<i>Population et catégories d'immigration</i>	20
<i>Âge</i>	21
<i>Âge et année lors de l'immigration</i>	22
<i>Lieu de naissance</i>	23
<i>Caractéristiques linguistiques</i>	24
<i>Niveau de scolarité</i>	25
Résidents temporaires	26
<i>Population et type de résidences temporaires</i>	26
<i>Âge</i>	27
<i>Caractéristiques linguistiques</i>	29
<i>Niveau de scolarité</i>	30
Portrait de la main-d'œuvre immigrante âgée de 45 ans et plus au Québec	31
Distribution sectorielle des emplois occupés	31
Taux d'activité et taux d'emploi	33
Taux de chômage	37
<i>Flux d'entrée en chômage</i>	40
<i>Durée moyenne du chômage</i>	43
Raisons liées à la sortie de l'emploi	46
<i>Départ de l'emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité</i>	47
<i>Départ de l'emploi pour obligations personnelles ou familiales</i>	48
<i>Départ de l'emploi pour études</i>	49
<i>Perte de l'emploi attribuable à une mise à pied</i>	49
<i>Départ de l'emploi pour la retraite</i>	50

Caractéristiques liées à la retraite	52
<i>Âge moyen de la retraite</i>	52
<i>Profession à l'emploi principal des personnes ayant mentionné la retraite comme motif de sortie de l'emploi</i>	55
Durée moyenne de la période sans emploi	57
Horaire de travail	60
<i>Le statut d'emploi à temps plein</i>	60
<i>Le statut d'emploi à temps partiel</i>	62
Type d'emploi	69
<i>Emplois permanents</i>	69
<i>Emplois temporaires</i>	70
Stabilité de l'emploi	73
<i>Durée moyenne de l'emploi avec l'employeur actuel</i>	73
<i>Durée moyenne de l'emploi avec l'employeur précédent</i>	76
Situation syndicale	77
<i>Membre d'un syndicat</i>	78
<i>Non syndiqué, mais couvert par une convention collective ou un contrat de travail négocié par un syndicat</i>	78
<i>Non syndiqué</i>	79
Utilisation des Services publics d'emploi	81
<i>Soutien public du revenu</i>	81
<i>Autres mesures offertes par les Services publics d'emploi</i>	85
<i>Évolution du recours aux Services publics d'emploi</i>	87
<i>Revenu d'emploi médian</i>	89
Conclusion	97
Objectifs et cadre d'analyse	97
Résumé des principaux constats	97
Limites méthodologiques	98
Appuis et fondements des hypothèses explicatives	98
Pistes futures	99
Recommandations	100
ANNEXE 1	105
Définitions et explications des statuts migratoires	105
ANNEXE 2	108
Définitions et explications du MESS des mesures offertes par les Services publics d'emploi	108

Liste des tableaux

Tableau 1	Pays de naissance des nouveaux immigrants permanents au Québec, 2024	24
Tableau 2	Connaissance des langues officielles par les immigrants permanents, Québec, 2021	24
Tableau 3	Connaissance du français selon l'âge parmi les immigrants permanents, Québec, 2021	25
Tableau 4	Connaissance des langues officielles parmi les immigrants temporaires, Québec, 2021	29
Tableau 5	Connaissance du français selon l'âge parmi les immigrants temporaires, Québec, 2021	29
Tableau 6	Distribution sectorielle des emplois occupés (SCIAN) selon le statut migratoire pour les personnes de 45 ans et plus, Québec, 2025	32
Tableau 7	Taux d'activité et taux d'emploi selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	34
Tableau 8	Taux d'activité (%) et taux d'emploi (%) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	35
Tableau 9	Écarts entre le taux d'activité et le taux d'emploi selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025	36
Tableau 10	Taux de chômage (%) selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	37
Tableau 11	Taux de chômage (%) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	38
Tableau 12	Écart des taux de chômage (%) selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025	39
Tableau 13	Les cinq principaux motifs d'entrée en chômage, selon le statut migratoire des personnes âgées de 45 ans et plus, Québec, 2025	41
Tableau 14	Motifs de départ au chômage selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	42
Tableau 15	Durée moyenne du chômage (semaines) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	45
Tableau 16	Écart dans la durée moyenne du chômage (semaines) selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025	45
Tableau 17	La profession principale (CNP 2021) des immigrants et des autres populations âgées de 45 ans et plus ayant mentionné la retraite comme raison de la sortie de leur emploi, Québec, 2025	56
Tableau 18	Durée moyenne de la période sans emploi (mois) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	59
Tableau 19	Écart dans la durée moyenne de la période sans emploi (mois) selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025	59
Tableau 20	Motifs du travail à temps partiel selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	66
Tableau 21	Type d'emploi temporaire selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	71
Tableau 22	Durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur actuel, selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	75
Tableau 23	Écart dans la durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur actuel, selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025	75
Tableau 24	Participants actifs aux principaux Services publics d'emploi, selon le type de soutien public du revenu, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	82
Tableau 25	Participants actifs aux autres mesures des Services publics d'emploi selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	85
Tableau 26	Évolution de la proportion de participants actifs pour l'ensemble des Services publics d'emploi, Québec, 2020 à 2025	88
Tableau 27	Écarts entre les revenus d'emploi médian selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021	91

Tableau 28	Revenu d'emploi médian selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021	92
Tableau 29	Écarts entre les revenus d'emploi médian des femmes et des hommes, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021	93
Tableau 30	Revenu d'emploi médian selon le niveau de scolarité, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021	95

Liste des figures

Figure 1.	Nomenclature de la variable « statut d'immigration » de l'Enquête générale sur la population active (EPA)	12
Figure 2.	Répartition du statut de citoyenneté et du genre parmi les citoyens canadiens, Québec, 2021	17
Figure 3.	Répartition de l'âge au sein de chacun des statuts de citoyenneté, parmi les personnes âgées de 45 ans et plus, Québec, 2021	18
Figure 4.	Répartition de l'âge (45 ans et moins/45 ans et plus) au sein de chacun des statuts de citoyenneté, Québec, 2021	19
Figure 5.	Répartition du type d'immigration (économique, regroupement familial et personnes immigrantes à qui l'asile a été conféré) parmi les immigrants permanents, Québec, 2021	20
Figure 6.	Répartition de l'âge des personnes âgées 45 ans et plus pour chacun des statuts migratoires, Québec, 2021	21
Figure 7.	Répartition de l'âge au sein des catégories d'immigration parmi les immigrants permanents âgés de 45 ans et plus, Québec, 2021	22
Figure 8.	Répartition de l'âge au moment de l'immigration au Canada, parmi les immigrants permanents, Québec, 2021	23
Figure 9.	Répartition de l'année de l'immigration au Canada parmi les immigrants permanents, Québec, 2021	23
Figure 10.	Répartition du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu chez les immigrants permanents par sous-groupe d'âge, Québec, 2021	26
Figure 11.	Répartition du type de permis détenu parmi les personnes immigrantes temporaires, Québec, 2025	27
Figure 12.	Répartition de l'âge, parmi les immigrants temporaires, Québec, 2025	28
Figure 13.	Répartition du genre, parmi les immigrants temporaires de 45 ans et plus, Québec, 2025	28
Figure 14.	Répartition du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu chez les immigrants temporaires au sein de chacun des groupes d'âge, Québec, 2021	30
Figure 15.	Durée moyenne du chômage (en semaines) selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	44
Figure 16.	Départ de l'emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	47
Figure 17.	Départ de l'emploi pour obligations personnelles ou familiales, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	48
Figure 18.	Départ de l'emploi pour études, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	49
Figure 19.	Perte de l'emploi attribuable à une mise à pied, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	50
Figure 20.	Départ de l'emploi pour la retraite selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	51

Figure 21.	Âge moyen de la retraite (ans), selon le statut migratoire, l'âge et le genre, Québec, 2025	53
Figure 22.	Durée moyenne de la période sans emploi (mois) selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	58
Figure 23.	Proportion des personnes qui travaillent à temps plein selon le statut migratoire et l'âge, parmi les gens occupés, Québec, 2025	61
Figure 24.	Répartition selon le genre des personnes occupant un emploi à temps plein, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025	62
Figure 25.	Proportion des personnes qui travaillent à temps partiel selon le statut migratoire et l'âge, parmi les gens occupés, Québec, 2025	63
Figure 26.	Répartitions selon le genre des personnes qui travaillent à temps partiel, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025	64
Figure 27.	Proportion des gens qui occupent un emploi permanent selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	70
Figure 28.	Proportion des gens qui occupent un emploi temporaire selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	71
Figure 29.	Durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur actuel, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	74
Figure 30.	Durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur précédent, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025	76
Figure 31.	Proportion de membres d'un syndicat, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025	78
Figure 32.	Proportion de personnes non syndiquées, mais couvertes par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025	79
Figure 33.	Proportion de personnes non syndiquées selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025	80
Figure 34.	Revenu d'emploi médian selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021	90



Cadre général du mandat

Le présent projet s'inscrit dans la réalité actuelle du marché du travail québécois où le vieillissement de la population active et l'augmentation de la main-d'œuvre immigrante sont deux phénomènes en pleine croissance^{1,2}. Certains chercheurs prévoient également une hausse du nombre de personnes immigrantes âgées au cours des prochaines années³. Dans ce contexte, il apparaît pertinent d'examiner les défis particuliers auxquels ces populations sont confrontées sur le marché du travail et de l'emploi et qui peuvent limiter leur pleine participation à l'économie québécoise. En effet, des différences et enjeux spécifiques propres à l'intégration et au maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs âgés ou issus de l'immigration ont déjà été documentés.

En ce qui concerne les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration, les écarts salariaux persistent et augmentent entre cette population et les personnes nées au Canada, et ce, malgré la qualification équivalente des travailleuses et travailleurs immigrants⁴. Ce constat émerge également chez les populations vieillissantes. Bien que le maintien sur le marché du travail relève d'un choix pour certaines personnes, pour d'autres, il résulte plutôt d'une nécessité liée à une précarité financière. Après l'âge de 65 ans, de nombreuses personnes demeureraient en emploi en raison d'épargne-retraite insuffisante, de paiements hypothécaires, de dépenses imprévues ou du soutien financier apporté à des membres de leur famille qui habitent au Canada ou ailleurs. Ces facteurs touchent particulièrement les personnes âgées immigrantes, lesquelles tendent ainsi à prolonger davantage leur présence sur le marché du travail. Également, les personnes âgées qui travaillent par nécessité auraient tendance à gagner un salaire plus faible et à occuper des emplois qui demandent moins de formations⁵.

Parmi les autres barrières spécifiques à l'intégration et au maintien en emploi des personnes issues de l'immigration, la non-reconnaissance des diplômes, l'absence d'antécédents professionnels sur le marché du travail au Québec, les barrières linguistiques, les difficultés d'accès aux réseaux sociaux facilitant la recherche et l'obtention d'un emploi ainsi que la discrimination, ont également été documentées. De plus, les personnes immigrantes seraient plus susceptibles d'occuper des emplois à faible revenu offrant moins d'avantages sociaux et souvent à temps partiel ou à contrat temporaire⁶.

Pour les personnes plus âgées, les obstacles documentés en matière d'emploi sont souvent liés aux conditions de travail, à la conciliation travail-vie personnelle, aux nouvelles technologies, aux problèmes de santé personnels ou familiaux, ou encore à l'âgisme pouvant se manifester de la part des employeurs ou des collègues plus jeunes. En effet, la rapidité de la transformation technologique du marché du travail, combinée à l'insuffisance de la formation ainsi qu'à des exigences élevées en matière d'acquisition

1 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2025, « Population active » dans *Vitrine sur le vieillissement de la population et les personnes âgées*, Gouvernement du Québec. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/vitrine/vieillissement/themes/travail-retraite/population-active>.

2 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2025, *Croissance migratoire record de 217 600 personnes au Québec en 2023*, Gouvernement du Québec. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqu%C3%A9/croissance-migratoire-record-217-600-personnes-au-quebec-en-2023>.

3 Brigitte POUSSART et Dominic JULIEN, 2023, *Portrait des personnes âgées au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 269 pages. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-personnes-aines-quebec.pdf>.

4 Madeleine MBUSNUM et Yves HALLÉE, Écart salarial et immigration au Canada et au Québec : causes et discrimination dans l'intégration socioprofessionnelle des immigrants économiques, *revue Organisations & territoires*, vol. 34, n°3 (2025), 25 pages. [En ligne] <https://doi.org/10.1522/revueot.v34n3.2016>.

5 René MORISSETTE et Feng HOU, 2024, *Emploi par choix ou par nécessité chez les personnes âgées nées au Canada et les personnes âgées immigrantes*, Rapports économiques et sociaux, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/36280001202400400002-fra>.

6 Madeleine MBUSNUM et Yves HALLÉE, *op. cit.*, note 4.

de nouvelles connaissances, peuvent créer des obstacles au maintien en emploi de cette population. Certaines travailleuses ont également mentionné la perception selon laquelle les employeurs sont parfois moins sensibles aux enjeux de conciliation travail-vie personnelle des travailleuses plus âgées ou aux réalités hormonales liées à la ménopause ou à la périménopause qui peuvent les affecter⁷⁻⁸.

Mandat et retombées

Dans ce contexte, le Comité consultatif pour les travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus (CC45+), en collaboration avec le Comité consultatif Personnes immigrantes (CCPI), a mandaté le Groupe DDM pour documenter la situation des personnes immigrantes de 45 ans et plus sur le marché du travail au Québec. Plus précisément, l'objectif principal est de brosser un portrait statistique détaillé en utilisant plusieurs indicateurs clés du marché du travail, puis de comparer ce portrait avec celui des personnes des autres populations du même groupe d'âge afin de repérer les principaux écarts et d'en faire ressortir des constats. Cette analyse plus descriptive et factuelle s'accompagne également d'un volet davantage analytique où des hypothèses explicatives sont formulées afin d'approfondir la compréhension des écarts observés.

Ce rapport vise à soutenir les réflexions stratégiques des différents acteurs clés du marché du travail en matière d'intégration et de maintien en emploi des personnes immigrantes de 45 ans et plus. Il constitue un outil de référence pour orienter les politiques, les décisions et les actions à mener à leur égard. En effet, la réalisation de ce mandat permettra au CC45+ et au CCPI de formuler des recommandations éclairées auprès des autorités gouvernementales afin de favoriser la contribution des personnes immigrantes de 45 ans et plus sur le marché du travail québécois. De plus, en analysant les écarts entre les différents groupes à l'aide de plusieurs indicateurs du marché du travail et de l'emploi, ce rapport représente une base stratégique et rigoureuse pour appuyer les démarches en matière d'équité et d'inclusion.

Aperçu des principaux constats

Les analyses réalisées dans le cadre de ce mandat confirment l'importance et l'ampleur des enjeux soulevés précédemment. De manière générale, les personnes immigrantes de 45 ans et plus tendent à travailler jusqu'à un âge plus avancé comparativement aux autres populations. Certains indicateurs suggèrent que les raisons pour lesquelles les personnes immigrantes de 45 ans et plus occupent différents types d'emploi, prennent leur retraite ou interrompent leur parcours professionnel semblent plutôt relever d'une obligation ou d'une contrainte que d'un véritable choix personnel. L'effet d'intersectionnalité pourrait aussi avoir un impact important sur l'intégration socioéconomique. De manière générale, les femmes immigrantes sont celles qui rencontreraient le plus d'obstacles à l'intégration et au maintien en emploi sur le marché du travail québécois. Ce dernier constat est conséquent avec plusieurs études précédentes qui soulignent les difficultés plus importantes que rencontraient les femmes immigrantes⁹.

7 Martine LAGACÉ et coll., 2025, *Motivation et obstacles au maintien en emploi des travailleuses âgées de 45 ans et plus*, Comité consultatif pour les travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus et Comité consultatif femmes, 32 pages, [En ligne] https://cc45plus.org/wp-content/uploads/2025/09/Rapport-maintien-emploi-travailleuses_VF.pdf.

8 GOUVERNEMENT DU CANADA, 2018, *Promouvoir la participation des Canadiens âgés au marché du travail – Initiatives prometteuses*, Emploi et développement social Canada, 70 pages. [En ligne] <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/forum-federal-provincial-territorial-aines/participation-marche-travail.html>.

9 Madeleine MBUSNUM et Yves HALLÉE, *op. cit.*, note 4.

Méthodologie

Sources de données et considérations méthodologiques

Dans le cadre de ce rapport, l'objectif principal est de brosser un portrait de la main-d'œuvre immigrante âgée de 45 ans et plus à partir de différents indicateurs du marché du travail et de l'emploi. Un portrait similaire a aussi été effectué pour la population générale du même âge afin de servir de base comparative.

Analyses des données secondaires et limites

La démarche de recension et d'analyse s'appuie exclusivement sur les données secondaires issues de source officielle. Cette démarche a montré que très peu de données effectuent un croisement simultané entre l'âge, le statut migratoire et les différents indicateurs du marché du travail et de l'emploi.

Parmi les données accessibles, celles qui effectuent un croisement entre le statut migratoire et l'âge se limitent généralement aux données sociodémographiques.

Par ailleurs, même si aucun tableau ni rapport n'est directement disponible à cet effet, il était possible d'utiliser le fichier de microdonnées à grande diffusion du Recensement de 2021 de Statistique Canada afin d'effectuer des croisements statistiques entre le statut migratoire (permanent, temporaire ou né au Canada), l'âge et certains indicateurs du marché du travail et de l'emploi. Toutefois, le fait que ces données proviennent du Recensement de 2021, et qu'elles reposent par conséquent sur une collecte réalisée avant 2021, représentait une limite méthodologique majeure dans le cadre d'une étude portant sur l'immigration au Québec. Certaines sources officielles, dont le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI), ont émis des réserves quant à la représentativité des données du Recensement de 2021 pour les personnes immigrantes, le portrait de cette population ayant rapidement évolué depuis, notamment en raison de l'augmentation significative de l'immigration temporaire. Selon le MIFI, cette variation à la hausse depuis 2021, constatée dans les résultats récents de Statistique Canada, s'expliquerait aussi par les deux changements méthodologiques apportés en lien avec le dénombrement des résidents non permanents¹⁰. En plus de l'augmentation du nombre de personnes immigrantes temporaires et des modifications méthodologiques instaurées depuis le dernier recensement, la collecte de données pendant la pandémie de COVID-19 a également pu affecter la représentativité des indicateurs liés au marché du travail et de l'emploi.

À la lumière de ces constats, l'Enquête sur la population active (EPA) de 2025 de Statistique Canada a été identifiée comme une source de données plus fiable afin de présenter un portrait représentatif de la réalité actuelle. À partir de l'exportation du fichier de microdonnées à grande diffusion, il était possible d'effectuer des croisements entre le statut migratoire (immigrant ou non immigrant), l'âge et les différents indicateurs du marché du travail et de l'emploi. Puisque cette enquête est spécifiquement axée sur le marché du travail et de l'emploi, les données qu'elle contient ciblent exactement la population qui correspond aux objectifs de l'étude. De plus, comme il s'agit des données les plus récentes disponibles, elles permettent de présenter un portrait de la main-d'œuvre plus actuel et représentatif de la réalité du marché du travail et de l'emploi. Cependant, un inconvénient de l'EPA est qu'elle ne distingue pas spécifiquement

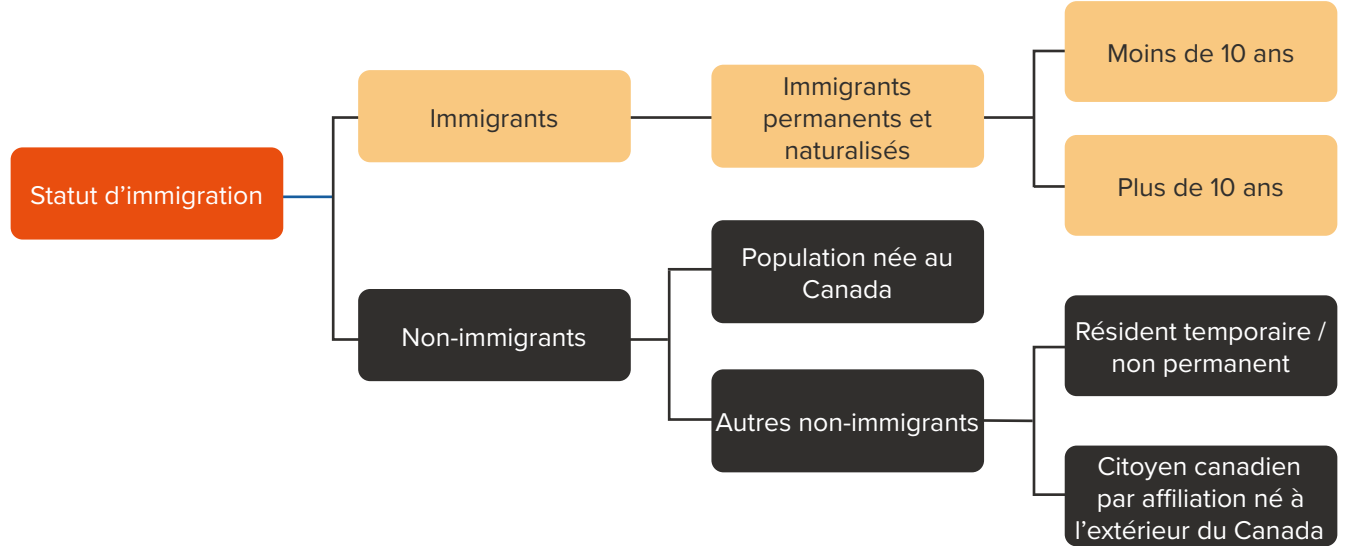
¹⁰ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION. *Population immigrée au Québec et au Canada, recensement de 2021*. Montréal, Gouvernement du Québec, 2025, 35 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Pop_immigree_Quebec_regions_2021.pdf.

les différents statuts migratoires (ex. : immigrants permanents ou temporaires); seuls les statuts « immigrant » et « non immigrant » sont utilisés, ce qui restreint l'analyse selon des catégories migratoires plus détaillées.

En tenant compte des limites de chacune des bases de données disponibles, l'EPA a été choisie comme enquête statistique afin de réaliser les croisements utiles pour documenter le portrait de la main-d'œuvre immigrante de 45 ans et plus, et le portrait comparatif des personnes non immigrantes.

Cependant, l'examen approfondi de la nomenclature des variables à l'étude a révélé une contrainte liée au regroupement et à la définition des différentes catégories de statut migratoire au sein de EPA par Statistique Canada. La catégorie « immigrant » regroupe les personnes immigrantes permanentes ou reçues ainsi que les personnes immigrantes naturalisées. À l'inverse, la variable « non immigrant » couvre une population beaucoup plus large : elle comprend non seulement la catégorie « nées au Canada », mais aussi la catégorie « autres non-immigrants » qui fait référence aux résidents non permanents et aux citoyens canadiens par filiation nés à l'étranger. La **figure 1** illustre la nomenclature utilisée par Statistique Canada dans l'EPA pour classifier les différents statuts d'immigration¹¹.

Figure 1. Nomenclature de la variable « statut d'immigration » de l'Enquête générale sur la population active (EPA)



Source : STATISTIQUE CANADA. *Guide de l'Enquête sur la population active*. Gouvernement du Canada, 2025. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-543-g/71-543-g2025001-fra.htm>.

À la lumière de cette information et des échanges avec Statistique Canada, une demande d'accès aux microdonnées leur a été adressée pour obtenir la ventilation de la variable « non-immigrant » selon la population née au Canada et les autres non-immigrants. Cette demande a toutefois été refusée puisque l'EPA ne comportait pas de question sur la citoyenneté, rendant impossible une telle répartition des données.

¹¹ STATISTIQUE CANADA. *Guide de l'Enquête sur la population active*. Gouvernement du Canada, 2025, 54 pages. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-543-g/71-543-g2025001-fra.htm>.

Définition et catégorisation des statuts migratoires

Au-delà de la catégorisation des statuts migratoires qui varient d'une enquête à l'autre, les gouvernements du Canada et du Québec définissent plusieurs statuts d'immigration qui se divisent eux aussi en sous-catégories.

On distingue généralement trois grandes catégories de statuts migratoires, soit les résidents permanents, les résidents temporaires et les personnes immigrantes naturalisées. Toutefois, bien que le statut de personne immigrante naturalisée soit souvent mentionné dans les documents informatifs afin d'expliquer les différents statuts d'immigration, il est rarement présenté de manière indépendante dans les données statistiques. Ces personnes sont généralement incluses avec le groupe des résidents permanents ou avec le groupe des citoyens canadiens selon l'opérationnalisation retenue.

Il importe de préciser les différents termes qui sont utilisés pour désigner les statuts migratoires. Le terme « immigrants reçus » est l'ancien terme utilisé pour définir les « résidents permanents ». Le terme « résidents non permanents » est souvent utilisé pour définir toutes les personnes originaires d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui ont demandé le statut de réfugié. Puisque le terme « résidents temporaires » repose sur une définition similaire, il est aussi souvent utilisé pour parler des résidents non permanents.

Afin de mieux comprendre les différences entre les statuts migratoires, l'annexe 1 présente les principales définitions et catégorisations généralement utilisées pour les décrire.

Dans le cadre de ce rapport, les termes utilisés seront immigrants permanents, immigrants temporaires, immigrants naturalisés et personne née au Canada.

Choix des sources de données

Compte tenu de ce qui précède, la méthodologie adoptée est détaillée ci-dessous.

Dans un premier temps, ce rapport présente le profil sociodémographique des personnes immigrantes de 45 ans et plus selon trois statuts migratoires (naturalisé, permanent, temporaire). Ce profil sociodémographique offre une base pour l'interprétation des résultats sur les indicateurs du marché du travail et de l'emploi et permet de mieux comprendre les caractéristiques et la diversité des profils au sein de cette population. Pour établir ce profil sociodémographique, les données du Recensement de 2021 ont majoritairement été utilisées.

Comme le Recensement de 2021 représente la source à privilégier pour dresser un profil sociodémographique, il a été généralement utilisé pour obtenir des résultats fiables quant aux caractéristiques sociodémographiques. Le risque d'erreurs liées à la manipulation des données est ainsi éliminé puisque le Recensement fournit des tableaux déjà croisés selon le statut migratoire et l'âge. Il constitue également la source la plus exhaustive pour décrire les caractéristiques de la population. Afin d'actualiser le portrait de la situation, les résultats ont occasionnellement été complétés par des données plus récentes provenant d'autres sources (ex. : rapport du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration), lorsque celles-ci étaient disponibles et pertinentes.

Dans un deuxième temps, ce rapport présente différents indicateurs du marché du travail et de l'emploi de la main-d'œuvre immigrante de 45 ans et plus. Ce portrait s'appuie sur l'EPA pour l'année 2025 (janvier à décembre). Cette source a été privilégiée, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, contrairement au recensement, qui n'est pas conçu pour produire exclusivement des indicateurs du marché du travail et de l'emploi, l'EPA fournit des données spécifiquement destinées à mesurer le marché du travail. Ainsi, elle permet d'obtenir des indicateurs plus précis et complets sur l'emploi. Ensuite, comme la collecte de données du Recensement de 2021 a eu lieu pendant la pandémie de COVID 19 et que cet événement a affecté le marché du travail à différents niveaux, l'EPA offre encore une fois des

données plus représentatives et près des dynamiques actuelles du marché du travail. Finalement, l'EPA est la source de données la plus récente et permet ainsi de broser un portrait plus à jour de la réalité actuelle du marché du travail.

En ce qui concerne la variable du statut migratoire, l'EPA permet de définir adéquatement l'emploi des personnes immigrantes appartenant à la catégorie « immigrant », soit celles ayant un statut de résident permanent ou de citoyen naturalisé. Cependant, la catégorie « non immigrant » demande une interprétation particulière, car elle comporte des populations variées. Les limites mentionnées ci-dessus affectent davantage l'analyse comparative entre les deux groupes, contrairement au portrait statistique dressé pour les personnes immigrantes. Même si cette limite influence les comparatifs, les analyses révèlent tout de même des écarts particulièrement marqués entre les deux catégories, et les résultats permettent de dégager des constats justes et pertinents. Il est possible de supposer que si les personnes non immigrantes pouvaient être réparties en deux sous-groupes distincts (personnes nées au Canada et autres non-immigrants), les écarts seraient vraisemblablement plus prononcés.

Méthode d'analyse des microdonnées de l'EPA

Les croisements statistiques entre le statut migratoire (immigrants et autres populations), l'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus) et les différents indicateurs du marché du travail et de l'emploi ciblés, ont été effectués à partir des logiciels *Statistical Package for the Social Sciences (SPSS)* et *Microsoft Excel*.

Dans un premier temps, les fichiers de microdonnées de l'EPA ont été exportés dans Excel pour chacun des mois à l'étude (janvier à décembre 2025) afin de calculer différents ratios et proportions pour chaque sous-groupe à la suite du croisement de deux variables nominales. Pour chaque mois, les calculs et les croisements ont été réalisés en respectant la pondération déterminée par Statistique Canada, pour que les résultats reflètent la population, et non seulement l'échantillon de l'EPA. Ensuite, pour obtenir les résultats des 12 mois de l'année 2025, les résultats pondérés de chacun ont été utilisés pour produire une moyenne annuelle des données mensuelles. Les ratios présentés dans l'analyse proviennent de ces moyennes annuelles pondérées.

Dans un deuxième temps, le logiciel *SPSS* a été utilisé pour calculer les moyennes lors du croisement des sous-groupes avec une variable continue (ex. : durée moyenne de l'emploi avec l'employeur actuel). Les analyses abordant la moyenne présentent ainsi les moyennes arithmétiques pondérées. Toutefois, il est important de considérer que la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes. Elle a donc tendance à tirer vers le haut ou vers le bas lorsque la distribution est asymétrique. Dans certains cas, afin de réduire l'influence des valeurs extrêmes, une moyenne tronquée à 5 % a aussi été présentée dans un encadré qui accompagne la présentation des résultats. La moyenne tronquée à 5 % correspond à la moyenne obtenue après avoir retiré le 5 % des valeurs les plus élevées et le 5 % des plus faibles.

Pour terminer, il est important de mentionner que malgré l'application de pondérations dans certaines situations pour s'assurer de la représentativité de l'échantillon dans la population générale, le croisement de nombreuses variables a fait en sorte qu'il ne restait qu'un petit nombre d'observations. Ainsi, les résultats n'étaient pas toujours statistiquement significatifs ($p < 0,05$), mais demeurent néanmoins pertinents et cohérents sur le plan analytique vu la nature descriptive de cette étude. Toutefois, il demeure important d'en tenir compte au moment de l'interprétation ou de la généralisation des résultats.

Variables à l'étude et sous-groupes

Statuts migratoires et âge

Au sein de la population des personnes immigrantes de 45 ans et plus, les réalités vécues et les trajectoires professionnelles sont considérablement diversifiées. Afin de tenir compte de ces variations, les deux principales variables à l'étude ont été divisées en sous-groupes. Cette segmentation permet de révéler des écarts potentiels entre les indicateurs du marché du travail et de l'emploi, et les différents sous-groupes, de nuancer davantage l'interprétation et d'obtenir des résultats qui peuvent émerger uniquement lorsque ces sous-groupes sont comparés.

La **section 3** portant sur le portrait sociodémographique traite des deux principales variables à l'étude, soit le statut migratoire et l'âge, en se référant aux sous-groupes suivants :

- Statut migratoire
 - Citoyens canadiens naturalisés
 - Immigrants permanents
 - Immigrants temporaires
- Groupe d'âge
 - 45-54 ans
 - 55-64 ans
 - 65 ans et plus

Ce choix s'explique par la disponibilité pour ces sous-groupes des données sociodémographiques de statut migratoire et d'âge, ce qui a permis de présenter des résultats plus détaillés selon le statut migratoire. Les trois principaux sous-groupes de statut migratoire retenus s'appuient sur la nomenclature généralement utilisée en recherche sur l'immigration ainsi que sur la façon dont les gouvernements fédéral et provincial distinguent généralement les grands groupes d'immigration.

Pour les sections 4.1 à 4.10 de la **section 4**, portant sur le portrait du marché du travail et de l'emploi des personnes immigrantes de 45 ans et plus, la présentation des statuts migratoires varie légèrement puisque la structure repose principalement sur les définitions et catégories utilisées par l'EPA. En effet, considérant les sources de données secondaires disponibles ainsi que les considérations méthodologiques mentionnées précédemment, le statut migratoire et l'âge ont été divisés ainsi :

- **Statut migratoire**
 - » Immigrants (inclus les immigrants permanents et les citoyens canadiens naturalisés)
 - » Autres populations (inclus les personnes nées au Canada, les résidents temporaires et les citoyens canadiens par filiation nés à l'étranger)
- **Groupe d'âge**
 - » 45-54 ans
 - » 55-64 ans
 - » 65 ans et plus

Indicateurs du marché du travail et de l'emploi

Pour réaliser le portrait de la main-d'œuvre immigrante de 45 ans et plus et pour celui du groupe de comparaison, les indicateurs du marché du travail et de l'emploi ciblés sont les suivants :

- La distribution sectorielle des emplois occupés;
- Le taux d'activité et le taux d'emploi;
- Le taux de chômage (le flux d'entrée et la durée moyenne);
- Les raisons liées à la sortie de l'emploi;
- Les caractéristiques liées à la retraite (âge et profession à l'emploi principal des personnes ayant mentionné la retraite comme motif de sortie de l'emploi);
- La durée moyenne de la période sans emploi;
- Le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel (les raisons du travail à temps partiel);
- Le statut d'emploi permanent ou temporaire;
- La stabilité de l'emploi (durée moyenne avec l'employeur actuel et précédent);
- La situation syndicale;
- Le revenu d'emploi médian;
- L'utilisation des Services publics d'emploi.

Considérations liées à la présentation des résultats

Pour chacun des indicateurs du marché du travail et de l'emploi utilisés, les résultats seront comparés entre le groupe des immigrants permanents et naturalisés et celui des autres populations, et ce, pour les trois sous-groupes d'âge (45-54 ans, 55-64 ans et 65 ans et plus). Des constats portant sur ces résultats comparatifs seront d'abord exposés, puis approfondis au moyen d'analyses et d'hypothèses étroitement liées aux observations relevées.

Quant aux résultats, ils sont généralement présentés pour chacun des trois sous-groupes d'âge. Cependant, dans les situations où les différences observées entre les groupes d'âge ne présentaient pas d'intérêt analytique marqué ou lorsque certaines sections étaient déjà particulièrement denses, l'ensemble des personnes âgées de 45 ans et plus a été utilisé. Cette décision méthodologique vise à faciliter la mise en évidence d'autres différences, notamment liées au statut migratoire, sans diluer l'analyse dans un volume excessif de résultats.

Également, les résultats ont été présentés selon le genre (homme et femme) lorsque le nombre d'effectifs permettait d'obtenir des proportions jugées suffisantes et lorsque les résultats faisaient émerger des constats pertinents. En effet, même après la pondération, la création de groupes avec plusieurs conditions précises diminuait parfois considérablement le nombre d'effectifs lorsque les résultats étaient ventilés selon le genre. Également, lorsque les croisements étaient très importants et comportaient de nombreux résultats, la présentation des données selon le genre a parfois été omise pour favoriser la mise en évidence des écarts selon le statut migratoire ou l'âge.

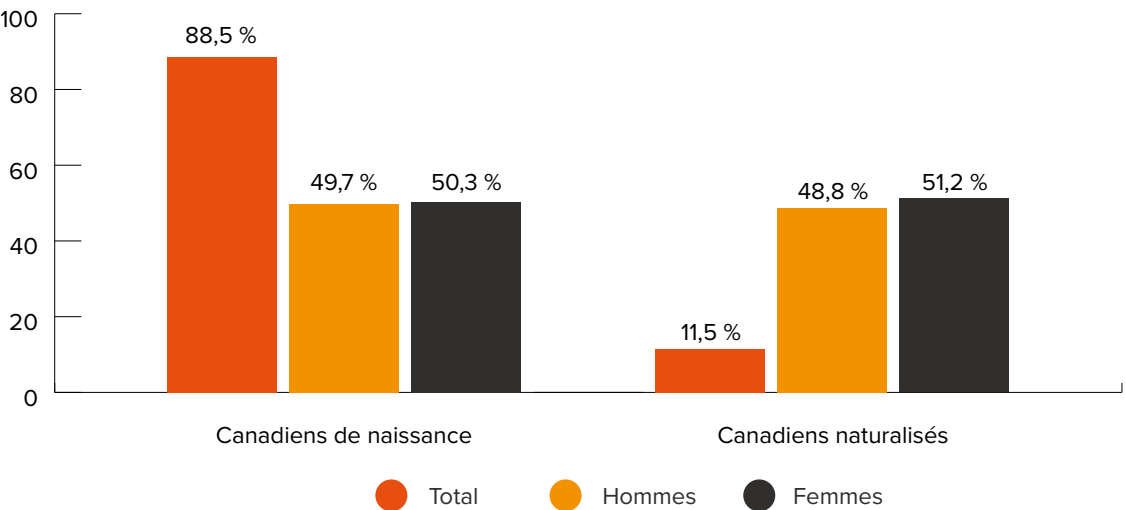
Portrait sociodémographique des personnes immigrantes selon le statut de citoyenneté

Personne immigrante naturalisée

Population

La **figure 2** présente la répartition, parmi les citoyens canadiens, des personnes qui détiennent leur citoyenneté par naturalisation ou de naissance. La répartition du genre au sein de chaque statut de citoyenneté est aussi présentée. Plus précisément, selon le recensement de 2021, au Québec, 898 110 personnes détenaient leur citoyenneté par naturalisation et 6 892 110 personnes l’avaient obtenue de naissance. En ce qui concerne le genre, la répartition était relativement similaire entre les hommes et les femmes tant chez les citoyens naturalisés que chez les citoyens de naissance¹².

Figure 2. Répartition du statut de citoyenneté et du genre parmi les citoyens canadiens, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Pays de citoyenneté selon le genre et l’âge : Canada ». *Tableau 98-10-0359-01*. Gouvernement du Canada, 2023. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810035901-fra>.

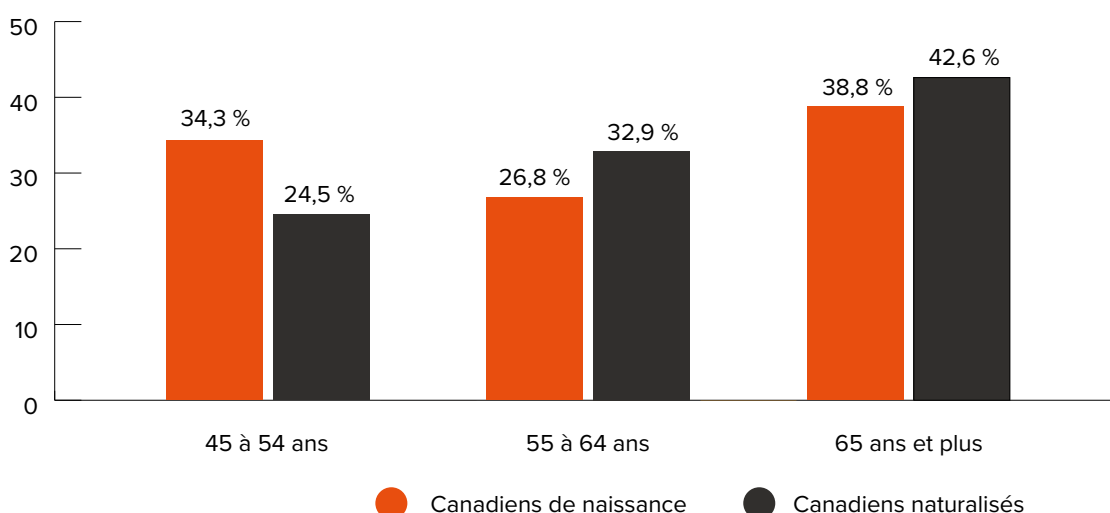
12 STATISTIQUE CANADA, « Pays de citoyenneté selon le genre et l’âge : Canada », *Tableau 98-10-0359-01*, Gouvernement du Canada, 2023. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810035901-fra>.

Âge

La **figure 3** présente la répartition des sous-groupes d'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus) au sein de chacun des statuts de citoyenneté (naturalisé ou de naissance), pour les personnes âgées de 45 ans et plus. Plus précisément, le total sur lequel s'appuie chacune des répartitions correspond au nombre de personnes âgées de 45 ans et plus pour les citoyens canadiens de naissance et pour les citoyens canadiens naturalisés.

Cette répartition montre que les personnes âgées de 65 ans et plus tendent à être légèrement plus nombreuses, tant chez les citoyens naturalisés que chez les citoyens de naissance, et que les citoyens naturalisés sont proportionnellement plus représentés dans le sous-groupe 45 à 54 ans que les citoyens de naissance¹³.

Figure 3. Répartition de l'âge au sein de chacun des statuts de citoyenneté, parmi les personnes âgées de 45 ans et plus, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Pays de citoyenneté selon le genre et l'âge : Canada ». *Tableau 98-10-0359-01*. Gouvernement du Canada, 2023. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810035901-fra>.

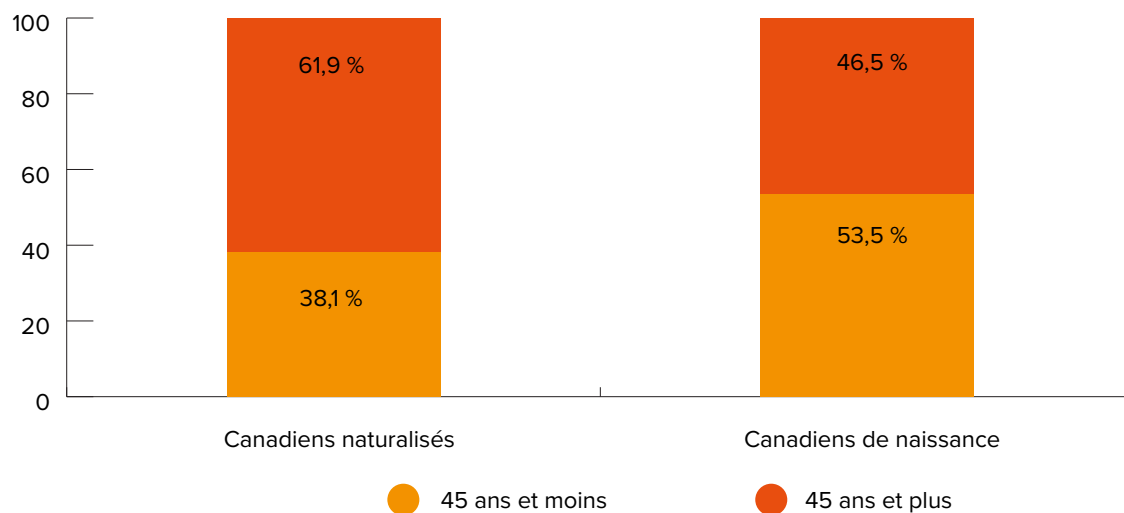
Pour sa part, la **figure 4** compare la proportion de personnes âgées de 45 ans et plus avec celle de 45 ans et moins au sein de chacun des statuts de citoyenneté. Les données révèlent que la proportion de personnes de 45 ans et plus est plus élevée chez les citoyens naturalisés, ce qui diffère des citoyens de naissance dont la répartition est plus équilibrée.

Ainsi, les personnes naturalisées sont à la fois proportionnellement plus nombreuses dans le groupe des 45 ans et plus et, au sein de ce groupe, elles présentent une proportion plus élevée de personnes âgées de 45 à 54 ans, un groupe d'âge généralement encore très actif sur le marché du travail¹⁴.

¹³ *Ibid.*, note 12.

¹⁴ *Ibid.*, note 12.

Figure 4. Répartition de l'âge (45 ans et moins/45 ans et plus) au sein de chacun des statuts de citoyenneté, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Pays de citoyenneté selon le genre et l'âge : Canada ». *Tableau 98-10-0359-01*. Gouvernement du Canada, 2023. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810035901-fra>.



Résidents permanents

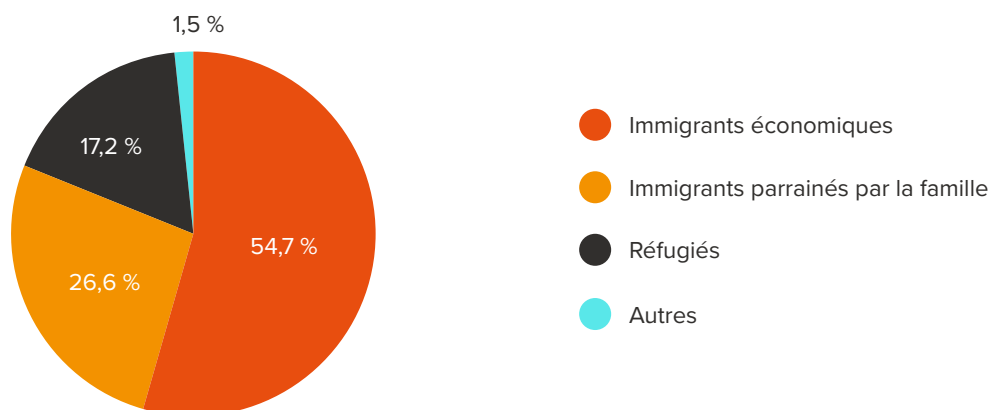
Population et catégories d'immigration

Selon le recensement de 2021, le Québec comptait 1 210 600 personnes immigrantes ayant un statut de résident permanent, ce qui représentait 14,6 % de la population totale du Québec¹⁵.

Parmi les résidents permanents, la catégorie d'admission, c'est-à-dire le type d'immigration sous lequel la personne immigrante a obtenu sa résidence permanente, peut varier. La **figure 5** présente la répartition des personnes avec un statut de résident permanent, selon les catégories d'immigration suivantes : économiques, parrainés par la famille et réfugiés. Les résultats révèlent que la majorité des immigrants permanents provenaient de l'immigration économique¹⁶.

En ce qui concerne la répartition du genre au sein des différentes catégories, alors que la répartition entre les hommes et les femmes est relativement similaire chez les immigrants économiques (hommes 51,8 %; femmes 48,2 %) et chez les réfugiés (hommes 51,2 %; femmes 48,7 %), l'écart est plus marqué chez les immigrants parrainés par la famille. En effet, les femmes (59,7 %) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (40,3 %) à faire partie de cette catégorie¹⁷.

Figure 5. Répartition du type d'immigration (économique, regroupement familial et personnes immigrantes à qui l'asile a été conféré) parmi les immigrants permanents, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 ». *Produit no 98-316-X2021001* au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2025. [En ligne] [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Qu %EF %BF %BDbec&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&DGUIDlist=2021A000224&HEADERlist=23](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Qu%EF%BF%BDbec&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&DGUIDlist=2021A000224&HEADERlist=23).

15 STATISTIQUE CANADA, 2025, « Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 », *Produit no 98-316-X2021001* du catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada. [En ligne] [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Qu %EF %BF %BDbec&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&DGUIDlist=2021A000224&HEADERlist=23](https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Qu%EF%BF%BDbec&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&DGUIDlist=2021A000224&HEADERlist=23).

16 *Ibid.*

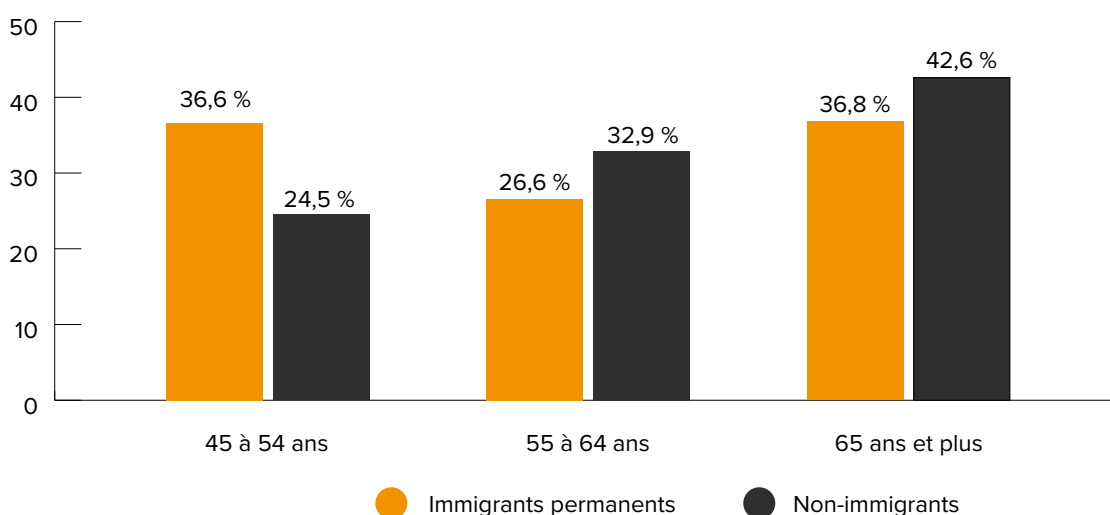
17 *Ibid.*

Âge

En analysant l'âge des personnes immigrantes permanentes, il est constaté que 52,9 % d'entre elles sont âgées de 45 ans et plus, et 47,1 % sont âgées de moins de 45 ans¹⁸.

La **figure 6** présente plus précisément la répartition des personnes âgées de 45 ans et plus par sous-groupes d'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus), au sein de chacun des statuts migratoires (immigrants permanents et non immigrants). Comparativement aux personnes non immigrantes, les résidents permanents sont proportionnellement plus nombreux à avoir entre 45 et 54 ans. En effet, l'écart entre les résidents permanents et les non-immigrants est plus important chez les personnes âgées de 45 à 54 ans, alors que pour les deux autres groupes d'âge, soit de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, les personnes non immigrantes sont un peu plus nombreuses¹⁹.

Figure 6. Répartition de l'âge des personnes âgées 45 ans et plus pour chacun des statuts migratoires, Québec, 2021



Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Population du Québec selon l'âge et le genre*, Gouvernement du Québec, 2025. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/demographie/population-quebec-selon-age-et-sexe?onglet=groupes-population#immigrantes>.

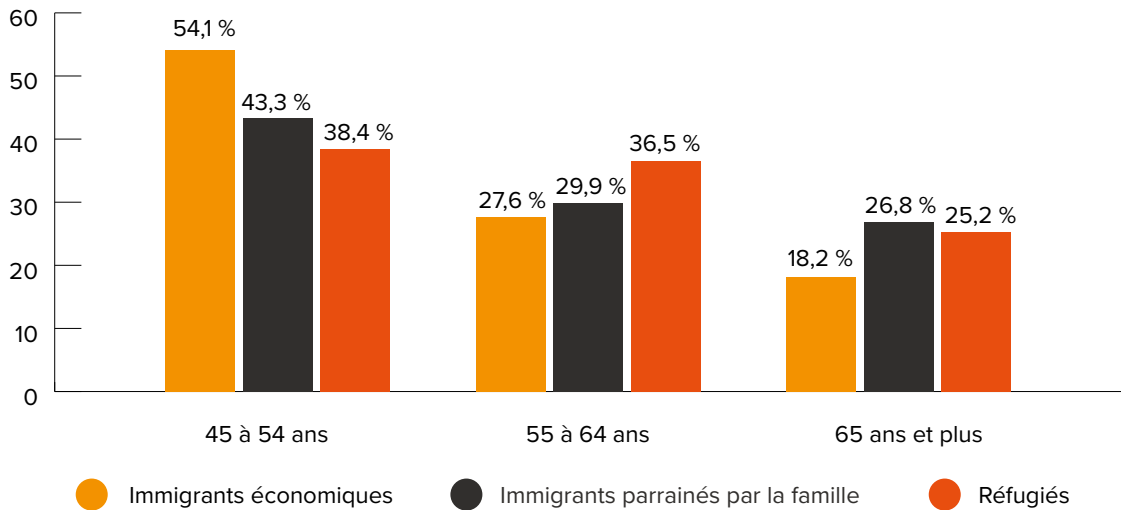
Pour sa part, la **figure 7** présente la répartition des sous-groupes d'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus) au sein des différentes catégories d'immigration, chez les personnes âgées de 45 ans et plus. Il apparaît que parmi les personnes immigrantes âgées de 45 à 54 ans, la majorité provient de l'immigration économique. Toutefois, pour les autres groupes d'âge, l'immigration économique n'est pas la catégorie

¹⁸ Ibid.

¹⁹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Population du Québec selon l'âge et le genre*, Gouvernement du Québec, 2025. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/demographie/population-quebec-selon-age-et-sexe?onglet=groupes-population#immigrantes>.

d'immigration la plus fréquente. En effet, pour les 55 à 64 ans, ce sont des réfugiés, et pour les 65 ans et plus, des personnes immigrantes parrainées par la famille²⁰.

Figure 7. Répartition de l'âge au sein des catégories d'immigration parmi les immigrants permanents âgés de 45 ans et plus, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Profil d'intérêt spécial, Recensement de la population de 2021. Profil d'intérêt : Immigration ». *Produit no 98-26-00092021001* au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Gouvernement du Canada, 2024. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/sip/details/page.cfm?Lang=F&Poild=4&Tld=0&FocusId=3&AdmissionId=1&Ageld=1&Dguid=2021A000224#sipTable>

Âge et année lors de l'immigration

En ce qui concerne l'âge au moment de l'immigration, la **figure 8** fait état de cette répartition parmi les résidents permanents. L'âge de l'immigration fait référence à l'âge de la personne immigrante lorsqu'elle a obtenu son statut de résident permanent pour la première fois. Selon les données de 2021, la majorité des immigrants permanents avaient obtenu leur résidence permanente canadienne entre 25 et 44 ans. Également, il était plus fréquent d'obtenir sa résidence permanente à un plus jeune âge (ex. : 5 à 24 ans) qu'à 45 ans et plus²¹.

Pour sa part, la **figure 9** présente la répartition des résidents permanents selon l'année de leur immigration au Canada. Plus précisément, la période d'immigration correspond à la période au cours de laquelle la personne immigrante a obtenu sa résidence permanente. Les résultats montrent que, dans le Recensement de 2021, une majorité des résidents permanents au Québec ont obtenu leur résidence permanente entre 2011 et 2021. Le graphique révèle aussi une tendance selon laquelle plus la période d'obtention de la résidence permanente est récente, plus la proportion de personnes immigrantes est

20 STATISTIQUE CANADA. « Profil d'intérêt spécial, Recensement de la population de 2021. Profil d'intérêt : Immigration ». *Produit no 98-26-00092021001* au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Gouvernement du Canada, 2024. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/sip/details/page.cfm?Lang=F&Poild=4&Tld=0&FocusId=3&AdmissionId=1&Ageld=1&Dguid=2021A000224#sipTable>

21 Op. cit., note 15.

élevée. En effet, l’obtention de la résidence permanente était moins fréquente avant 1980 et entre 1980 et 1990, tandis que la proportion de personnes l’ayant obtenue entre 1990 et 2000 était plus importante et cette progression se poursuit jusqu’en 2021²².

Figure 8. Répartition de l’âge au moment de l’immigration au Canada, parmi les immigrants permanents, Québec, 2021

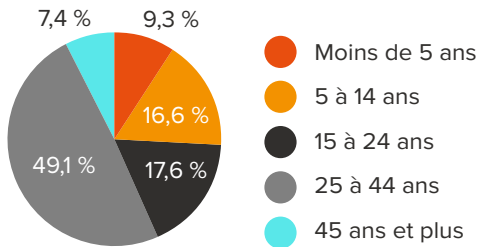
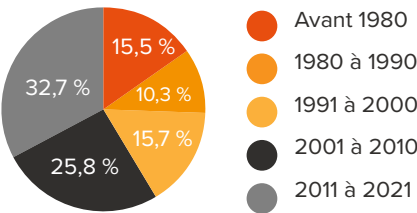


Figure 9. Répartition de l’année de l’immigration au Canada parmi les immigrants permanents, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 ». *Produit no 98 316 X2021001* du catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2023, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Quebec&DGUIDlist=2021A000224&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>.

Lieu de naissance

En 2024, le bilan démographique du Québec révèle que 39,8 % des habitants avaient au moins un parent né à l’étranger et que 26,9 % des habitants avaient deux parents nés à l’étranger. Ce constat s’inscrit dans une tendance à la hausse depuis plusieurs années au Québec. En effet, alors que 14,5 % des habitants du Québec avaient un parent né à l’étranger en 1990, se chiffre atteint 21,3 % en 2000 et 32,3 % en 2020²³.

En ce qui concerne le lieu de naissance, le **tableau 1** présente les cinq principaux pays de naissance des résidents permanents du Québec, en date du bilan démographique de 2024. Alors que la France a été, pendant de nombreuses années, le principal pays de naissance des résidents permanents québécois, c’est récemment le Cameroun qui arrive en tête de liste des pays de naissance des nouveaux immigrants permanents, suivi de près par la France. L’usage de la langue française expliquerait, entre autres, que ces pays arrivent en tête de liste au Québec²⁴.

22 *Ibid.*
23 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le bilan démographique du Québec*. Québec, Gouvernement du Québec, 2025, 110 pages. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>.
24 *Ibid.*

Tableau 1 Pays de naissance des nouveaux immigrants permanents au Québec, 2024

Pays de naissance	Pourcentage
Cameroun	15,4 %
France	12,3 %
Chine	7,8 %
Tunisie	6,8 %
Algérie	6,1 %

Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le bilan démographique du Québec*. Québec, Gouvernement du Québec, 2025, 110 pages. [En ligne] <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>.

Caractéristiques linguistiques

En ce qui concerne la connaissance du français et de l’anglais, le **tableau 2** détaille la maîtrise de ces deux langues par les résidents permanents au Québec. Le MIFI s’appuie sur les données du Recensement de 2021 qui révèlent que, de manière générale, 80,5 % des résidents permanents connaissaient suffisamment le français pour tenir une conversation²⁵.

Tableau 2 Connaissance des langues officielles par les immigrants permanents, Québec, 2021

Langues officielles	Pourcentage
Français seulement	29,4 %
Français et anglais	51,1 %
Anglais seulement	15,4 %
Ni français, ni anglais	4,1 %

Source : MINISTÈRE DE L’IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L’INTÉGRATION, 2025. *Population immigrée au Québec et au Canada, recensement de 2021*. Montréal, Gouvernement du Québec, 35 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Pop_immigree_Quebec_regions_2021.pdf.

Le **tableau 3** permet de mieux comprendre la connaissance du français chez les personnes immigrantes résidentes permanentes selon les groupes d’âge. Plus précisément, il présente la proportion de personnes au sein de chacun des sous-groupes d’âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus) qui maîtrisent suffisamment le français pour tenir une conversation. Les données montrent que la proportion de résidents permanents possédant une maîtrise suffisante du français pour tenir une conversation tend à diminuer avec l’avancement en âge. En effet, le sous-groupe des 45 à 54 ans est celui qui présentait la proportion la plus élevée de personnes qui maîtrisait le français, tandis que celui de 65 ans et plus avait la proportion la plus faible²⁶.

25 *Op. cit.*, note 10.
26 STATISTIQUE CANADA, 2024. « Connaissance des langues selon le statut d’immigrant et période d’immigration, toutes les langues parlées à la maison et l’âge : Canada, provinces et territoires et régions économiques », *Tableau 98 10 0620 01*, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810062001-fra>.

Tableau 3 Connaissance du français selon l'âge parmi les immigrants permanents, Québec, 2021

Âge	Pourcentage
45 à 54 ans	82,6 %
55 à 64 ans	75,7 %
65 ans et plus	66,4 %

Source : STATISTIQUE CANADA, 2024. « Connaissance des langues selon le statut d'immigrant et période d'immigration, toutes les langues parlées à la maison et l'âge : Canada, provinces et territoires et régions économiques », *Tableau 98 10 0620 01*, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810062001-fra>.

Niveau de scolarité

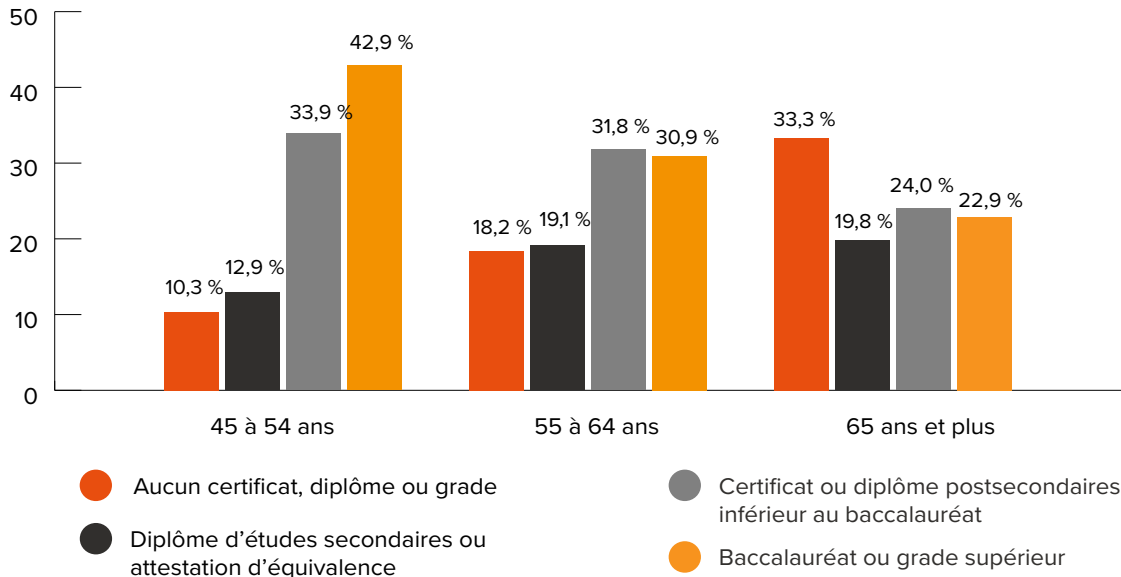
En ce qui concerne la scolarité, la **figure 10** présente la répartition du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu par les immigrants permanents de chaque sous-groupe d'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus). Comme le diplôme obtenu dans d'autres pays et la reconnaissance de ce diplôme au Québec peuvent diverger, la variable « plus haut diplôme obtenu » s'appuie sur la Classification internationale type de l'éducation (CITE), qui est une norme reconnue à l'échelle internationale pour classer les niveaux d'éducation²⁷.

Parmi les immigrants permanents âgés de 45 à 54 ans, les résultats démontrent que l'obtention d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur est plus fréquente que l'obtention de tout autre type de diplôme, suivie de près par l'obtention d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat. Cette tendance se maintient chez les immigrants permanents âgés de 55 à 64 ans, où le baccalauréat (ou grade supérieur) ainsi que le certificat ou le diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat demeurent les diplômes les plus fréquemment mentionnés. Toutefois, on observe une baisse marquée de la proportion de personnes détenant un baccalauréat ou un grade supérieur dans ce groupe d'âge comparativement à celui des 45 à 54 ans. La tendance inverse émerge des résultats pour les immigrants permanents âgés de 65 ans et plus, lesquels rapportent plus fréquemment ne détenir aucun certificat, diplôme ou grade²⁸.

27 STATISTIQUE CANADA, 2024, « Plus haut niveau de scolarité selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », *Tableau : 98-10-0641-01*, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064101-fra>.

28 *Ibid.*

Figure 10. Répartition du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu chez les immigrants permanents par sous-groupe d'âge, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA, 2024, « Plus haut niveau de scolarité selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », *Tableau : 98-10-0641-01*, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064101-fra>.

Résidents temporaires

Population et type de résidences temporaires

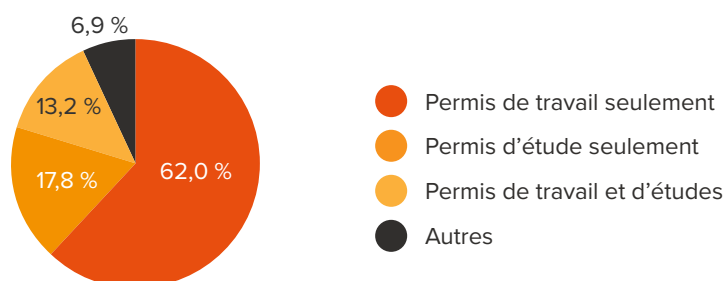
Lors du recensement de Statistique Canada de 2021, 205 770 résidents temporaires avaient été recensés au Québec²⁹. Depuis ce dernier recensement et selon les estimations de Statistique Canada, le nombre de résidents temporaire a considérablement augmenté depuis le 1^{er} juillet 2025, atteignant 562 312 résidents temporaires³⁰. Cette variation à la hausse s'explique à la fois par une augmentation du nombre de personnes immigrantes temporaires admises au Canada, mais aussi par des changements méthodologiques apportés par Statistique Canada quant au dénombrement des résidents temporaires³¹.

En date du 1^{er} octobre 2025, parmi l'ensemble des résidents temporaires, 34,8 % faisaient partie du groupe « demandeurs d'asile, personnes protégées et groupes apparentés », tandis que 65,2 % appartenaient au groupe « titulaires de permis (ex. : travail, études, travail et études, autres) et des membres de leur famille ».

29 *Op. cit.*, note 15.
30 STATISTIQUE CANADA. « Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles ». *Tableau : 17 10 0121 01*, Gouvernement du Canada, 2025. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1710012101>.
31 *Op. cit.*, note 10.

Pour les personnes titulaires d'un permis, la **figure 11** illustre la répartition des résidents temporaires au Québec selon le type de permis délivré. En 2025, la majorité d'entre eux détenait un permis de travail uniquement. Le fait de détenir un permis d'études ou de détenir à la fois un permis d'études et de travail était beaucoup moins fréquent³².

Figure 11. Répartition du type de permis détenu parmi les personnes immigrantes temporaires, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles ». *Tableau : 17 10 0121 01*, Gouvernement du Canada, 2025. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1710012101>.

Âge

L'analyse des données de 2025 concernant l'âge des résidents temporaires démontre que la majorité d'entre eux est âgée de moins de 45 ans, contrairement aux résultats obtenus pour les autres statuts migratoires, comme illustré par la **figure 12** au sujet de la répartition de l'âge parmi l'ensemble de la population d'immigrants temporaires.

Les résultats révèlent que plus les résidents temporaires sont âgés, moins ils sont représentés dans les différents dénombrements. À partir de 55 ans, le nombre de résidents temporaires recensés dans les études tend ainsi à diminuer nettement. Cette tendance peut s'expliquer, entre autres, par la conversion du statut de résident temporaire au statut de résident permanent, ce qui réduit la proportion de résidents temporaires dans la population plus âgée.

Pour la répartition du genre, la **figure 13** démontre que, une fois âgés de 45 ans et plus, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à détenir un statut de résident temporaire³³.

32 Op. cit., note 30.

33 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2025, *Résidents non permanents selon le groupe d'âge et le genre, Québec, 2021 à 2025*. Gouvernement du Québec. [En ligne] https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-interprovinciales-quebec/tableau/residents-non-permanents-grand-groupe-age-genre-quebec#tri_pop=30.

Figure 12. Répartition de l'âge, parmi les immigrants temporaires, Québec, 2025

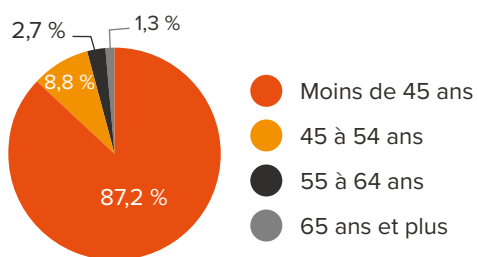
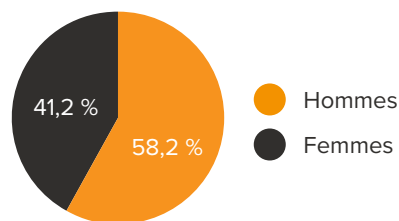


Figure 13. Répartition du genre, parmi les immigrants temporaires de 45 ans et plus, Québec, 2025



Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Résidents non permanents selon le groupe d'âge et le genre, Québec, 2021 à 2025.* Gouvernement du Québec, 2025. https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-interprovinciales-quebec/tableau/residents-non-permanents-grand-groupe-age-genre-quebec#tri_pop=30.



Caractéristiques linguistiques

De manière générale, le **tableau 4** présente la connaissance des langues officielles parmi l'ensemble des résidents temporaires au Québec. Les résultats révèlent que 68,4 % avaient une connaissance suffisante du français pour soutenir une conversation, mais que la proportion de personnes ayant une connaissance du français est beaucoup plus faible comparativement aux résidents permanents³⁴.

Tableau 4 Connaissance des langues officielles parmi les immigrants temporaires, Québec, 2021

Connaissance des langues officielles	Pourcentage
Français seulement	26,1 %
Français et anglais	42,3 %
Anglais seulement	26,6 %
Ni français, ni anglais	5,0 %

Source : MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, 2025. *Population immigrée au Québec et au Canada, recensement de 2021*. Montréal, Gouvernement du Québec, 35 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Pop_immigree_Quebec_regions_2021.pdf.

Le **tableau 5** illustre plus précisément le pourcentage d'immigrants temporaires qui maîtrisent suffisamment le français pour tenir une conversation au sein de chacun des sous-groupes d'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus).

Contrairement aux immigrants permanents, il ressort que la proportion de personnes qui connaissent le français est beaucoup plus faible, et ce, peu importe l'âge. Tout comme chez les résidents permanents, la proportion de résidents temporaires ayant une maîtrise suffisante du français pour tenir une conversation tend à diminuer avec l'avancement en âge. En effet, le sous-groupe des 45 à 54 ans est celui qui présentait la proportion la plus élevée de personnes qui maîtrisait le français, tandis que le groupe de 65 ans et plus était celui avec la proportion la plus faible, descendant même sous la barre du 50 %³⁵.

Tableau 5 Connaissance du français selon l'âge parmi les immigrants temporaires, Québec, 2021

Âge	Pourcentage
45 à 54 ans	59,3 %
55 à 64 ans	54,6 %
65 ans et plus	40,1 %

Source : STATISTIQUE CANADA, 2024. « Connaissance des langues selon le statut d'immigrant et période d'immigration, toutes les langues parlées à la maison et l'âge : Canada, provinces et territoires et régions économiques ». *Tableau 98-10-0620-01*. Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810062001-fra>.

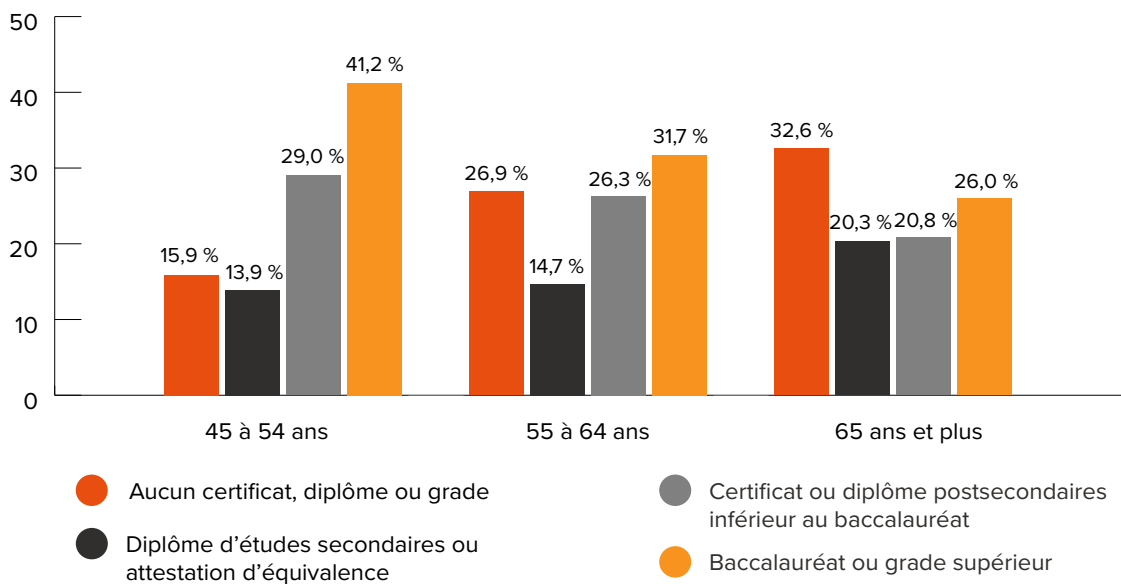
34 Op. cit., note 10.

35 Op. cit., note 26.

Niveau de scolarité

Pour sa part, la **figure 14** illustre la répartition du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu chez les immigrants temporaires au sein de chacun des groupes d'âge (45 à 54 ans; 55 à 64 ans; 65 ans et plus)³⁶. Parmi les immigrants temporaires âgés de 45 à 54 ans, la majorité a déclaré avoir obtenu un baccalauréat ou un grade supérieur, et ce, comme les immigrants permanents. Pour les immigrants temporaires âgés de 55 à 64 ans, le baccalauréat ou un grade supérieur était encore le niveau de scolarité le plus fréquent, même si une proportion moins importante de personnes l'avait rapporté que chez les 45 à 54 ans. Toutefois, pour les immigrants temporaires âgés de 65 ans et plus, la tendance s'inverse, comme pour les immigrants permanents. En effet, la catégorie « aucun certificat, diplôme ou grade » était le niveau de scolarité le plus fréquemment rapporté de ce sous-groupe³⁷.

Figure 14. Répartition du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu chez les immigrants temporaires au sein de chacun des groupes d'âge, Québec, 2021



36 Op. cit., note 27.
37 Ibid.

Portrait de la main-d'œuvre immigrante âgée de 45 ans et plus au Québec³⁸

Distribution sectorielle des emplois occupés

Tout d'abord, le **tableau 6** présente la répartition des immigrants et des autres populations de 45 ans et plus dans les différents secteurs d'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022³⁹. La dernière colonne présente l'écart entre les deux groupes. Cet indicateur cible plus spécifiquement les personnes occupées (salariés, travailleurs ou travailleurs autonomes) ou qui ont travaillé au cours des 12 derniers mois.

Répartition des personnes immigrantes à l'intérieur de leur groupe

Bien que les immigrants soient proportionnellement moins nombreux que les autres populations à occuper des emplois dans certaines industries, la part de ceux qui travaillent dans les cinq secteurs suivants demeure néanmoins significative à l'intérieur de leur groupe, soit :

1. Soins de santé et assistance sociale (20,4 %)
2. Services professionnels, scientifiques et techniques (9,7 %)
3. Transport et entreposage (7,7 %)
4. Services d'enseignement (7,3 %)
5. Commerce de détail (7,1 %)

Pour le commerce de détail et les services d'enseignement, même si la part d'immigrants est relativement élevée, ils restent proportionnellement moins nombreux que les autres populations à y occuper un emploi.

Comparaison entre les personnes immigrantes et les personnes des autres populations

Il ressort de la comparaison entre ces deux populations que les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses que les autres populations à occuper un emploi dans les secteurs suivants :

1. Soins de santé et assistance sociale (+7,1 %)
2. Hébergement et services de restauration (+2,4 %)
3. Services professionnels, scientifiques et techniques (+2,3 %)
4. Transport et entreposage (+2,1 %)
5. Fabrication de biens non durables (+0,9 %)

38 Toutes les données présentées dans les sections 4.1 à 4.10, sauf lorsqu'il y a une indication contraire, proviennent des calculs effectués à partir du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la population active pour l'année 2025 : STATISTIQUE CANADA, 2026, « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

39 L'analyse s'appuie sur la version 1.0 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022. Le SCIAN est « un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ». Il est utilisé comme cadre de référence commun entre ces trois pays afin de définir et de classer les activités économiques, en attribuant à chaque entreprise un code correspondant à son activité principale. Chaque code SCIAN correspond à un secteur, un sous-secteur ou une industrie précise.

Également, bien que l'écart soit relativement faible, les immigrants sont proportionnellement un peu plus nombreux à se retrouver dans le secteur des services immobiliers ainsi que dans le secteur des autres services sauf ceux liés à l'administration publique.

Tableau 6 Distribution sectorielle des emplois occupés (SCIAN) selon le statut migratoire pour les personnes de 45 ans et plus, Québec, 2025

Secteur	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
Agriculture [111-112, 1100, 1151-1152]	0,4	1,7	-1,3
Foresterie et exploitation forestière et activités de soutien à la foresterie [113, 1153]	0,2	0,3	-0,1
Pêche, chasse et piégeage [114]	0,0	0,1	-0,1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz [21]	0,2	0,7	-0,5
Services publics [22]	0,6	0,8	-0,2
Construction [23]	3,5	7,4	-3,9
Fabrication de biens durables [321, 327, 331-337]	5,7	7,2	-1,5
Fabrication de biens non durables [311-316, 322-326, 339]	6,2	5,3	+0,9
Commerce de gros [41]	4,1	4,2	-0,1
Commerce de détail [44-45]	7,1	9,5	-2,4
Transport et entreposage [48-49]	7,7	5,6	+2,1
Finances et assurances [52]	3,7	4,2	-0,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail [53]	2,6	1,9	+0,7
Services professionnels, scientifiques et techniques [54]	9,7	7,4	+2,3
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien [55-56]	3,3	3,8	-0,5
Services d'enseignement [61]	7,3	10,2	-2,9
Soins de santé et assistance sociale [62]	20,4	13,3	+7,1
Information, culture et loisirs [51, 71]	2,7	3,3	-0,6
Hébergement et services de restauration [72]	4,8	2,4	+2,4
Autres services (sauf les administrations publiques) [81]	4,1	3,9	+0,2
Administrations publiques [91]	5,7	6,7	-1,0

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité et le taux d'emploi sont deux indicateurs qui permettent de fournir de l'information concernant la participation au marché du travail. Le taux d'activité fait référence à la proportion de personnes actives, c'est-à-dire en emploi ou en recherche d'emploi, parmi la population totale. Le taux d'emploi correspond à la proportion de personnes occupées (salariés, travailleurs ou travailleurs autonomes) parmi la population totale.

Dans ce rapport, les taux d'activité et d'emploi sont présentés de manière non désaisonnalisée, c'est-à-dire qu'il s'agit de données brutes et non de taux ajustés en fonction des variations saisonnières, cycliques ou irrégulières, comme le font certaines enquêtes. Par conséquent, comme les emplois saisonniers ont tendance à être plus fréquents chez les hommes que chez les femmes (ex. : la construction et l'agriculture), les taux d'activité et d'emploi qui ressortent comme étant parfois plus élevés chez les femmes que chez les hommes peuvent s'expliquer par la nature non désaisonnalisée des données⁴⁰.

Le **tableau 7** présente le taux d'activité et le taux d'emploi des personnes immigrantes, comparés à ceux des autres populations, ainsi que l'écart entre ces deux groupes, à partir des données de l'EPA de 2025.

Principaux constats

- Pour le groupe d'âge des 45 à 54 ans, le taux d'activité et le taux d'emploi des personnes immigrantes ont tendance à être légèrement plus faibles que ceux des autres populations;
- Avec l'avancement en âge, cet écart finit par s'inverser. Chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, le taux d'activité et le taux d'emploi sont plus élevés chez les personnes immigrantes que chez les autres populations. Pour le groupe des 65 ans et plus, cette tendance se maintient puisque les personnes immigrantes continuent de présenter un taux d'activité et d'emploi plus élevé que les autres populations;
- Bien que la participation au marché du travail soit plus faible chez les immigrants de 45 à 54 ans, ils tendent à rester plus longtemps sur le marché du travail que les autres populations à mesure qu'ils avancent en âge.

Constats – Écart entre le taux d'activité et le taux d'emploi

L'écart indiqué entre le taux d'activité et le taux d'emploi dans le tableau 7 met en évidence la différence entre la proportion de personnes qui participent activement au marché du travail et celles qui parviennent à obtenir un emploi. Ainsi, les données peuvent indiquer des situations où la volonté de participer au marché du travail est comparable entre les groupes, mais où les résultats en matière d'embauche demeurent moins favorables pour certains.

- Pour les personnes âgées de 45 à 54 ans et celles de 55 à 64 ans, l'écart entre le taux d'activité et le taux d'emploi chez les personnes immigrantes est plus élevé que celui observé chez les autres populations. Ces résultats peuvent suggérer que, malgré leur engagement sur le marché du travail, les personnes immigrantes de ces groupes d'âge sont proportionnellement moins nombreuses à occuper un emploi;
- Cet écart se réduit et devient presque similaire entre les personnes immigrantes et les autres populations chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Les immigrants présentent tout de même un écart légèrement plus grand;

40 Roger GUILLEMETTE, Francis L'ITALIEN et Alex GREY. *La saisonnalité des marchés du travail Comparaison entre le Canada, les États-Unis et les provinces*. Québec, Le Centre des publications de DRHC, 2000, 59 p., <https://publications.gc.ca/Collection/MP32-29-00-8F.pdf>.

- Ce dernier constat peut être cohérent avec les résultats démontrant que les taux d'activité et d'emploi des personnes immigrantes augmentent comparativement aux autres populations avec l'avancement en âge. En effet, les personnes immigrantes âgées semblent demeurer plus présentes et plus actives sur le marché du travail, ce qui peut contribuer à réduire l'écart entre leur participation et leur accès à l'emploi.

Tableau 7 Taux d'activité et taux d'emploi selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
45 à 54 ans			
Taux d'activité	88,0	90,7	- 2,7
Taux d'emploi	82,4	87,7	- 5,3
Écart taux d'activité et taux d'emploi	5,6	3,0	
55 à 64 ans			
Taux d'activité	77,0	66,0	+ 11,0
Taux d'emploi	72,0	62,6	+ 9,4
Écart taux d'activité et taux d'emploi	5,0	3,4	
65 ans et plus			
Taux d'activité	17,7	12,8	+ 4,9
Taux d'emploi	16,7	12,1	+ 4,6
Écart taux d'activité et taux d'emploi	1,0	0,7	

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

En ce qui concerne les différences entre les hommes et les femmes, le **tableau 8** présente le taux d'emploi et le taux d'activité des personnes immigrantes et des autres populations selon leur genre. Quant au tableau 9, il présente l'écart entre le taux d'activité et le taux d'emploi chez les hommes immigrants et les hommes des autres populations, chez les femmes immigrantes et les femmes des autres populations, ainsi que l'écart entre les femmes et les hommes selon le statut migratoire.

Constats – Écart entre les immigrants et les autres populations pour un même genre

- Les résultats révèlent que les hommes immigrants présentent généralement des taux d'activité et d'emploi plus élevés que ceux des hommes des autres populations, sauf pour le taux d'emploi du groupe de 45 à 54 ans;
- La comparaison entre les femmes immigrantes et les femmes des autres populations révèle une tendance plus près de celle observée lorsque les taux ne sont pas ventilés selon le genre. Les femmes immigrantes présentent des taux d'activité et d'emploi plus faibles que ceux des autres femmes dans le groupe d'âge des 45 à 54 ans, mais des taux plus élevés dans les groupes d'âge plus avancés;
- Ainsi, la tendance selon laquelle les taux d'activité et d'emploi des personnes immigrantes sont plus faibles chez les 45 à 54 ans, mais plus élevés avec l'avancement en âge, semble en partie liée à la

situation des femmes immigrantes. Les hommes contribuent aussi, dans une certaine mesure, à cette tendance, puisque les écarts entre les hommes immigrants et les hommes des autres populations demeurent plus faibles chez les 45 à 54 ans que ceux observés dans les autres groupes d'âge.

Constats – Écart entre les femmes et les hommes pour un même statut migratoire

- En comparant les femmes et les hommes au sein d'un même statut migratoire, les résultats démontrent que les femmes ont constamment un taux d'activité et un taux d'emploi plus faible que les hommes, et ce, peu importe le groupe d'âge;
- Toutefois, pour les autres populations âgées de 45 à 54 ans, l'écart entre les hommes (87,7 %) et les femmes (87,6 %) pour le taux d'emploi est presque nul, ce qui contraste avec les autres écarts observés qui sont plus importants.

Tableau 8 Taux d'activité (%) et taux d'emploi (%) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

	Hommes (%)		Femmes (%)	
	Immigrants	Autres populations	Immigrantes	Autres populations
45 à 54 ans				
Taux d'activité	92,0	91,5	84,1	89,8
Taux d'emploi	85,7	87,7	79,2	87,6
55 à 64 ans				
Taux d'activité	82,7	71,1	71,3	60,9
Taux d'emploi	77,3	66,9	66,8	58,2
65 ans et plus				
Taux d'activité	22,0	16,3	13,9	9,6
Taux d'emploi	21,0	15,4	13,9	9,1

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Tableau 9 Écarts entre le taux d'activité et le taux d'emploi selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025

	Écarts entre les immigrants et les autres populations		Écarts entre les femmes et les hommes	
	Hommes (%)	Femmes (%)	Immigrants (%)	Autres populations (%)
45 à 54 ans				
Taux d'activité	+0,5	-5,7	-7,9	-1,7
Taux d'emploi	-2,0	-8,4	-6,5	-0,1
55 à 64 ans				
Taux d'activité	+1,6	+10,4	-11,4	-10,2
Taux d'emploi	+10,4	+8,6	-10,5	-8,7
65 ans et plus				
Taux d'activité	+5,7	+4,3	-8,1	-6,7
Taux d'emploi	+5,6	+4,8	-7,1	-6,3

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

À la lumière de ces résultats, il est possible d'émettre l'hypothèse que les taux d'activité et d'emploi plus faibles observés chez les personnes immigrantes de 45 à 54 ans, combinés à un écart plus important entre le taux d'activité et d'emploi, pourraient refléter une intégration plus difficile sur le marché du travail, et plus particulièrement sur le marché de l'emploi. Cette intégration plus difficile affecterait davantage les femmes immigrantes que les hommes immigrants. Cette situation pourrait s'expliquer par la présence de barrières à l'emploi, telles que certaines pratiques discriminatoires à l'embauche qui défavoriseraient l'employabilité des personnes immigrantes, la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, des défis liés à la maîtrise de la langue française, des réseaux professionnels plus limités ou d'autres facteurs. En s'appuyant sur les résultats, il est possible de supposer que ces barrières affecteraient davantage les femmes que les hommes immigrants.

De plus, le fait que la tendance s'inverse pour les groupes d'âge plus avancé pourrait s'expliquer par des parcours professionnels qui s'étendent davantage dans le temps chez les personnes immigrantes. Le fait que les taux d'activité et d'emploi soient plus élevés chez les personnes immigrantes dans les sous-groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, des sous-groupes habituellement moins actifs sur le marché du travail, pourrait s'expliquer, entre autres, par une nécessité de demeurer en emploi plus longtemps. En effet, plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer cette situation, telles que des besoins financiers plus importants, une entrée plus tardive sur le marché du travail, un accès plus limité aux régimes de retraite ou encore des valeurs culturelles associées au travail.

Taux de chômage

Le taux de chômage fait quant à lui référence à la proportion de chômeurs parmi la population active totale. Tout comme mentionné dans la section 4.2 pour les taux d'activité et d'emploi, le taux de chômage est présenté de manière non désaisonnalisée. Ainsi, un taux de chômage parfois plus bas chez les femmes peut s'expliquer par la nature brute des données, qui ne tiennent pas compte des fluctuations saisonnières qui affectent davantage des emplois plus fréquemment occupés par des hommes (ex. : la construction et l'agriculture)⁴¹.

Le tableau 10 compare le taux de chômage des personnes immigrantes à celui des autres populations ainsi que l'écart entre ces deux groupes, à partir des données de l'EPA de 2025.

Principaux constats

- Le taux de chômage est plus élevé chez les personnes immigrantes que chez les autres populations pour les groupes d'âge de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans;
- L'écart le plus important selon le statut migratoire se situe chez les personnes âgées de 45 à 54 ans, où les immigrants présentent un taux de chômage beaucoup plus élevé que les autres populations;
- Toutefois, le taux de chômage devient similaire pour les deux groupes chez les 65 ans et plus;
- Une tendance inverse selon l'âge semble s'observer entre les personnes immigrantes et les autres populations. Alors que le taux de chômage tend à diminuer avec l'avancement en âge chez les personnes immigrantes, il tend à augmenter avec l'âge chez les autres populations.

Tableau 10 Taux de chômage (%) selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
45 à 54 ans	6,4	3,3	+ 3,1
55 à 64 ans	6,5	5,2	+ 1,3
65 ans et plus	5,3	5,3	-

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

En ce qui concerne les différences entre les hommes et les femmes, le tableau 11 présente le taux de chômage des personnes immigrantes et des autres populations selon leur âge et leur genre. Le tableau 12 montre quant à lui l'écart entre le taux de chômage chez les hommes immigrants et les hommes des autres populations, chez les femmes immigrantes et les femmes des autres populations, ainsi que l'écart entre les femmes et les hommes selon le statut migratoire.

41 *Ibid.*

Principaux constats

- Il ressort des résultats que le taux de chômage chez les femmes, autant chez les immigrantes que chez les autres populations, tend à augmenter avec l'avancement en âge;
- Toutefois, cette tendance ne s'observe pas de manière aussi marquée chez les hommes des autres populations et c'est l'inverse qui se produit chez les hommes immigrants. Plus ces derniers avancent en âge, plus leur taux de chômage tend à diminuer.

Constats – Écart entre les immigrants et les autres populations pour un même genre

- Dans l'ensemble, les résultats révèlent que le taux de chômage est plus élevé chez les immigrants que chez les autres populations, à l'exception du groupe des hommes immigrants de 65 ans et plus;
- En effet, l'écart entre les immigrants et les autres populations du même genre est beaucoup plus marqué chez les femmes. En d'autres mots, le taux de chômage des femmes immigrantes est beaucoup plus élevé que celui des femmes des autres populations;
- Les hommes immigrants présentent également un taux de chômage plus élevé que les hommes des autres populations, mais l'écart est moins important. Cette différence tend même à s'inverser chez les hommes âgés de 65 ans et plus.

Constats – Écart entre les femmes et les hommes pour un même statut migratoire

- Chez les 45 à 54 ans, les femmes présentent un taux de chômage plus bas que les hommes, tant chez les personnes immigrantes que chez les personnes des autres populations;
- Pour le groupe d'âge de 55 à 64 ans, le taux de chômage est relativement similaire entre les femmes et les hommes chez les personnes immigrantes, tandis qu'il demeure plus faible chez les femmes au sein du groupe des autres populations;
- Alors que le taux de chômage était constamment légèrement plus faible chez les femmes que chez les hommes dans les groupes d'âge plus jeunes, la tendance s'inverse chez les personnes immigrantes de 65 ans et plus, où les femmes affichent un taux plus élevé que les hommes.
- Au sein du groupe des autres populations, les femmes conservent un taux de chômage plus bas que celui des hommes, et ce, indépendamment de l'âge.

Tableau 11 Taux de chômage (%) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Hommes (%)		Femmes (%)	
	Immigrants	Autres populations	Immigrantes	Autres populations
45 à 54 ans	6,9	4,1	5,8	2,5
55 à 64 ans	6,5	5,9	6,4	4,5
65 ans et plus	4,3	5,6	6,7	4,8

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Tableau 12 Écart des taux de chômage (%) selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Écart entre les immigrants et les autres populations		Écart entre les femmes et les hommes	
	Homme (%)	Femme (%)	Immigrants (%)	Autres populations (%)
45 à 54 ans	+2,8	+3,3	-1,1	-1,6
55 à 64 ans	+0,6	+1,9	-0,1	-1,4
65 ans et plus	-1,3	+1,9	+2,4	-0,8

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Ces résultats permettent de constater une certaine cohérence entre les tendances observées pour le taux de chômage et celles observées pour les taux d'activité et d'emploi.

Chez les personnes immigrantes, le taux de chômage tend à diminuer avec l'avancement en âge, alors qu'il tend à augmenter chez les autres populations. Cette tendance peut laisser croire que l'intégration sur le marché du travail est plus difficile chez les immigrants en milieu de carrière, plus précisément entre 45 et 54 ans, où l'écart avec les autres populations est le plus important. Avec l'avancement en âge, certains obstacles à l'intégration qui peuvent être plus présents en milieu de carrière (ex. : les responsabilités familiales, le manque d'expérience professionnelle ou la maîtrise de la langue) pourraient s'atténuer, ce qui pourrait expliquer la diminution du chômage observée chez les immigrants.

Une autre hypothèse pourrait aussi être formulée. Si certaines contraintes incitent certaines personnes immigrantes à demeurer plus longtemps en emploi (ex. : épargne insuffisante pour la retraite), il est plausible de présumer que celles qui sont actives après 65 ans sont principalement celles qui ont déjà un lien d'emploi, influençant très probablement le taux de chômage observé. Ce qui s'oppose à la tendance des autres populations, où un plus grand nombre de personnes quitteraient leur emploi pour la retraite. Ce constat est cohérent avec les taux d'activité et d'emploi plus élevés chez les personnes immigrantes que les autres populations aux âges plus avancés.

Malgré cette tendance, le taux de chômage des immigrants demeure plus élevé ou égal à celui des autres populations pour tous les groupes d'âge. Il est donc possible d'émettre l'hypothèse que leur intégration sur le marché de l'emploi demeure plus difficile. Cette situation peut indiquer que les personnes immigrantes demeurent plus vulnérables au chômage, la difficulté ne résidant pas nécessairement dans leur volonté de participer au marché du travail, mais plutôt dans les conditions d'accès à l'emploi.

Également, le taux de chômage systématiquement plus élevé pour les femmes immigrantes que pour les femmes des autres populations met en évidence, comme pour les taux d'activité et d'emploi, que les obstacles rencontrés entravent de manière plus marquée l'intégration sur le marché de l'emploi des femmes immigrantes. Il existerait donc un lien entre le genre et le statut migratoire. Chez les hommes immigrants, le taux de chômage est aussi plus élevé que chez les hommes des autres populations, mais l'écart est moins grand et s'inverse même chez les 65 ans et plus. Ce constat pourrait s'expliquer par une tendance à rester plus longtemps en emploi chez les hommes immigrants ou par une sortie plus précoce du marché du travail chez les hommes des autres populations.

Flux d'entrée en chômage

Le flux d'entrée en chômage permet de mieux comprendre les raisons qui ont mené à la transition vers le chômage. Le nombre de personnes au chômage et le taux de chômage sont des indicateurs pertinents, mais le flux d'entrée permet de déterminer si les situations ayant précédé l'entrée en chômage diffèrent d'un groupe à l'autre. Cette variable s'intéresse plus précisément à la situation d'activité, immédiatement avant de chercher du travail, des personnes actuellement au chômage. La catégorie « rentrants » fait référence aux personnes actuellement au chômage, mais qui ont occupé un emploi avant d'être inactifs sur le marché du travail. Ces personnes peuvent avoir quitté volontairement leur emploi ou avoir perdu leur emploi.

Le **tableau 13** présente les motifs d'entrée en chômage des personnes de 45 ans et plus selon leur statut migratoire. Ainsi, même si les proportions diffèrent entre les personnes immigrantes et les autres populations, les principaux motifs demeurent essentiellement les mêmes au sein des deux groupes. Certains constats émergent toutefois de l'analyse des résultats obtenus.

Principaux constats

- La mise à pied demeure le motif le plus fréquemment évoqué chez les immigrants, mais ils sont proportionnellement moins nombreux que les autres populations dans cette situation;
- Les immigrants sont proportionnellement plus nombreux à déclarer que, avant leur entrée en chômage, ils avaient travaillé « il y a plus d'un an » (39,4 % contre 27,3 % pour les autres populations).
- Également, les personnes immigrantes ont aussi indiqué, en proportions plus élevées, le retour sur le marché du travail, que ce soit après une courte ou une longue période d'absence;
- Il ressort du regroupement des trois motifs associés au retour sur le marché du travail après un départ (la perte ou le départ de l'emploi après avoir travaillé il y a plus d'un an, le retour sur le marché du travail après avoir travaillé il y a un an ou moins, et le retour sur le marché du travail après avoir travaillé il y a plus d'un an) que 54,8 % des personnes immigrantes de 45 ans et plus rapportent ces motifs contre 40,1 % des autres populations;
- Le retour sur le marché du travail après une période d'absence de longue ou de courte durée semblerait donc être une trajectoire professionnelle plus fréquente chez les personnes immigrantes de 45 ans et plus que chez les autres populations pour ce même groupe d'âge.
- Les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à évoquer le motif de la première entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles sont à la recherche d'un premier emploi à la suite de leur entrée dans la population active.



Tableau 13 Les cinq principaux motifs d'entrée en chômage, selon le statut migratoire des personnes âgées de 45 ans et plus, Québec, 2025

Immigrants		Autres populations	
Motif principal	Pourcentage (%)	Motif principal	Pourcentage (%)
La perte de l'emploi en raison d'une mise à pied temporaire ou permanente	26,2	La perte de l'emploi en raison d'une mise à pied temporaire ou permanente	39,0
Le retour sur le marché du travail après avoir travaillé il y a plus d'un an	23,5	Le retour sur le marché du travail après avoir travaillé il y a plus d'un an	15,9
La perte ou le départ de l'emploi (statut inconnu) après avoir travaillé il y a plus d'un an	15,9	Le retour sur le marché du travail après avoir travaillé il y a un an ou moins	12,8
Le retour sur le marché du travail après avoir travaillé il y a un an ou moins	15,4	La perte ou le départ de l'emploi (statut inconnu) après avoir travaillé il y a plus d'un an	11,4
La première entrée sur le marché du travail	12,6	La première entrée sur le marché du travail	7,8

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Le **tableau 14** expose la répartition des personnes ayant évoqué chacun des motifs, selon les sous-groupes d'âge, ainsi que l'écart observé entre les immigrants et les autres populations.

Principaux constats

- Pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, les personnes immigrantes étaient proportionnellement moins nombreuses à évoquer les motifs de mise à pied (temporaire et permanente);
- Toutefois, pour le groupe de 65 ans et plus, les personnes immigrantes étaient beaucoup plus nombreuses à mentionner que leur entrée sur le chômage résultait d'une mise à pied permanente, mais la mise à pied temporaire demeure tout de même plus fréquente chez les autres populations;
- Pour les autres populations, le principal motif du chômage est la perte de l'emploi en raison d'une mise à pied permanente;
- Les personnes immigrantes de tous les groupes d'âge étaient moins nombreuses à indiquer les motifs de départ volontaire de l'emploi ou d'être en attente d'un emploi qui doit commencer à une date future, lesquels sont davantage liés à du chômage transitoire ou anticipé;
- Le motif de la première entrée sur le marché du travail (nouveaux entrants) est plus souvent rapporté par les personnes immigrantes que par les personnes des autres populations pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, avec une différence plus marquée pour le groupe des 45 à 54 ans.

Tableau 14 Motifs de départ au chômage selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
45 à 54 ans			
Ont perdu leur emploi, mise à pied temporaire	1,7	2,7	-1,0
Ont perdu leur emploi, mise à pied permanente	21,7	34,1	-12,4
Ont quitté leur emploi	6,5	7,4	-0,9
Ont perdu/quitté leur emploi (statut inconnu), ont travaillé il y a plus d'un an	14,3	14,1	+0,2
Nouveaux entrants	14,5	6,3	+8,2
Rentrants, ont travaillé il y a un an ou moins	16,6	11,7	+4,9
Rentrants, ont travaillé il y a plus d'un an	21,7	17,6	+4,1
Emploi devant commencer à une date future	3,1	6,1	-3,0
55 à 64 ans			
Ont perdu leur emploi, mise à pied temporaire	1,0	4,9	-3,9
Ont perdu leur emploi, mise à pied permanente	24,2	36,6	-12,4
Ont quitté leur emploi	1,0	7,0	-6,0
Ont perdu/quitté leur emploi (statut inconnu), ont travaillé il y a plus d'un an	17,3	7,6	+9,7
Nouveaux entrants	12,7	9,8	+2,9
Rentrants, ont travaillé il y a un an ou moins	12,1	13,2	-1,1
Rentrants, ont travaillé il y a plus d'un an	29,8	12,4	+17,4
Emploi devant commencer à une date future	1,9	8,5	-6,6
65 ans et plus			
Ont perdu leur emploi, mise à pied temporaire	0	5,8	-5,8
Ont perdu leur emploi, mise à pied permanente	47,8	30,6	+17,2
Ont quitté leur emploi	2,2	4,7	-2,5
Ont perdu/quitté leur emploi (statut inconnu), ont travaillé il y a plus d'un an	19,7	16,6	+3,1
Nouveaux entrants	0,6	5,5	-4,9
Rentrants, ont travaillé il y a un an ou moins	21,5	14,0	+7,5
Rentrants, ont travaillé il y a plus d'un an	8,2	22,7	-14,5
Emploi devant commencer à une date future	-	-	-

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Les résultats permettent de supposer qu'il existe des différences entre la trajectoire professionnelle des deux groupes à l'étude. Les trajectoires professionnelles des personnes immigrantes de 45 ans et plus auraient tendance à être plus souvent caractérisées par des interruptions ou par des retours sur le marché du travail, tandis que les autres populations seraient plus propices à être en chômage en raison de mises à pied.

Tout d'abord, bien que la mise à pied représente un motif non négligeable chez les immigrants, le fait qu'ils soient proportionnellement moins nombreux à mentionner ces motifs que les autres populations suggèrent que la transition attribuable à une rupture du lien d'emploi par l'employeur serait moins fréquente chez les immigrants que chez leur homologue. Les personnes immigrantes de 65 ans et plus feraient toutefois exception puisque la mise à pied permanente est le motif le plus fréquent pour ce groupe. Ainsi, cette disparité pourrait refléter que les personnes immigrantes plus âgées seraient plus vulnérables face à la perte de leur emploi, comparativement aux autres groupes, malgré leur volonté de demeurer en emploi.

L'entrée en chômage chez les personnes immigrantes s'expliquerait donc par d'autres motifs. Les résultats mettent en lumière que les interruptions et les reprises d'activité professionnelle seraient plus fréquentes chez les immigrants. En effet, bien que les raisons ne soient pas mentionnées, les interruptions du parcours professionnel à court ou à long terme semblent plus fréquentes chez les immigrants, qui sont proportionnellement plus nombreux à évoquer les motifs « rentrants, ont travaillé il y a un an ou moins » et « rentrants, ont travaillé il y a plus d'un an ».

Cette analyse semble concorder avec les constats tirés des résultats sur le taux de chômage, le taux d'activité et le taux d'emploi puisque les personnes immigrantes avaient généralement tendance à demeurer sur le marché du travail jusqu'à un âge plus avancé. Ainsi, il est possible que les interruptions plus fréquentes de leur parcours professionnel puissent contribuer, en partie, à cette prolongation, notamment pour des raisons financières. Comme piste de recherche future, il serait pertinent d'examiner les facteurs sous-jacents à ces interruptions afin d'établir si elles sont volontaires ou non, et de déterminer la mise en place, si possible, d'interventions ciblant ces facteurs pour favoriser le maintien en emploi de ce groupe.

De plus, le motif de la première entrée sur le marché du travail est plus fréquemment rapporté par les immigrants, notamment pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, révélant ainsi que certains immigrants entrent à un âge plus avancé sur le marché du travail canadien. Encore une fois, ce résultat est cohérent avec ce qui a été constaté précédemment puisque cette entrée plus tardive sur le marché du travail expliquerait aussi la prolongation sur le marché du travail jusqu'à un âge plus avancé chez les personnes immigrantes.

Également, les motifs associés à un chômage plus transitoire ou anticipé (départ volontaire, emploi devant commencer à une date future) sont proportionnellement moins fréquents chez les immigrants, quel que soit le groupe d'âge. Ce constat pourrait refléter que leur transition vers le chômage est moins anticipée ou que l'accès à d'autres emplois qui correspondent à leurs intérêts ou à leurs besoins (ex. : financier, qualité des emplois disponibles) serait plus difficile pour ce groupe puisqu'il est plus rare qu'ils soient en attente d'un nouvel emploi. Également, il est possible d'émettre comme hypothèse que des conditions externes, qu'elles soient personnelles ou liées au marché du travail, créent des obstacles à la planification de la transition professionnelle.

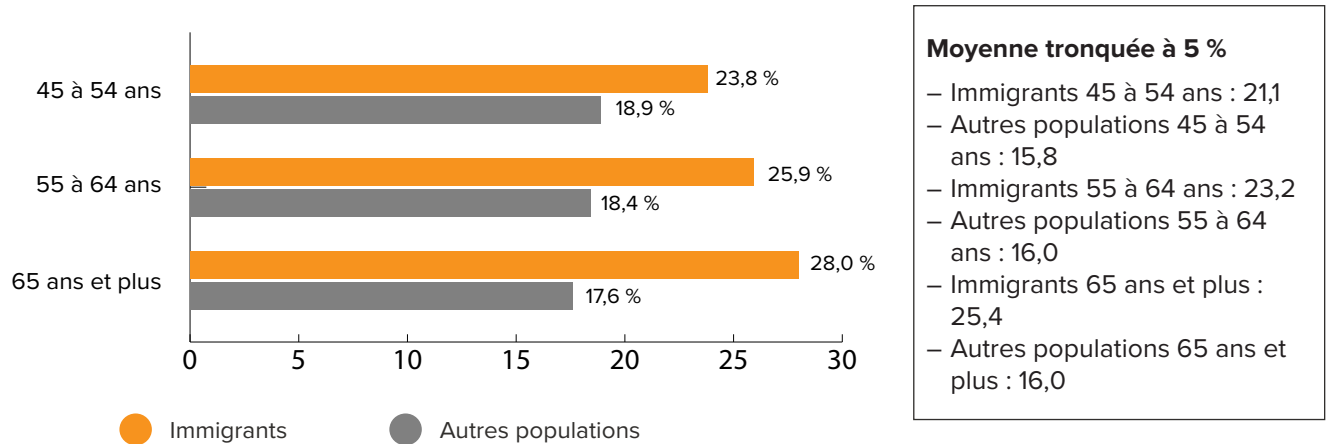
Durée moyenne du chômage

L'analyse de la durée moyenne du chômage contribue à expliquer les écarts observés entre différentes populations, en déterminant si certains sous-groupes sont plus susceptibles d'être exposés à un chômage prolongé. Dans l'EPA, la durée du chômage est calculée en nombre de semaines. La **figure 15** présente la durée moyenne du chômage en semaine pour chaque sous-groupe à l'étude.

Principaux constats

- Indépendamment du groupe d'âge, la durée moyenne du chômage tend à être plus élevée chez les personnes immigrantes que les autres populations;
- L'écart le plus important se situe dans le groupe des 65 ans et plus, où les personnes immigrantes sont en moyenne 10,4 semaines de plus au chômage que les autres populations;
- Alors que la durée moyenne du chômage tend à augmenter avec l'avancement en âge chez les personnes immigrantes, elle tend à diminuer chez les personnes des autres populations.

Figure 15. Durée moyenne du chômage (en semaines) selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

Le **tableau 15** présente la durée moyenne du chômage pour chaque sous-groupe à l'étude ventilé selon le genre. Pour sa part, le tableau 16 présente l'écart entre la durée moyenne du chômage chez les hommes immigrants et les hommes des autres populations, chez les femmes immigrantes et les femmes des autres populations, ainsi que l'écart entre les femmes et les hommes selon le statut migratoire.

Principaux constats (tableau 15)

- En analysant l'évolution de la durée du chômage selon l'âge, il est possible d'observer que, indépendamment du statut migratoire, la durée moyenne du chômage chez les hommes tend à diminuer avec l'avancement en âge, alors qu'elle tend généralement à augmenter à mesure que les femmes avancent en âge, à l'exception des femmes des autres populations âgées de 55 à 64 ans.

Constats – Écart entre les immigrants et les autres populations pour un même genre

- Les résultats révèlent que les personnes immigrantes, tant les hommes que les femmes, ont constamment une durée moyenne de chômage plus élevée que les personnes des autres populations du même genre;
- Toutefois, l'écart le plus marqué se situe entre les femmes immigrantes et les femmes des autres populations pour les groupes de 55 à 64 ans (13,4 semaines) et de 65 ans et plus (13,2 semaines). Bien

que les hommes immigrants présentent une durée moyenne de chômage légèrement plus longue que celle des hommes des autres populations, cet écart demeure plus faible que celui observé entre les femmes;

Ainsi, l'écart global observé entre les personnes immigrantes et celles des autres populations pourrait s'expliquer, entre autres, par la durée moyenne de chômage plus élevée chez les femmes immigrantes.

Constats – Écart entre les femmes et les hommes pour un même statut migratoire

- L'analyse démontre que, peu importe le statut migratoire, les femmes âgées de 65 ans et plus présentent systématiquement une durée moyenne de chômage plus élevée que les hommes;
- Les femmes immigrantes âgées de 55 à 64 ans présentent une durée moyenne de chômage plus élevée que celle des hommes, immigrants et autres populations du même groupe d'âge;
- Pour le groupe de 45 à 54 ans, ce sont les hommes qui présentent une durée du chômage légèrement plus élevée que les femmes.

Tableau 15 Durée moyenne du chômage (semaines) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Hommes (%)		Femmes (%)	
	Immigrants	Autres populations	Immigrantes	Autres populations
45 à 54 ans	24,9	19,8	22,3	17,3
55 à 64 ans	22,7	19,8	29,5	16,1
65 ans et plus	20,8	15,8	34,2	21,0

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Tableau 16 Écart dans la durée moyenne du chômage (semaines) selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Écart entre les immigrants et les autres populations		Écart entre les femmes et les hommes	
	Homme (%)	Femme (%)	Immigrants (%)	Autres populations (%)
45 à 54 ans	+5,1	+5,0	-2,6	-2,5
55 à 64 ans	+2,9	+13,4	+6,8	-3,7
65 ans et plus	+5,0	+13,2	+ 13,4	+5,2

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

D'abord, plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour mieux cerner les causes expliquant une plus longue durée du chômage pour les personnes immigrantes. Par exemple, la reconnaissance de la formation ou de l'expérience acquise à l'étranger peut constituer un facteur complexifiant l'intégration au marché de l'emploi. Également, cette durée prolongée du chômage pourrait s'expliquer par certaines formes de discrimination vécues par les personnes immigrantes sur le marché de l'emploi.

En combinant ces résultats avec ceux sur les motifs du chômage, lesquels indiquent que les immigrants sont proportionnellement plus nombreux à être de nouveaux entrants sur le marché du travail ou à y revenir après une période d'inactivité, ces facteurs pourraient contribuer à expliquer la durée plus longue de leur chômage. En effet, le repositionnement sur le marché du travail peut être plus long après une période d'absence ou en l'absence d'expérience de travail récente.

Ensuite, le constat selon lequel la durée du chômage augmente avec l'avancement en âge chez les personnes immigrantes, alors que l'inverse est observé chez les autres populations, apparaît encore une fois cohérent avec les résultats précédents qui laissent supposer que les personnes immigrantes demeurent plus longtemps sur le marché du travail. Le fait d'avoir accumulé moins de ressources financières avant la retraite ou de disposer de moins de protections (ex. : fonds de pension) pourrait faire en sorte que, lorsqu'elles se retrouvent sans emploi, les personnes immigrantes ne se retirent pas du marché du travail, mais poursuivent activement leur recherche d'emploi, ce qui prolonge la durée de leur chômage.

Le fait que cette différence soit particulièrement marquée chez les femmes immigrantes dans les deux groupes d'âge les plus avancés renforce certaines de ces hypothèses. Cette plus longue durée de chômage pourrait notamment s'expliquer par un effet cumulatif lié au statut migratoire, à l'âge et au genre. Ce cumul pourrait exposer ces femmes à des emplois offrant de moins bonnes conditions de travail (ex. : absence de régime de retraite ou revenus plus faibles), les obligeant à demeurer actives plus longtemps sur le marché du travail.

De plus, en combinant ces résultats avec ceux sur le flux d'entrée en chômage, qui font ressortir que les interruptions de parcours professionnel sont plus fréquentes chez les personnes immigrantes, il est possible d'émettre l'hypothèse que les femmes immigrantes pourraient interrompre plus fréquemment leur carrière, pour des responsabilités familiales ou d'autres motifs. Ces interruptions pourraient ensuite retarder la sortie du marché du travail et prolonger la période de recherche d'emploi à un âge plus avancé.

Raisons liées à la sortie de l'emploi

L'analyse des raisons qui ont mené au départ du dernier emploi permet de compléter les données portant sur le flux d'entrée en chômage en s'intéressant cette fois aux motifs liés à la sortie du dernier emploi, tant pour les chômeurs que pour les personnes inactives qui ont travaillé au cours des 12 derniers mois. Plus précisément, cet indicateur s'intéresse aux raisons évoquées par les personnes actuellement sans emploi, chômeuses ou inactives, pour expliquer la fin de leur dernier emploi.

Afin de mieux saisir les différences entre les sous-groupes pour chaque motif, les résultats sont présentés en fonction de chacun des motifs de sortie d'emploi. Ainsi, les proportions présentées pour chaque graphique ne totalisent pas 100 % puisqu'elles se rapportent uniquement à un motif précis. Le total correspond à l'ensemble des motifs déclarés au sein de chaque sous-groupe.

L'ensemble des motifs que les répondants pouvaient choisir dans l'EPA est présenté, à l'exception du motif « autres », puisque le fait que cette catégorie soit très large ne permettait pas de fournir des informations précises ou additionnelles.

Également, en ce qui concerne la répartition entre les hommes et les femmes pour chacun des motifs au sein de chaque sous-groupe, le nombre de personnes était parfois très faible, ce qui rendait les résultats moins représentatifs. C'est majoritairement pour cette raison que ces données n'ont pas été présentées. De plus, bien que certaines tendances se dégagent des résultats, les écarts n'étaient pas constants ou très marqués. Toutefois, pour le motif des obligations personnelles ou familiales, une tendance claire et des constats marqués ressortaient. C'est pourquoi la répartition selon le genre a été présentée uniquement pour ce motif. Il faut tout de même tenir compte du fait que le petit nombre de personnes dans ces sous-catégories peut faire varier les résultats avec ce qui est observé dans la population. Ces résultats doivent ainsi être interprétés avec prudence.

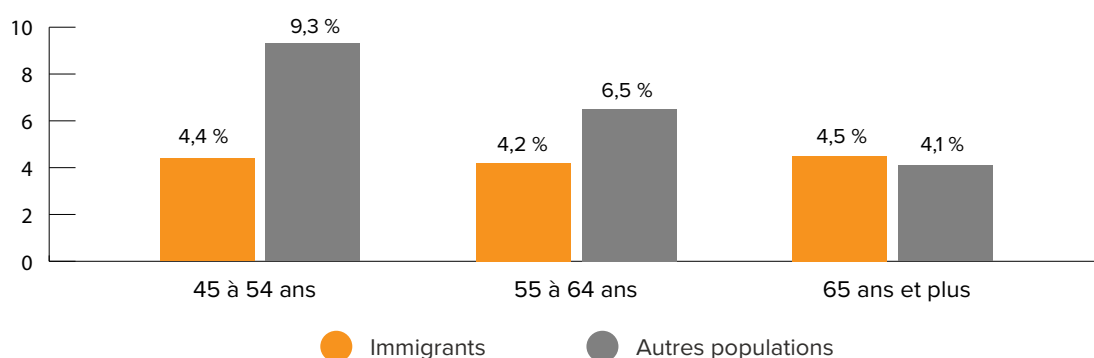
Départ de l'emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité

La **figure 16** présente la proportion de personnes qui ont rapporté le motif de la maladie ou de l'incapacité au sein de chaque sous-groupe de statut migratoire et d'âge parmi ceux qui sont actuellement sans emploi, mais qui ont occupé un emploi dans la dernière année.

Principaux constats

- Indépendamment du groupe d'âge, les personnes immigrantes étaient proportionnellement moins nombreuses à mentionner avoir quitté leur dernier emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité;
- Alors que cette raison est relatée dans des proportions relativement similaires entre les différents groupes d'âge chez les personnes immigrantes, elle est mentionnée en proportion plus importante dans les groupes plus jeunes chez les personnes des autres populations;
- En effet, l'écart le plus marqué entre les deux statuts migratoires s'observe pour le groupe âgé de 45 à 54 ans, où les personnes immigrantes sont proportionnellement moins nombreuses que les autres populations à avoir quitté leur dernier emploi pour cette raison;
- Également, bien que le groupe des 65 ans et plus soit le plus âgé de l'étude, c'est dans ce groupe que la proportion associée à cette raison est la plus faible, peu importe le statut migratoire.

Figure 16. Départ de l'emploi en raison d'une maladie ou d'une incapacité selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Départ de l'emploi pour obligations personnelles ou familiales

Pour sa part, la **figure 17** présente la proportion de personnes qui ont rapporté avoir quitté leur dernier emploi en raison d'obligations personnelles ou familiales. La répartition est effectuée au sein de chaque sous-groupe, parmi les personnes qui sont actuellement sans emploi, mais qui ont occupé un emploi au cours de la dernière année.

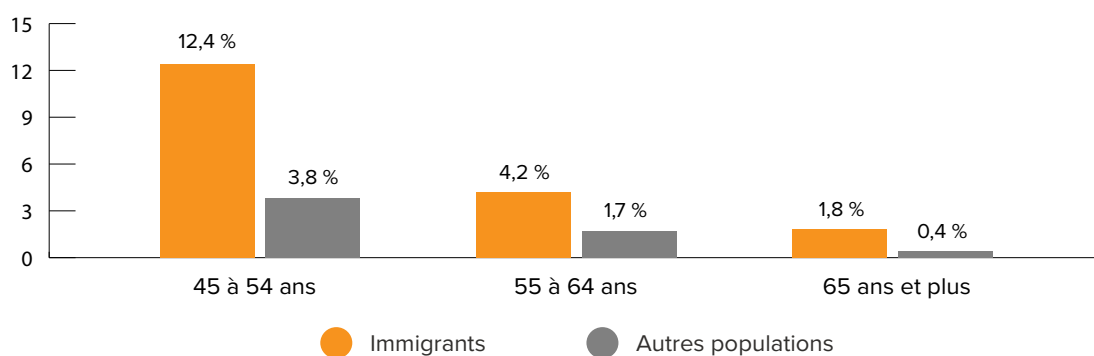
Principaux constats

- Pour ce motif, les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter avoir quitté leur dernier emploi pour des obligations personnelles ou familiales que les personnes des autres populations, notamment pour le groupe de 45 à 54 ans où l'écart est le plus important;
- Cet écart se réduit pour le groupe de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, même si les personnes immigrantes continuent d'évoquer davantage cette raison.

Constats – Répartition entre les hommes et les femmes au sein de chaque groupe

- Les femmes des autres populations sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter cette raison, peu importe le groupe d'âge (45 à 54 ans : hommes 41,2 % – femmes 58,8 %; 55 à 64 ans : hommes 41,6 % – femmes 58,4 %; 65 ans et plus : hommes 37,7 % – femmes 62,3 %);
- Toutefois, chez les immigrants l'écart entre les hommes et les femmes y est beaucoup plus marqué, notamment, dans les groupes des immigrants âgés de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. Les femmes immigrantes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à évoquer cette raison (45 à 54 ans : hommes 17,3 % – femmes 82,7 %; 55 à 64 ans : hommes 0 % – femmes 100 %). Toutefois, l'inverse s'observe dans le groupe des 65 ans et plus (65 ans et plus : hommes 65,6 % – femmes 34,4 %);
- Alors que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à quitter leur emploi pour des obligations personnelles ou familiales en milieu de carrière (45 à 64 ans), et ce, particulièrement chez les immigrantes, la tendance est différente pour le groupe de 65 ans et plus. Les femmes des autres populations continuent d'être plus nombreuses à quitter pour cette raison, comparativement aux femmes immigrantes, qui le rapportent beaucoup moins que les hommes.

Figure 17. Départ de l'emploi pour obligations personnelles ou familiales, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

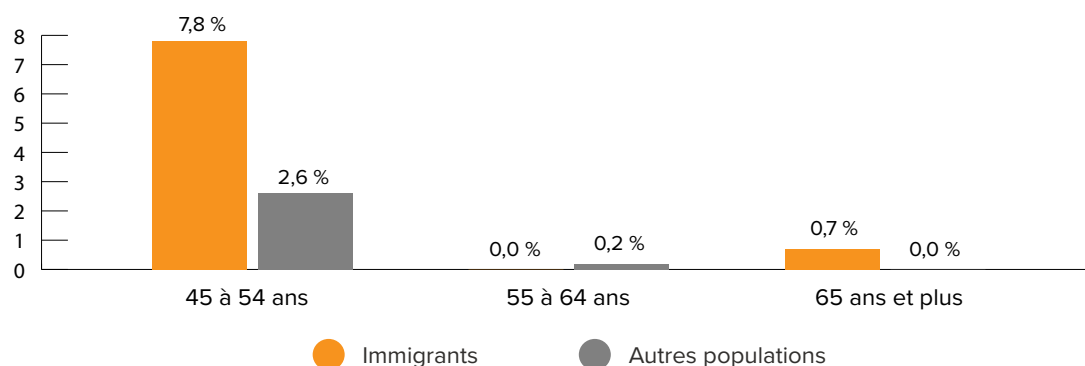
Départ de l'emploi pour études

En ce qui concerne la figure 18, elle présente la proportion de personnes qui ont rapporté avoir quitté leur dernier emploi pour poursuivre des études. La répartition est effectuée au sein de chaque sous-groupe, parmi les personnes qui sont actuellement sans emploi, mais qui ont occupé un emploi au cours de la dernière année.

Principaux constats

- Les immigrants sont généralement proportionnellement plus nombreux que les autres populations à rapporter avoir quitté leur dernier emploi pour poursuivre des études;
- Cette différence est particulièrement marquée chez les 45 à 54 ans, qui est le seul groupe où ce motif a été rapporté dans un nombre plus important. En effet, les personnes immigrantes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à mentionner cette raison;
- Pour les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, le nombre de personnes qui ont rapporté ce motif est très faible. Toutefois, les personnes immigrantes de 65 ans et plus sont tout de même légèrement plus nombreuses à le mentionner.

Figure 18. Départ de l'emploi pour études, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Perte de l'emploi attribuable à une mise à pied

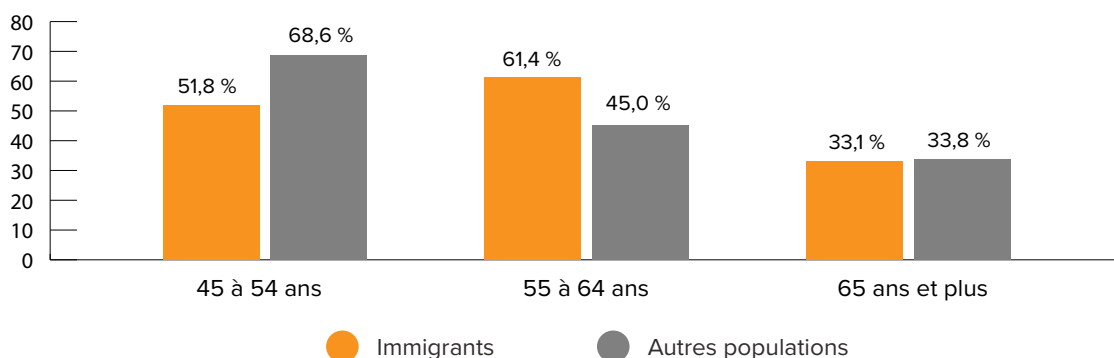
La **figure 19** présente la proportion de personnes qui ont rapporté avoir perdu leur dernier emploi en raison d'une mise à pied, au sein de chaque sous-groupe de statut migratoire et d'âge parmi ceux qui sont actuellement sans emploi, mais qui ont occupé un emploi dans la dernière année.

Principaux constats

- La raison la plus mentionnée pour la perte de l'emploi est la mise à pied, peu importe le statut migratoire, à l'exception du groupe de 65 ans et plus où la retraite était la raison la plus fréquente. Ce qui suggère que la mise à pied serait la principale raison associée à la trajectoire de sortie d'emploi pour les personnes âgées de 45 à 64 ans;
- En ce qui concerne les écarts selon le statut migratoire, bien qu'un écart marqué soit observé chez les personnes de 55 à 64 ans, où les personnes immigrantes rapportent plus fréquemment la mise à

pied, pour les deux autres groupes d'âge, ce sont les personnes des autres populations qui indiquent davantage ce motif. Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus pour le flux d'entrée en chômage où les personnes des autres populations étaient aussi plus nombreuses à évoquer cette raison.

Figure 19. Perte de l'emploi attribuable à une mise à pied, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

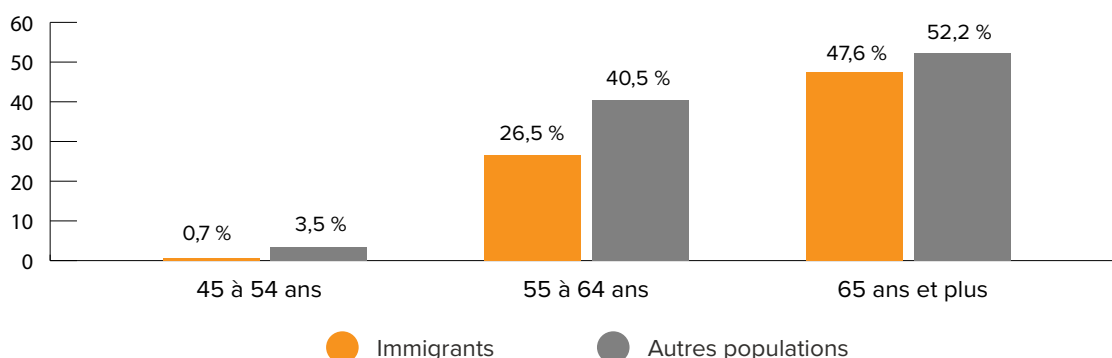
Départ de l'emploi pour la retraite

Pour terminer, la **figure 20** présente la proportion de personnes qui ont quitté leur dernier emploi pour la retraite selon le statut migratoire et l'âge.

Principaux constats

- Indépendamment du groupe d'âge, les personnes immigrantes sont proportionnellement moins nombreuses que les autres populations à rapporter la retraite comme raison de départ;
- Pour le groupe de 45 à 54 ans, alors qu'une proportion très faible d'immigrants avait mentionné le motif de la retraite, cette proportion était un peu plus élevée chez les autres populations;
- L'écart selon le statut migratoire est le plus prononcé pour le groupe de 55 à 64 ans. Les immigrants sont proportionnellement beaucoup moins nombreux que les autres populations à quitter pour la retraite;
- L'écart se réduit pour le groupe de 65 ans et plus. Les personnes immigrantes demeurent moins nombreuses à mentionner ce motif de départ, bien que l'écart avec les autres populations soit moins marqué que pour le groupe de 55 à 64 ans.

Figure 20. Départ de l'emploi pour la retraite selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Les résultats portant sur les raisons liées à la sortie du dernier emploi demeurent cohérents avec les constats tirés des autres indicateurs du marché du travail et de l'emploi présentés précédemment.

Pour le départ en raison d'une maladie ou d'une incapacité, le fait que les personnes immigrantes évoquent moins cette raison pourrait être cohérent avec la prolongation de leur présence sur le marché du travail et en emploi observée lors de la comparaison des taux d'activité et d'emploi. De plus, le fait que l'écart soit marqué chez les 45 à 54 ans pourrait soutenir encore davantage que, même en cas de problème de santé, il soit plus difficile de se permettre de quitter le marché du travail à un âge moins avancé pour cette population. Différentes hypothèses peuvent être avancées pour expliquer pourquoi elles quittent moins souvent pour des motifs liés à la santé. Par exemple, il est possible que les conditions ou la qualité de l'emploi qu'elles occupent (ex. : revenus, congés maladie, assurance collective qui offre une couverture avantageuse en matière d'invalidité de courte ou de longue durée) limitent leur capacité à se retirer du marché du travail en cas de maladie. Il est également possible de supposer que des barrières administratives, comme la méconnaissance des dispositifs ou des programmes de sortie d'emploi pour cause de maladie ou d'incapacités, restreignent le recours à ces services par les populations immigrantes.

En ce qui concerne le départ de l'emploi en raison d'obligations personnelles ou familiales, le fait que les personnes immigrantes soient plus nombreuses à évoquer cette raison offre aussi des pistes d'hypothèses intéressantes en lien avec les constats précédents. En effet, il est ressorti des résultats sur le flux d'entrée en chômage que les personnes immigrantes avaient tendance à présenter un parcours professionnel davantage composé de périodes de sortie. Comme l'indicateur actuel va plus loin en analysant les raisons pouvant expliquer les sorties d'emploi vers un statut d'inactivité, et non seulement les sorties vers le chômage, il serait possible d'émettre l'hypothèse que les sorties du marché du travail constatées précédemment chez les personnes immigrantes puissent être liées à des obligations personnelles ou familiales, et ce, majoritairement chez les femmes immigrantes. Plusieurs hypothèses peuvent être soulevées pour tenter de comprendre la prépondérance de ce motif de sortie d'emploi chez les femmes immigrantes. Le fait de quitter son emploi en raison d'obligations personnelles ou familiales peut résulter d'un choix personnel, d'une division plus genrée des rôles, d'un réseau familial plus restreint limitant le soutien en cas d'urgence familiale ou personnelle, ou encore de conditions d'emploi qui n'offrent pas de mesures adéquates de conciliation travail-vie personnelle.

Pour ce qui est du départ du marché de l'emploi pour poursuivre des études, le fait que les personnes immigrantes soient proportionnellement plus nombreuses à évoquer ce motif pourrait appuyer l'hypothèse selon laquelle les trajectoires de sortie d'emploi au sein de cette population seraient parfois temporaires, dans le but de mieux se repositionner sur le marché du travail par la suite. Bien que le fait de s'engager dans des études à un âge plus avancé peut découler d'un désir d'avancement ou de repositionnement professionnel, ce choix peut aussi résulter d'une contrainte liée à la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger ou à la nécessité d'obtenir un diplôme dans un cadre particulier.

Également, tout comme pour les résultats pour le flux d'entrée en chômage, les personnes des autres populations rapportent en proportion plus importante quitter leur emploi en raison d'une mise à pied, à l'exception du groupe de 55 à 64 ans. En effet, ce motif est aussi très fréquent chez les personnes immigrantes. Il est donc important de considérer que la mise à pied a aussi un impact significatif sur la trajectoire professionnelle des personnes immigrantes. Toutefois, en comparaison avec les autres populations, les autres motifs évoqués semblent aussi être des facteurs importants à considérer pour expliquer la sortie de l'emploi chez une proportion plus importante de la population immigrante.

Pour terminer, le fait que le motif de la retraite soit moins évoqué chez les personnes immigrantes s'inscrit également dans le même ordre d'idées que les hypothèses précédentes. En effet, les immigrants auraient tendance à présenter des taux d'activité et d'emploi plus élevés avec leur progression en âge comparativement aux autres populations, ce qui pourrait s'expliquer par la proportion moindre de personnes de cette population qui quittent pour la retraite. Le fait que l'écart soit particulièrement marqué chez le groupe de 55 à 64 ans pourrait aussi révéler que c'est au cours de cette période que les autres populations tendent généralement à prendre leur retraite, alors que ce n'est pas le cas pour les personnes immigrantes, lesquelles repousseraient leur départ à la retraite après 65 ans, où l'écart avec les autres populations se réduit. Encore une fois, plusieurs hypothèses peuvent être émises pour expliquer le report du motif de la retraite comme raison du départ de l'emploi. L'entrée sur le marché du travail à un âge plus avancé, un parcours professionnel plus interrompu et la qualité de l'emploi (ex. : fonds de pension, salaire, etc.) qui peuvent obliger à repousser la retraite pourraient être des facteurs à explorer plus en profondeur.

Caractéristiques liées à la retraite

Âge moyen de la retraite

Dans la littérature, l'âge moyen de la retraite chez les personnes immigrantes dépasse généralement d'environ deux ans celui des personnes nées au Canada.

La thèse doctorale de Silva-Ramirez (2023), qui porte précisément sur la retraite chez les personnes immigrantes, formule certaines réserves quant à l'utilisation de l'âge moyen de la retraite comme indicateur. Les comportements liés à la retraite ont fortement évolué au cours des dernières années. Des trajectoires de retraite distinctes, voire opposées, se côtoient, mais peuvent produire des âges moyens similaires entre deux groupes. En effet, la moyenne ne prend pas en compte la distribution de l'âge autour de cette moyenne. Ainsi, cet indicateur peut masquer des écarts importants entre les personnes immigrantes et celles nées au Canada⁴².

42 Rafael SILVA-RAMIREZ. *Statut d'immigrant et retraite : Étude de la retraite au Canada dans le contexte d'une augmentation du poids des immigrants parmi la main-d'œuvre canadienne*. [Thèse doctorale, démographie], Montréal, Université de Montréal, 2023, 277 p.

L'étude de Silva-Ramirez (2023), réalisée sur un petit échantillon, fait ressortir les constats suivants concernant l'âge moyen de la retraite :

- Hommes immigrants = 62,8 ans
- Hommes natifs = 60,8 ans
- Femmes immigrantes = 61,9 ans
- Femmes natives = 59,8 ans

Pour sa part, la **figure 21** présente l'âge moyen de la retraite obtenu à partir des calculs effectués en s'appuyant sur les données de l'EPA de 2025.

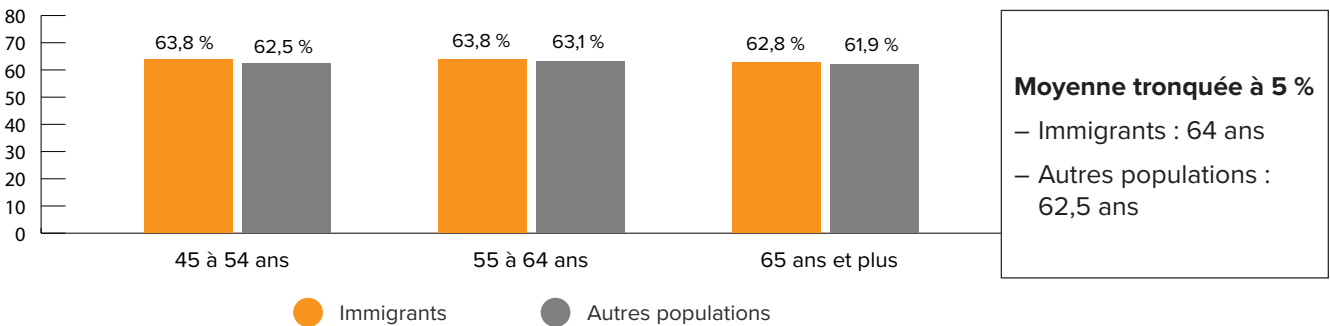
Il est important de mentionner que les résultats présentés ci-dessous correspondent à une moyenne approximative puisque les données de l'EPA permettent d'obtenir la position moyenne dans une classe d'âge, et non un âge précis. À partir de cette position moyenne, l'âge moyen de la retraite a été calculé. Par exemple, si la valeur 10 correspond au groupe d'âge de 60 à 64 ans et la valeur 11 au groupe d'âge de 65 à 69 ans, et que la valeur obtenue pour l'âge moyen de la retraite est de 10,75, cette valeur a été convertie afin d'obtenir le groupe d'âge auquel elle correspond entre les deux plages. Cependant, comme l'âge précis provient d'une conversion à partir de la classe d'âge, des différences peuvent être observées si les résultats sont calculés à partir d'une autre méthode.

De manière générale, les résultats de Silva-Ramirez (2023) mettent en évidence des écarts légèrement plus marqués entre l'âge de la retraite des personnes immigrantes et celui des personnes nées au Canada comparativement aux résultats de la présente étude.

Principaux constats

- Ces résultats révèlent que les personnes immigrantes tendent à prendre leur retraite à un âge un peu plus avancé que les personnes des autres populations, soit en moyenne un an et demi plus tard;
- Cet écart entre les immigrants et les autres populations demeure présent même en comparant les résultats selon le genre;
- Indépendamment du statut migratoire, les hommes prendraient leur retraite à un âge plus avancé que les femmes;
- L'écart le plus important se situe entre les femmes immigrantes et les femmes des autres populations, où les femmes immigrantes prennent en moyenne leur retraite à un âge plus avancé que leurs homologues.

Figure 21. Âge moyen de la retraite (ans), selon le statut migratoire, l'âge et le genre, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Il importe de considérer que l'âge de la retraite est influencé par de nombreux facteurs, tels que les épargnes personnelles, les régimes de retraite et la santé physique. Au Québec, des ententes internationales de sécurité sociale ont été conclues avec certains pays. Ces accords permettent de coordonner les régimes de retraite entre les pays signataires. En définissant les conditions d'obtention des différentes prestations, les personnes ayant travaillé ou résidé au Canada/Québec ou dans l'un de ces pays peuvent être avantagées à l'arrivée de leur retraite comparativement aux personnes immigrantes provenant de pays non signataires. Cette dimension peut donc influencer indirectement l'âge de prise de la retraite⁴³.

Parmi les 39 pays signataires des ententes de sécurité sociale avec le Québec, on retrouve une majorité de pays provenant d'Europe et d'Amérique. Les pays d'Afrique y sont sous-représentés. Voici la liste des pays, par continent :

- Amérique : Barbade, Brésil, Chili, Dominique, États-Unis, Jamaïque, Sainte-Lucie, Uruguay
- Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse
- Asie : Corée du Sud, Inde, Philippines, Turquie
- Afrique : Maroc

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Encore une fois, les résultats révèlent que les personnes immigrantes tendent à demeurer en emploi jusqu'à un âge plus avancé et à quitter le marché de l'emploi pour la retraite plus tard dans leur parcours professionnel. Le fait qu'elles rapportent un âge moyen plus avancé au moment de leur retraite est cohérent avec le fait qu'elles évoquent moins ce motif comme raison de départ de leur dernier emploi et qu'elles présentent des taux d'activité et d'emploi plus élevés que les autres populations avec l'avancement en âge. Tout comme pour les indicateurs précédents, plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces écarts.

En s'appuyant sur les résultats obtenus, l'entrée plus tardive sur le marché du travail, les interruptions plus fréquentes du parcours professionnel et les obligations personnelles et familiales plus fréquentes peuvent être des hypothèses à creuser davantage pour comprendre ces écarts. Également, les conditions socio-professionnelles peuvent aussi être des facteurs importants à prendre en compte lorsque des écarts entre différentes populations sont observés. Tout comme mentionné précédemment, les conditions d'emploi moins favorables pourraient obliger cette population à retarder sa sortie du marché du travail.

La thèse de Silva-Ramirez (2023) vient également soutenir cette analyse en présentant des données sur la dimension volontaire ou non de la retraite chez les personnes immigrantes selon le groupe d'âge. Bien que les données datent de 2016, cette étude révèle que 44,7 % des personnes immigrantes âgées de 50 à 54 ans ayant pris leur retraite, l'avaient prise de manière volontaire, comparativement à 75,0 % chez les personnes non immigrantes du même groupe d'âge. Ainsi, à un âge moins avancé, la retraite des personnes immigrantes serait davantage contrainte. Ces résultats suggèrent que certains facteurs rendent la prise de retraite précoce moins avantageuse pour cette population, ce qui contribuerait à son report, en cohérence avec les hypothèses de ce rapport.

43 Corinne BÉGUERIE, *La retraite au Québec quand on vient d'ailleurs*. Séminaire sur la retraite et assurances de la FTQ 2024, 28 p. [En ligne] <https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2024/03/FTQ-SeminaireRetraite2024-Quand-on-vient-ailleurs.pdf>.

Profession à l'emploi principal des personnes ayant mentionné la retraite comme motif de sortie de l'emploi

Le **tableau 17** présente deux groupes de personnes actuellement sans emploi (chômeuses ou inactives), soit les personnes immigrantes et les autres populations, âgées de 45 ans et plus, et qui ont mentionné le motif « retraite » à la section portant sur les raisons ayant mené à la fin de leur dernier emploi, mais qui ont travaillé au cours des 12 derniers mois. Pour chacun de ces groupes, le tableau présente la répartition de l'emploi que ces personnes occupaient selon la nomenclature de la Classification nationale des professions (CNP) 2021.

Constats – Professions où le motif de départ est moins souvent la retraite

- En ce qui concerne les professions où il y avait proportionnellement moins de personnes qui rapportaient prendre leur retraite, le secteur des ressources naturelles, de l'agriculture et de la production connexe arrive en première position, suivi par le secteur des arts, de la culture, des sports et des loisirs, puis par celui de la fabrication et des services d'utilité publique;
- Bien que la retraite soit la raison la moins souvent évoquée pour expliquer le départ du dernier emploi dans ces trois secteurs, et ce, quel que soit le statut migratoire, les données montrent que, à l'exception du secteur des arts, les personnes immigrantes sont proportionnellement légèrement moins nombreuses que les autres populations à y prendre leur retraite.

Constats – Comparaison selon le statut migratoire

- Sans tenir compte des secteurs dans lesquels la prise de retraite était moins fréquente, les immigrants étaient proportionnellement moins nombreux, dans la majorité des secteurs, à rapporter avoir quitté leur dernier emploi pour la retraite;
- Mis à part dans les secteurs des sciences naturelles et appliquées, de la santé ainsi que des arts, de la culture, des sports et des loisirs, les immigrants étaient proportionnellement moins nombreux à mentionner avoir quitté leur dernier emploi pour prendre leur retraite;
- Parmi les personnes immigrantes, le départ pour la retraite était plus fréquent dans le secteur des sciences naturelles et appliquées, suivi par le secteur de la santé;
- Pour le secteur des arts, de la culture, des sports et des loisirs, la proportion de personnes ayant mentionné avoir quitté pour la retraite était similaire entre les immigrants et les autres populations;
- Bien que l'écart ne soit pas similaire entre les immigrants et les autres populations, la proportion de personnes qui travaillent dans le secteur de la gestion et qui ont mentionné quitter pour la retraite était relativement similaire entre les deux groupes.

Tableau 17 La profession principale (CNP 2021) des immigrants et des autres populations âgées de 45 ans et plus ayant mentionné la retraite comme raison de la sortie de leur emploi, Québec, 2025

Secteur (CNP)	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
Gestion [00, 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90]	9,0	9,2	-0,2
Affaires, finance et administration, sauf les gestionnaires [11-14]	8,8	18,5	-9,7
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés, sauf les gestionnaires [21-22]	19,1	6,0	+13,1
Secteur de la santé, sauf les gestionnaires [31-33]	15,6	6,1	+9,5
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux, sauf les gestionnaires [41-45]	17,9	19,3	-1,4
Arts, culture, sports et loisirs, sauf les gestionnaires [51-55]	3,6	3,6	0
Vente et services, sauf les gestionnaires [62-65]	10,5	14,7	-4,2
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés, sauf les gestionnaires [72-75]	11,4	16,3	-4,9
Ressources naturelles, agriculture et production connexe, sauf les gestionnaires [82-85]	0,0	0,7	-0,7
Fabrication et services d'utilité publique, sauf les gestionnaires [92-95]	4,2	5,4	-1,2

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

À la lumière de ces résultats, quitter son dernier emploi pour prendre sa retraite semble moins fréquent dans les secteurs d'activité où les protections d'emploi (ex. : convention collective, fonds de pension, etc.) sont généralement moins répandues, peu importe le statut migratoire. En effet, en s'appuyant sur les données de l'EPA et en effectuant un croisement entre la profession principale à l'emploi et la situation syndicale parmi les personnes membres d'un syndicat au Québec, il y a uniquement 0,6 % qui travaillent dans le secteur des ressources naturelles et 1,7 % dans le secteur des arts. Le plus faible nombre de départs vers

la retraite dans ces secteurs pourrait alors s'expliquer par la nécessité de s'assurer une sécurité financière et d'accumuler des économies suffisantes pour quitter le marché du travail.

Également, ce constat semble cohérent avec le fait que le nombre de départs vers la retraite le plus important est enregistré dans le secteur de l'enseignement, où les régimes de retraite permettent d'assurer une sécurité et un soutien importants au moment de transitionner vers la retraite. En effet, parmi les personnes membres d'un syndicat au Québec, 25,4 % travaillaient dans le secteur de l'enseignement et, au sein même de ce secteur, la proportion de personnes membres d'un syndicat monte à 70,0 %. Ainsi, ces personnes pourraient être davantage en mesure de quitter pour la retraite à l'âge qu'elles désirent, ce qui pourrait expliquer les résultats montrant qu'indépendamment du statut migratoire, les départs à la retraite sont plus fréquents dans ces secteurs.

Pour ce qui est de la comparaison entre les personnes immigrantes et celles des autres populations, les résultats démontrent que, à l'exception du secteur des sciences naturelles et de la santé, les personnes immigrantes sont proportionnellement moins nombreuses à déclarer avoir quitté leur dernier emploi pour la retraite. Cette situation pourrait s'expliquer, entre autres, par une entrée plus tardive sur le marché du travail ou par des sorties temporaires du marché du travail pour diverses raisons, comme un retour aux études, ce qui pourrait retarder le moment de la retraite. Comme il s'agit de la comparaison de deux groupes pour un même secteur, cette hypothèse peut être plausible puisque les conditions de travail tendent à être relativement similaires.

Par ailleurs, les immigrants sont proportionnellement plus nombreux à prendre leur retraite dans les secteurs de la santé et des sciences naturelles. D'un côté, la proportion plus élevée dans le secteur de la santé pourrait s'expliquer par les protections syndicales offertes dans ce milieu, généralement plus fréquentes que pour d'autres secteurs. En effet, parmi les personnes membres d'un syndicat au Québec, 14,2 % appartenaient au secteur de la santé et, lorsque les résultats sont analysés au sein du secteur même de la santé, ce chiffre augmente à 66,7 %. D'un autre côté, le secteur des sciences naturelles ne figure pas parmi les secteurs à forte couverture syndicale, ce qui tend à réfuter l'hypothèse de la protection syndicale pour ce secteur.

Toutefois, comme le secteur des sciences naturelles, et en partie celui de la santé, exigent souvent une formation avancée (ex. : diplôme universitaire), il est possible d'émettre l'hypothèse que les personnes immigrantes qui ont travaillé dans ces secteurs détenaient déjà une formation qualifiante avancée qui a été reconnue, ou que leur expérience et leurs compétences ont permis une intégration rapide dans le marché du travail québécois, ce qui pourrait expliquer qu'elles soient davantage en mesure de prendre leur retraite dans ces secteurs.

Durée moyenne de la période sans emploi

La durée moyenne de la période sans emploi permet, entre autres, de déterminer si certains groupes sont plus susceptibles de connaître une période prolongée sans emploi. Dans l'EPA, la durée de la période sans emploi correspond au nombre de mois écoulés depuis la dernière fois où la personne a travaillé. La personne doit avoir déjà occupé un emploi par le passé et être actuellement sans emploi.

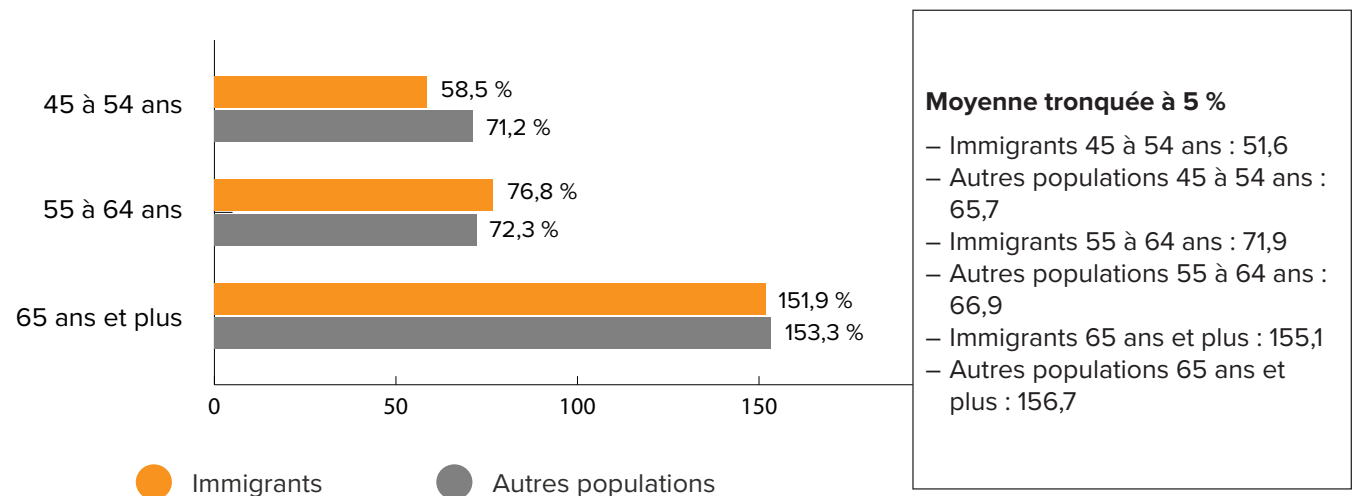
La **figure 22** présente la durée moyenne, en mois, de la période sans emploi pour chaque sous-groupe de statut migratoire et d'âge.

Principaux constats

- En effectuant une comparaison selon le statut migratoire, il est possible de constater que pour le groupe de 45 à 54 ans, la période sans emploi tend à être plus courte chez les immigrants que chez les autres populations;

- L'écart est aussi le plus important pour le groupe de 45 à 54 ans. La durée de la période sans emploi serait en moyenne plus courte de 12,7 mois chez les personnes immigrantes que celles des autres populations;
- Pour les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, l'écart entre les deux populations tend à se réduire. Les immigrants présentent ainsi une durée moyenne sans emploi légèrement plus longue pour le groupe âgé de 55 à 64 ans et une durée légèrement plus courte pour celui de 65 ans et plus;
- Indépendamment du statut migratoire, la durée moyenne de la période sans emploi a tendance à augmenter avec la progression en âge. Cette augmentation avec l'avancement en âge est beaucoup plus marquée entre le groupe de 55 à 64 ans et celui de 65 ans et plus;
- Chez les immigrants, une augmentation considérable est présente entre le groupe de 45 à 54 ans et celui de 55 à 64 ans, comparativement aux personnes des autres populations où cette différence entre les deux groupes est très faible.

Figure 22. Durée moyenne de la période sans emploi (mois) selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

Le **tableau 18** présente la durée moyenne de la période sans emploi selon le genre pour chacun des sous-groupes. Le **tableau 19** poursuit par la suite cette analyse en fonction du genre pour détailler l'écart entre les hommes immigrants et les hommes des autres populations, entre les femmes immigrantes et les femmes des autres populations, ainsi que l'écart entre les femmes et les hommes au sein d'un même statut migratoire.

Constats – Écart entre les personnes immigrantes et les autres populations pour un même genre

- Tant chez les hommes que chez les femmes, la durée de la période sans emploi est plus courte chez les personnes immigrantes que chez leurs homologues pour les groupes de 45 à 54 ans et de 65 ans et plus;

- C'est uniquement dans le groupe de 55 à 64 ans que les personnes immigrantes, tant les hommes que les femmes, présentent une durée de période sans emploi plus longue que leurs homologues du même genre;
- Toutefois, cet écart est minime entre les femmes immigrantes et les femmes des autres populations de 55 à 64 ans.

Constats – Écart entre les femmes et les hommes pour un même statut migratoire

- Les résultats font ressortir que la durée moyenne de la période sans emploi est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, pour tous les sous-groupes, à l'exception des femmes immigrantes de 55 à 64 ans qui présentaient une durée moyenne sans emploi plus courte que celle des hommes immigrants;
- L'écart est d'ailleurs particulièrement marqué entre les femmes et les hommes au sein d'un même statut migratoire, et ce, surtout chez les femmes âgées de 45 à 54 ans;

Tableau 18 Durée moyenne de la période sans emploi (mois) selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Hommes (%)		Femmes (%)	
	Immigrants	Autres populations	Immigrantes	Autres populations
45 à 54 ans	45,7	58,5	68,5	84,4
55 à 64 ans	79,5	70,5	74,7	74,0
65 ans et plus	141,8	143,5	160,6	162,0

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Tableau 19 Écart dans la durée moyenne de la période sans emploi (mois) selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Écart entre les immigrants et les autres populations		Écart entre les femmes et les hommes	
	Homme	Femme	Immigrants	Autres populations
45 à 54 ans	-12,8	-15,9	+22,8	+25,9
55 à 64 ans	+9,0	+0,7	-4,8	+3,5
65 ans et plus	-1,7	-1,4	+18,8	+18,5

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

À la lumière de ces résultats, le fait que les personnes immigrantes présentent, de manière générale, une durée moyenne sans emploi plus courte apporte d'autres éléments distinctifs entre leur parcours professionnel et celui des autres populations. En effet, bien que leur trajectoire professionnelle soit marquée par des sorties du marché du travail plus fréquentes, ces périodes semblent généralement plus brèves. Il est ainsi possible de formuler l'hypothèse que leurs interruptions d'emploi seraient davantage de nature temporaire par exemple en raison d'un retour aux études ou d'obligations personnelles et familiales, comme observé précédemment.

Par conséquent, il est aussi possible de supposer que les sorties du marché du travail chez les personnes immigrantes seraient plus souvent liées à des contraintes ou situations circonstancielles, ce qui les amènerait à vouloir réintégrer le marché du travail plus rapidement. Cet empressement pourrait également supposer une fragilité financière ou un accès limité à des protections permettant de demeurer plus longtemps sans emploi. Cette hypothèse serait cohérente avec l'écart important observé pour le groupe de 45 à 54 ans.

Également, le fait que la durée sans emploi soit plus longue de manière marquée chez les femmes, indépendamment du statut migratoire dans le groupe des 45 à 54 ans, pose un constat intéressant. Les obligations qui incombent davantage à cette population, par exemple les obligations familiales, ou certains obstacles rencontrés pour réintégrer le marché du travail, pourraient contribuer à expliquer ces résultats.

Pour terminer, le fait que la durée de la période sans emploi soit beaucoup plus longue pour les gens âgés de 65 ans et plus pourrait s'expliquer, entre autres, par une discrimination basée sur l'âge ou par une transition vers la retraite.

Horaire de travail

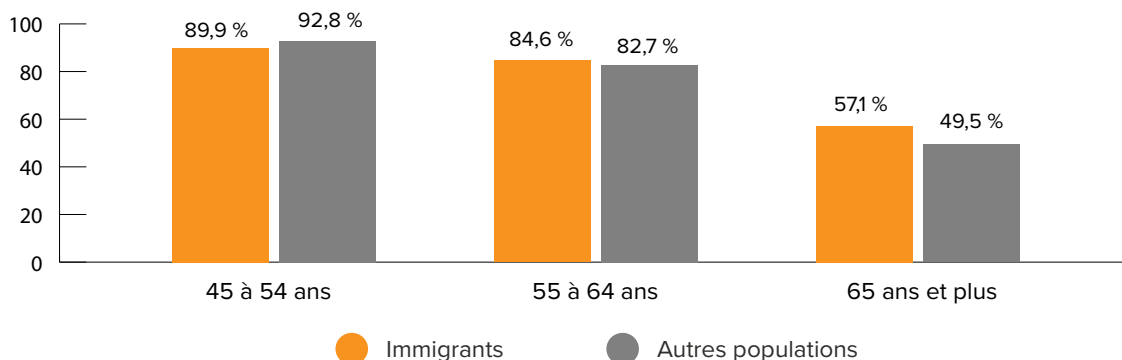
Le statut d'emploi à temps plein

La **figure 23** présente la proportion des personnes qui travaillent à temps plein parmi les personnes occupées, pour chacun des sous-groupes de statut migratoire et d'âge.

Principaux constats

- En ce qui concerne la comparaison selon le statut migratoire, les personnes immigrantes de 45 à 54 ans sont légèrement moins nombreuses à indiquer occuper un emploi à temps plein, alors qu'elles sont plus nombreuses à le rapporter pour les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus;
- L'écart entre les personnes immigrantes et celles des autres populations est très faible pour celles âgées de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans;
- L'écart le plus marqué se situe pour le groupe de 65 ans et plus, où les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter occuper un emploi à temps plein;
- Également, que ce soit pour les personnes immigrantes ou des autres populations, le travail à temps plein a tendance à diminuer avec la progression en âge.

Figure 23. Proportion des personnes qui travaillent à temps plein selon le statut migratoire et l'âge, parmi les gens occupés, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

En ce qui concerne la répartition selon le genre, la **figure 24** fait état de ce portrait pour les travailleurs à temps plein et illustre plus précisément la proportion d'hommes et de femmes qui composent cette catégorie pour chacun des sous-groupes en combinant un statut migratoire et un groupe d'âge.

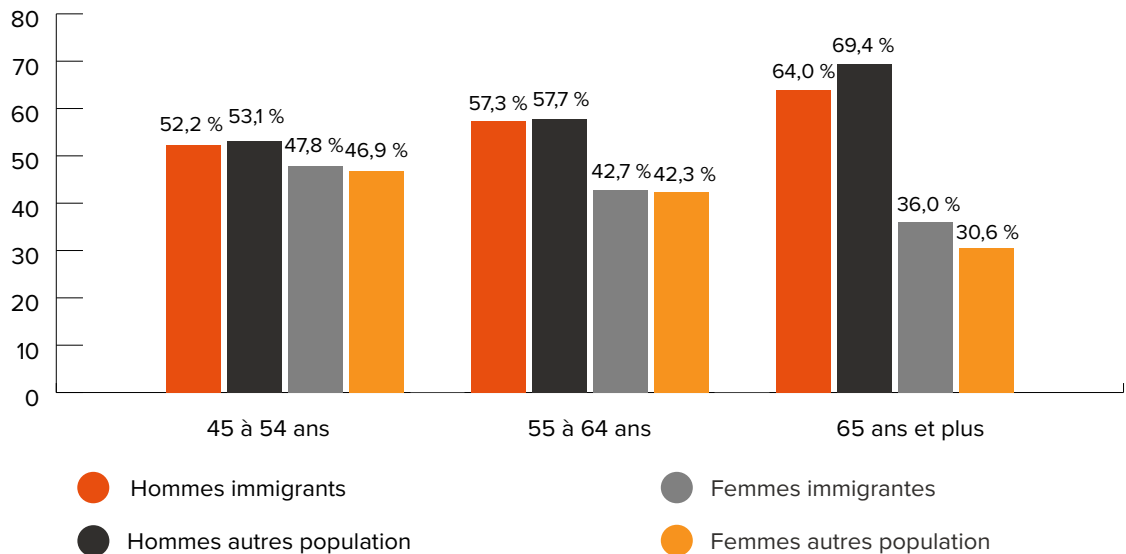
Constats – Comparaison selon le genre

- En comparant les hommes et les femmes, les résultats révèlent que, peu importe le groupe d'âge, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à travailler à temps plein que les femmes;
- Plus les hommes avancent en âge, plus ils ont tendance à être représentés parmi les personnes qui travaillent à temps plein. Chez les femmes, c'est l'inverse : plus elles avancent en âge, moins elles sont représentées.

Constats – Comparaison selon le statut migratoire pour un même genre

- En comparant les personnes immigrantes avec celles des autres populations au sein d'un même genre, on observe peu de différences entre les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. La répartition apparaît relativement similaire tant chez les hommes des deux populations que chez les femmes;
- Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les écarts sont toutefois plus prononcés entre les hommes immigrants et leurs homologues des autres populations, de même qu'entre les femmes immigrantes et les femmes des autres populations.

Figure 24. Répartition selon le genre des personnes occupant un emploi à temps plein, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

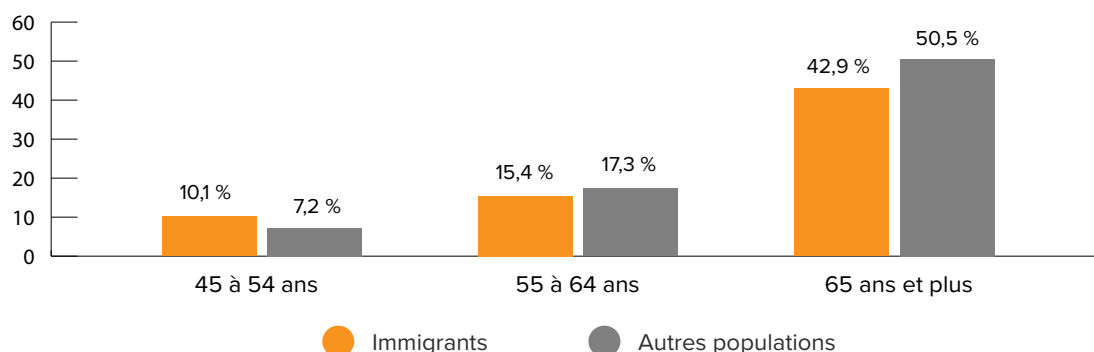
Le statut d'emploi à temps partiel

La **figure 25** complète les résultats présentés précédemment en illustrant cette fois-ci la proportion de personnes qui travaillent à temps partiel pour chacun des sous-groupes de statut migratoire et d'âge, parmi celles occupées.

Principaux constats

- Dans le groupe de 45 à 54 ans, les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter travailler à temps partiel, alors qu'elles sont moins nombreuses à rapporter ce statut d'emploi dans les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus;
- L'écart le plus important entre les personnes immigrantes et les personnes des autres populations se situe pour le groupe de 65 ans et plus. Les personnes immigrantes de 65 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses à travailler à temps partiel que les autres populations du même âge;
- Contrairement au statut d'emploi à temps plein, le travail à temps partiel tend à augmenter avec la progression en âge, que ce soit pour les personnes immigrantes ou pour celles des autres populations;
- En effet, la proportion de personnes de 65 ans et plus qui occupe un emploi à temps partiel est beaucoup plus élevée que celle observée dans les deux autres groupes d'âge.

Figure 25. Proportion des personnes qui travaillent à temps partiel selon le statut migratoire et l'âge, parmi les gens occupés, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

La **figure 26** présente la proportion d'hommes et de femmes qui composent chacun des sous-groupes parmi les travailleurs à temps partiel.

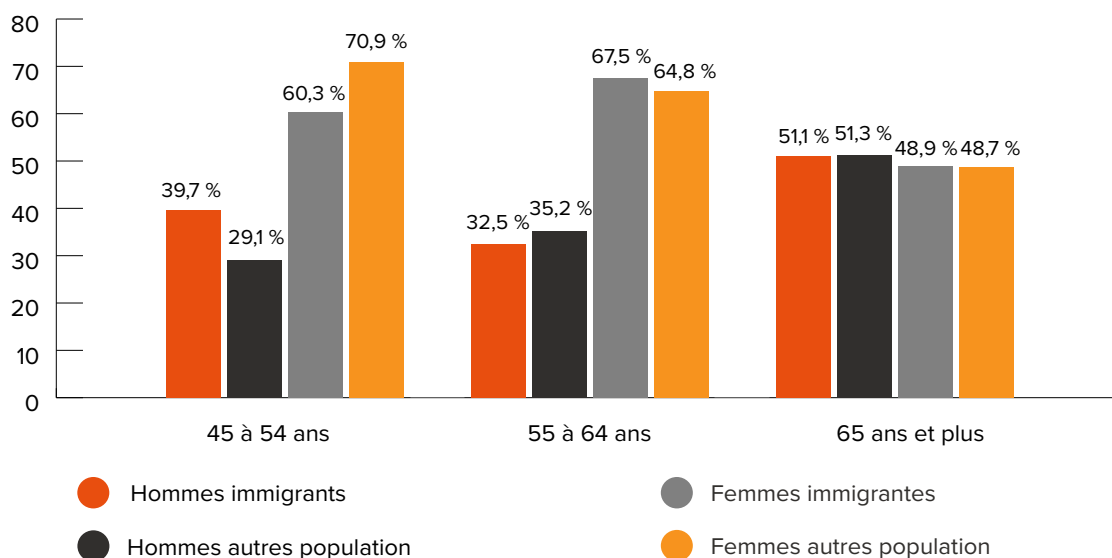
Constats – Comparaison selon le genre

- La comparaison entre les hommes et les femmes révèlent que, indépendamment du statut migratoire, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à indiquer travailler à temps partiel pour les groupes d'âge de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans;
- L'écart entre les hommes et les femmes se réduit considérablement pour le groupe d'âge de 65 ans et plus, où la répartition devient presque équitable, avec une légère propension des hommes à être plus représentés.

Constats – Comparaison selon le statut migratoire pour un même genre

- En comparant les personnes immigrantes et les autres populations à l'intérieur d'un même genre, l'écart le plus important se situe au sein du groupe de 45 à 54 ans;
- Pour ce groupe, les hommes immigrants sont proportionnellement plus nombreux que leur homologue du même genre à travailler à temps partiel, alors que chez les immigrantes, ce sont les femmes des autres populations qui sont proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi à temps partiel;
- Pour les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, les écarts entre personnes immigrantes et personnes non immigrantes à l'intérieur d'un même genre sont beaucoup plus faibles.

Figure 26. Répartitions selon le genre des personnes qui travaillent à temps partiel, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer que les personnes immigrantes d'un âge plus avancé occupent plus fréquemment un travail à temps plein que les personnes des autres populations, alors même que la proportion de personnes immigrantes travaillant à temps partiel tend généralement à diminuer avec l'âge.

Tout d'abord, avec l'avancement en âge, les personnes immigrantes peuvent être contraintes d'occuper un emploi à temps plein pour diverses raisons. Par exemple, les personnes immigrantes de 65 ans et plus peuvent se retrouver dans une situation économique plus précaire qui les obligerait à maintenir un revenu d'emploi à temps plein. Le fait qu'elles aient un accès plus limité à des conditions de travail offrant une sécurité financière suffisante en vue de la retraite pourrait aussi les inciter à continuer de travailler à temps plein afin de compenser cet écart de revenu et de s'assurer d'un niveau de vie convenable une fois à la retraite. Par ailleurs, une arrivée plus tardive sur le marché du travail pour les personnes immigrantes, ou une trajectoire professionnelle entrecoupée de sorties, comme déjà analysé, pourraient également repousser l'âge de la retraite et les inciter à travailler davantage à temps plein afin d'obtenir plus rapidement les conditions nécessaires à celle-ci.

En ce qui concerne le travail à temps partiel, il semble que les personnes immigrantes moins âgées rencontrent davantage de barrières à l'emploi ou de contraintes qui les obligerait à occuper un emploi à temps partiel. Les motifs qui sont davantage mentionnés chez les personnes immigrantes comme un motif de sortie d'emploi, tel que le retour à l'école ou les obligations familiales, ne les empêchent pas de travailler, mais les amènent tout de même à privilégier un emploi à temps partiel. Les obstacles à l'intégration professionnelle, tels que la discrimination, l'absence de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger ou la langue, pourraient aussi jouer un rôle dans le fait que les personnes immigrantes exercent plus

souvent un emploi à temps partiel que les autres populations pour le groupe de 45 à 54 ans. Les motifs liés au travail à temps partiel sont entre autres présentés à la section suivante.

Les raisons du travail à temps partiel

Considérant les écarts observés dans la section précédente entre les personnes immigrantes et les personnes des autres populations avec l'avancement en âge, l'analyse des raisons qui les ont motivées à travailler à temps partiel, comme présenté dans le **tableau 20**, permet d'approfondir l'interprétation et la compréhension des résultats.

Dans l'EPA, les raisons possibles pour le travail à temps partiel sont les suivantes :

- Maladie ou incapacité;
- Soins des enfants;
- Autres obligations personnelles ou familiales;
- École;
- Choix personnel;
- Conjoncture économique ou n'a pu trouver du travail à temps plein, a cherché du temps plein au cours du dernier mois;
- Conjoncture économique ou n'a pu trouver du travail à temps plein, n'a pas cherché du temps plein au cours du dernier mois;
- Autres raisons.

Dans le cadre de cette analyse, les motifs « soins des enfants » et « autres obligations personnelles ou familiales » ont été regroupés dans une seule catégorie. La catégorie « autres raisons » n'est pas présentée puisqu'elle fournit trop peu d'informations pertinentes à une analyse.

Les cinq catégories retenues permettent de distinguer les situations où le travail à temps partiel découle d'un choix entièrement personnel ou d'un retour aux études, de celles où il résulte d'une contrainte imposée par le contexte économique, d'une situation liée à des obligations familiales ou de l'état de santé de la personne.

Tableau 20 Motifs du travail à temps partiel selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Motif du travail à temps partiel	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
Maladie ou incapacité			
45 à 54 ans	8,3	13,3	-5,0
55 à 64 ans	8,9	6,9	+2,0
65 ans et plus	12,9	6,0	+6,9
Soins des enfants ou autres obligations personnelles ou familiales			
45 à 54 ans	17,5	15,7	+1,8
55 à 64 ans	12,2	4,2	+8,0
65 ans et plus	7,3	3,0	+4,3
Retour à l'école			
45 à 54 ans	15,0	2,0	+13,0
55 à 64 ans	0,7	0,2	+0,5
65 ans et plus	0,0	0,0	+0,0
Choix personnel			
45 à 54 ans	19,0	44,0	-25,0
55 à 64 ans	40,6	74,5	-33,9
65 ans et plus	72,0	85,5	-13,5
Conjoncture économique : incapacité de trouver un emploi à temps plein et a cherché du temps plein au cours du dernier mois			
45 à 54 ans	12,7	5,6	+7,1
55 à 64 ans	6,7	2,3	+4,4
65 ans et plus	1,1	0,4	+0,7
Conjoncture économique : incapacité de trouver un emploi à temps plein et n'a pas cherché du temps plein au cours du dernier mois			
45 à 54 ans	18,3	8,4	+9,9
55 à 64 ans	19,1	5,7	+13,4
65 ans et plus	4,3	2,1	+2,2
Total conjoncture économique			
45 à 54 ans	31,0	14,0	+17,0
55 à 64 ans	25,8	8,0	+17,8
65 ans et plus	5,4	2,5	+2,9

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

La maladie ou l'incapacité

Principaux constats

- Alors que le motif de la maladie ou de l'incapacité est rapporté plus souvent avec l'avancement en âge chez les personnes immigrantes, c'est l'inverse qui est observé chez les personnes des autres populations. Plus les personnes des autres populations avancent en âge, moins la raison de la maladie ou de l'incapacité explique le choix du travail à temps partiel;
- Ce motif est plus fréquemment mentionné chez les personnes immigrantes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus que chez les autres populations;
- C'est uniquement pour le groupe de 45 à 54 ans que les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à opter pour le travail à temps partiel en raison d'une maladie ou d'une incapacité.

Le soin des enfants et les autres obligations personnelles ou familiales

Principaux constats

- Les personnes immigrantes demeurent proportionnellement plus nombreuses que les autres populations à mentionner occuper un emploi à temps partiel pour le soin des enfants ou autres obligations personnelles ou familiales, et ce, peu importe le groupe d'âge;
- L'écart le plus important entre les personnes immigrantes et les autres populations se situe pour le groupe âgé de 55 à 64 ans;
- Ce motif tend à être moins rapporté avec la progression en âge, indépendamment du statut migratoire.

L'école

Le fait de travailler à temps partiel pour poursuivre des études est un motif qui génère de l'information pertinente pour comprendre les trajectoires professionnelles puisqu'il peut relever d'un choix personnel, d'une obligation liée à l'équivalence de diplôme, ou encore d'un désir de réorientation ou de progression de carrière. Dans tous les cas, cette situation peut indiquer que le travail à temps partiel est davantage transitoire.

Principaux constats

- Les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses, entre 45 et 54 ans, à indiquer occuper un emploi à temps partiel afin de poursuivre des études;
- Ce motif est même la troisième principale raison mentionnée par les personnes immigrantes de 45 à 54 ans, alors qu'il s'agit du motif le moins mentionné chez les personnes des autres populations du même âge;
- Pour les deux groupes âgés de 55 à 64 ans, cette raison est la moins évoquée;
- Les deux groupes de 65 ans et plus n'ont pas évoqué cette raison, et ce, peu importe le statut migratoire.

Le choix personnel

À la lecture du tableau 20, le constat le plus frappant qui émerge est celui concernant le motif du choix personnel.

Principaux constats

- Indépendamment du groupe d'âge, les personnes immigrantes étaient proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les personnes des autres populations à mentionner travailler à temps partiel par choix personnel;

- Cet écart est particulièrement important pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, comparativement au groupe de 65 ans et plus où l'écart demeure présent, mais de manière moins importante;
- Parmi toutes les raisons à l'étude, le motif du choix personnel révèle l'écart le plus important entre les personnes immigrantes et les autres populations pour le groupe de 55 à 64 ans. En effet, un écart de 33,9 % sépare ces deux populations quant à la proportion de personnes ayant évoqué cette raison pour laquelle elles travaillaient à temps partiel;
- Toutefois, il est important de mentionner que le « choix personnel » demeure la principale raison évoquée pour choisir de travailler à temps partiel, et ce, peu importe le statut migratoire et l'âge, à l'exception des personnes immigrantes de 45 à 54 ans où cette raison arrive en deuxième position. Bien que cette raison soit constamment la principale évoquée, les personnes immigrantes la mentionnent en proportion beaucoup moins importante;
- Avec l'avancement en âge, le choix personnel devient une raison de plus en plus mentionnée autant chez les personnes immigrantes que chez les autres populations.

La conjoncture économique ou l'incapacité de trouver un emploi à temps plein

Principaux constats

- En ce qui concerne les personnes qui occupent un emploi à temps partiel non pas par choix, mais en raison de la conjoncture économique ou de l'incapacité à trouver un emploi à temps plein, les personnes immigrantes sont davantage représentées que les autres populations, notamment pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans.
- Pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, l'écart entre les personnes immigrantes et les autres populations est important et tend à défavoriser les personnes immigrantes, qui se voient plus souvent imposer un travail à temps partiel en raison de la conjoncture économique.
- L'avancement en âge tend à réduire la proportion de personnes qui évoquent cette raison, indépendamment du statut migratoire.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Parmi les constats liés à l'analyse de cet indicateur, le fait que les personnes immigrantes soient beaucoup moins nombreuses à mentionner travailler à temps partiel par choix personnel ressort particulièrement. Ainsi, chez les personnes immigrantes, le travail à temps partiel ne semble pas être un choix volontaire, mais plutôt une obligation imposée par des contraintes structurelles, comme l'impossibilité de trouver un emploi à temps plein.

Cette distinction peut s'expliquer par des recherches infructueuses d'un emploi à temps plein par les personnes immigrantes, lesquelles occuperaient donc un emploi à temps partiel par nécessité. Les contraintes et les obstacles rencontrés sur le marché du travail, comme une inadéquation entre les diplômes exigés et la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, des pratiques discriminatoires ou encore des obligations personnelles, pourraient les restreindre à demeurer dans des emplois à temps partiel. Il est également concevable que certaines préféreraient ne pas être en emploi, mais que des obstacles tels que des besoins financiers, une épargne insuffisante, l'accès plus limité à certaines protections en emploi puissent les obliger à conserver un emploi à temps partiel, même si elles préféreraient se retirer du marché du travail pour prendre leur retraite, par exemple.

Parmi les autres différences constatées, le fait que la raison d'une maladie ou d'une incapacité soit plus fréquente avec l'avancement en âge chez les personnes immigrantes peut suggérer, encore une fois, que le travail à temps partiel relève moins d'un choix et davantage d'une obligation. En effet, alors que ce

motif était moins rapporté chez les personnes immigrantes comme raison de quitter le marché du travail, il est mentionné le plus souvent pour expliquer un emploi à temps partiel. Ainsi, le travail à temps partiel représenterait un compromis face à l'incapacité de se retirer du marché du travail à un âge plus avancé chez les personnes immigrantes, pour diverses raisons analysées précédemment, telles que des besoins financiers ou une protection insuffisante liée à une entrée plus tardive sur le marché du travail. Également, il est possible que ce motif soit davantage mentionné avec l'avancement en âge chez les personnes immigrantes à la suite d'une usure professionnelle ou d'une dégradation de l'état de santé associée à l'emploi occupé, par exemple si ces emplois sont physiquement exigeants ou offrent moins de protection.

Pour terminer, l'analyse démontre que le retour aux études est un motif du travail à temps partiel plus fréquent chez les personnes immigrantes que chez les autres populations, ce qui est cohérent avec le fait qu'il soit plus souvent mentionné pour le retrait du marché du travail, comme mentionné précédemment. Ainsi, cet investissement éducatif plus tardif pourrait s'expliquer par un désir de se repositionner sur le marché du travail ou par une non-reconnaissance des compétences et de la formation acquises antérieurement. En s'appuyant sur ces hypothèses, ce choix pourrait provenir de la précarité des emplois occupés par les personnes immigrantes ou de l'incompatibilité de leur formation ou de leurs aspirations, ce qui les amènerait à chercher à améliorer leur situation professionnelle en retournant aux études. Le travail à temps partiel pendant les études pourrait aussi retarder l'accumulation d'épargne pour la retraite, ce qui appuierait les hypothèses précédentes avancées pour expliquer les écarts observés.

Type d'emploi

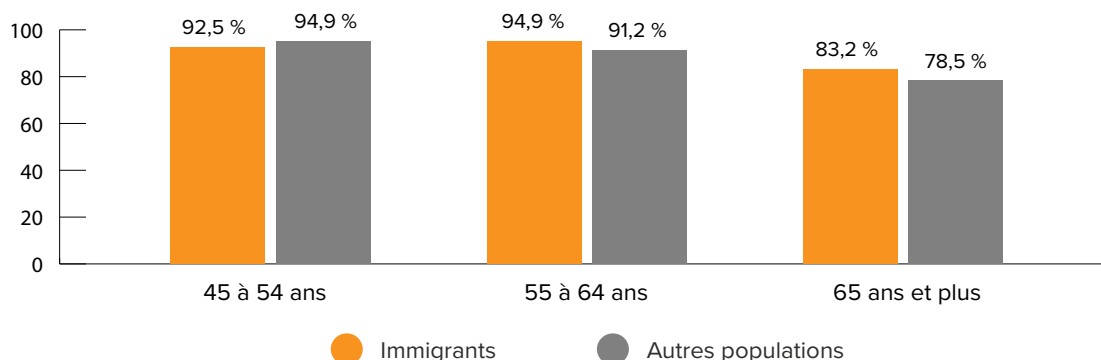
Emplois permanents

La **figure 27** présente la proportion des personnes qui occupent un emploi permanent, parmi les personnes occupées, pour chacun des sous-groupes de statut migratoire et d'âge.

Principaux constats

- Ces résultats révèlent que les personnes immigrantes sont légèrement moins nombreuses à occuper un emploi permanent pour le groupe de 45 à 54 ans;
- Toutefois, cette tendance s'inverse avec la progression en âge. Les personnes immigrantes deviennent alors proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi permanent que les autres populations;
- L'écart entre les deux populations demeure tout de même plutôt faible, indépendamment du groupe d'âge.

Figure 27. Proportion des gens qui occupent un emploi permanent selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

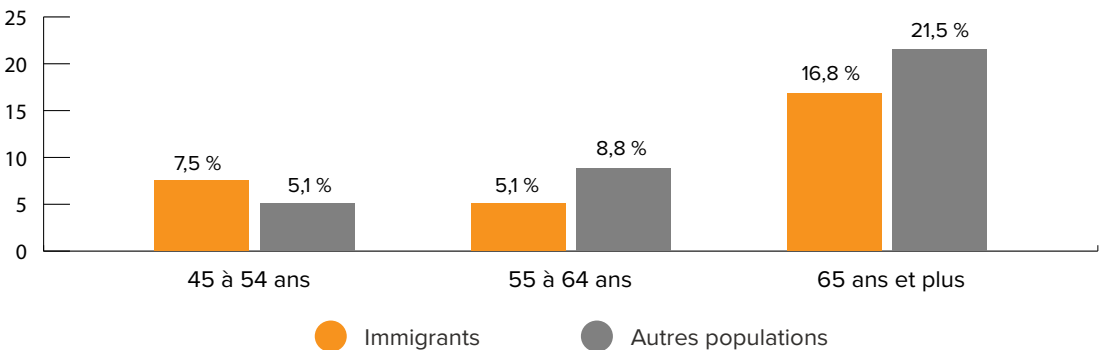
Emplois temporaires

Pour les emplois temporaires, la **figure 28** vient renforcer les données de la figure précédente en présentant la proportion de personnes qui occupent un emploi temporaire, parmi les personnes occupées, pour chacun des sous-groupes de statut migratoire et d'âge. De plus, le **tableau 21** présente, parmi les personnes qui occupent un emploi temporaire, la répartition des types d'emploi (saisonnier; à terme ou à contrat; occasionnel ou autres) à l'intérieur de chaque sous-groupe.

Principaux constats

- Les résultats pour le groupe de 45 à 54 ans sont cohérents avec ceux observés pour les emplois permanents. Alors que les personnes immigrantes sont moins nombreuses que les autres populations à occuper un emploi permanent, elles sont légèrement plus nombreuses à occuper un emploi temporaire pour ce groupe d'âge;
- Pour le groupe de 55 à 64 ans, les personnes immigrantes deviennent légèrement moins nombreuses que les autres populations à rapporter avoir un travail temporaire;
- Cette tendance s'accroît pour les 65 ans et plus. Les personnes immigrantes demeurent proportionnellement moins nombreuses que les autres populations à occuper un emploi temporaire;
- En s'intéressant à la variable de l'âge, peu importe le statut migratoire, il apparaît que les personnes âgées de 65 ans et plus sont plus nombreuses à occuper un emploi temporaire.

Figure 28. Proportion des gens qui occupent un emploi temporaire selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Tableau 21 Type d'emploi temporaire selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Type d'emploi temporaire	Immigrants (%)	Autres populations (%)	Écart entre immigrants et autres populations (%)
Saisonnier			
45 à 54 ans	11,3	22,0	-10,7
55 à 64 ans	11,6	29,7	-18,1
65 ans et plus	4,2	24,2	-20,0
À terme ou à contrat			
45 à 54 ans	74,7	67,3	+7,4
55 à 64 ans	50,9	40,3	+10,6
65 ans et plus	48,3	40,2	+8,1
Occasionnels ou autres emplois temporaires			
45 à 54 ans	14,0	10,7	+3,3
55 à 64 ans	37,5	30,0	+7,5
65 ans et plus	47,5	35,6	+11,9

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Emplois saisonniers

Les emplois saisonniers font référence aux emplois qui sont généralement occupés pendant une période précise de l'année et qui prennent fin à un moment déterminé en raison de la nature du travail.

Principaux constats

- Les personnes immigrantes sont proportionnellement moins nombreuses que les autres populations à rapporter ce type d'emploi;
- Avec l'avancement en âge, cet écart tend à se creuser entre les deux populations;
- C'est pour le groupe de 65 ans et plus que l'écart est le plus marqué puisque les personnes immigrantes sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les autres populations à mentionner que l'emploi temporaire qu'ils occupent est un emploi saisonnier.

Emplois à terme ou à contrat

Pour leur part, les emplois à terme ou à contrat font référence aux emplois qui ont une fin de contrat fixe ainsi qu'au travail effectué par l'intermédiaire d'agences de placement.

Principaux constats

- Indépendamment du statut migratoire et de l'âge, les emplois à terme ou à contrat étaient les types d'emploi les plus fréquemment mentionnés parmi les emplois temporaires;
- Parmi les personnes occupant un emploi temporaire, les personnes immigrantes étaient proportionnellement plus nombreuses que les personnes des autres populations à rapporter un emploi à terme ou à contrat;
- L'écart le plus important se situe dans le groupe de 55 à 64 ans, où les personnes immigrantes rapportaient plus fréquemment qu'elles occupaient un emploi à terme ou à contrat comparativement aux personnes des autres populations;
- Également, bien que les écarts entre les deux populations soient plus marqués pour les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, c'est le groupe de 45 à 54 ans qui a rapporté dans une proportion plus élevée occuper ce type d'emploi temporaire.

Emplois occasionnels et autres types d'emplois temporaires

Pour terminer, les emplois occasionnels et les autres types d'emplois temporaires regroupent tous les autres types d'emplois temporaires, tels que les travailleurs qui sont appelés à répondre à des besoins spécifiques ou ponctuels de travail.

Principaux constats

- Parmi les travailleurs temporaires, les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses que celles des autres populations à occuper des emplois occasionnels, et ce, indépendamment du groupe d'âge;
- Avec la progression en âge, l'écart se creuse davantage entre les personnes immigrantes et celles des autres populations.
- L'écart le plus important entre ces deux populations se situe dans le groupe de 65 ans et plus. Parmi les personnes immigrantes qui occupent un emploi temporaire, l'emploi de type occasionnel était beaucoup plus fréquent que chez les autres populations pour le groupe des 65 ans et plus.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

En ce qui concerne le statut de l'emploi permanent ou temporaire, le fait que les personnes immigrantes occupent davantage des emplois permanents avec l'avancement en âge est un constat qui peut être cohérent avec les hypothèses émises pour les autres indicateurs du marché du travail et de l'emploi. En effet, les résultats révèlent que les personnes immigrantes ne sont pas désavantagées, comparativement aux autres populations lorsqu'elles tentent d'obtenir un emploi permanent. Toutefois, bien que la répartition soit relativement similaire avant 64 ans, l'écart se creuse à partir de 65 ans et plus.

Ainsi, il est possible d'émettre l'hypothèse que, bien que l'emploi permanent soit généralement bénéfique sur le marché du travail, par exemple sur les plans de la stabilité et des conditions de travail, certaines personnes peuvent préférer avec l'avancement en âge occuper des emplois temporaires en raison de la flexibilité qu'ils offrent. Toutefois, les personnes immigrantes auraient moins tendance à orienter leur fin de carrière vers des emplois temporaires. Cette différence peut s'expliquer par un choix personnel, mais aussi par un choix involontaire résultant d'obligations. Une entrée plus tardive sur le marché du travail, combinée à des retours aux études, pourrait supposer que la stabilité d'emploi arrive à un âge plus avancé dans leur carrière. Les personnes immigrantes pourraient alors conserver ces emplois permanents jusqu'à un âge plus avancé afin de cumuler suffisamment d'ancienneté pour bénéficier des avantages en matière de sécurité d'emploi que ces emplois peuvent offrir.

Également, bien que l'écart entre les personnes immigrantes et les autres populations soit relativement faible en ce qui concerne la répartition des personnes qui occupent un emploi permanent ou temporaire, une différence ressort lorsque l'attention est mise sur la répartition des types de contrats temporaires à l'intérieur du groupe des travailleurs temporaires. Les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à occuper des emplois à terme ou à contrat, ainsi que des emplois occasionnels, et moins nombreuses à occuper des emplois saisonniers.

Par conséquent, comme les emplois temporaires de type saisonnier sont généralement plus fréquents en région en raison des principaux secteurs d'activité concernés (ex. : l'agriculture ou la pêche), il est possible que la répartition des personnes immigrantes avec un statut permanent ou un statut temporaire ne soit pas la même entre les grands centres et les régions. Dans le même ordre d'idée, il est possible que les personnes immigrantes temporaires, population incluse dans la catégorie « autres populations » et non « immigrants », soient davantage représentées dans certains types d'emplois saisonniers, ce qui pourrait influencer la répartition observée pour les types d'emplois temporaires.

Stabilité de l'emploi

Durée moyenne de l'emploi avec l'employeur actuel

Quant à la stabilité de l'emploi, la **figure 29** présente la durée moyenne en mois de l'emploi avec l'employeur actuel et plus précisément le nombre de mois consécutifs qui se sont écoulés depuis que la personne travaille pour son employeur actuel. Si la personne a connu des périodes de mise à pied temporaire suivi d'un rappel, mais que l'employeur demeure le même, l'EPA considère qu'il n'y a pas eu d'interruption dans la durée de l'emploi. Cet indicateur prend aussi en compte les personnes qui occupent plus d'un emploi, si l'employeur est le même.

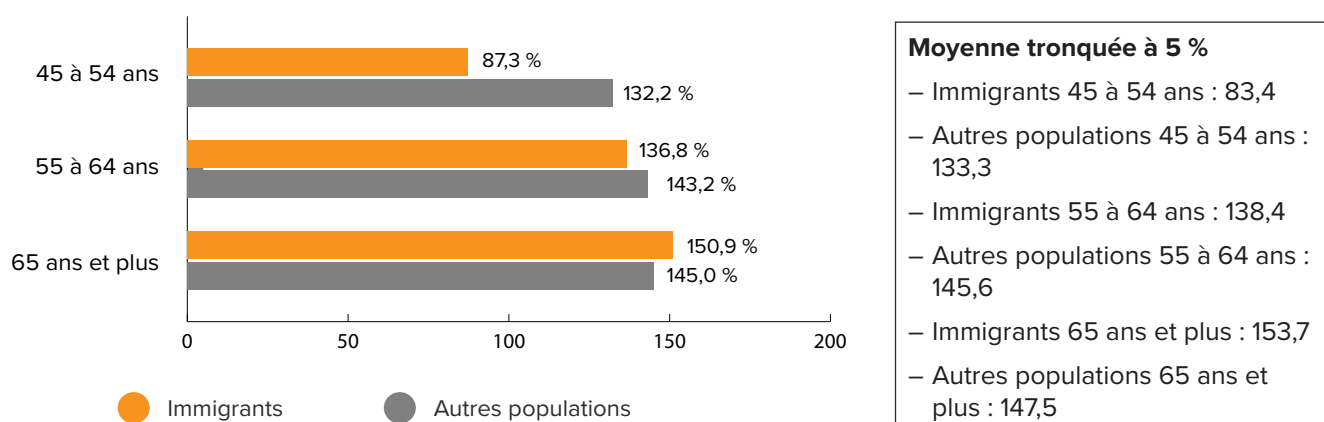
Principaux constats

- Les personnes immigrantes de 45 à 54 ans ont une durée moyenne d'emploi avec l'employeur actuel beaucoup plus courte que la durée moyenne de l'emploi des autres populations. L'écart le

plus important s'observe pour ce groupe d'âge puisque les personnes immigrantes sont en emploi chez leur employeur actuel depuis environ 3 ans et 9 mois de moins que les personnes des autres populations;

- En analysant cet écart et en s'appuyant sur la moyenne tronquée à 5 %, cet écart se creuse davantage. Les personnes immigrantes tendent ainsi à présenter une durée d'emploi encore plus courte, alors que les personnes des autres populations tendent à afficher une durée légèrement plus longue;
- Pour les groupes de 55 à 64 ans et de 65 ans et plus, l'écart se réduit progressivement;
- Pour les personnes immigrantes de 55 à 64 ans, elles présentent une durée moyenne d'emploi avec l'employeur actuel un peu moins longue que celle des personnes des autres populations;
- Pour le groupe de 65 ans et plus, la tendance s'inverse et les personnes immigrantes présentent une durée de l'emploi légèrement plus longue que leurs homologues;
- En analysant les moyennes tronquées, il appert que des valeurs élevées tiraient la moyenne vers le haut uniquement pour les personnes immigrantes de 45 à 54 ans, alors que des valeurs faibles tiraient la moyenne vers le bas pour les autres groupes d'âge.

Figure 29. Durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur actuel, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Selon le genre

Le **tableau 22** présente les résultats de la durée moyenne en mois de l'emploi avec l'employeur actuel selon le genre. Pour sa part, le tableau 23 vient compléter les résultats du tableau précédent en présentant les écarts entre les différents groupes : au sein d'un même genre, entre les deux statuts migratoires et entre les femmes et les hommes au sein d'un même statut migratoire.

Constats – Écart entre les personnes immigrantes et les autres populations pour un même genre

- En ce qui concerne l'écart entre les personnes immigrantes et celles des autres populations, les résultats démontrent que, tant chez les hommes que chez les femmes, les personnes immigrantes présentent une durée moyenne d'emploi plus courte pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64

ans, et une durée plus longue pour le groupe de 65 ans et plus, ce qui correspond aux résultats non ventilés selon le genre observés précédemment;

- L'écart le plus marqué se situe chez les femmes de 45 à 54 ans, où les femmes immigrantes cumulent en moyenne environ 50,5 mois de moins en emploi auprès de leur employeur actuel que les femmes des autres populations.

Constats – Écart entre les femmes et les hommes pour un même statut migratoire

- Chez la population immigrante, les femmes présentent une durée moyenne en emploi légèrement plus faible que les hommes pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. Toutefois, chez les autres populations, les femmes de 45 à 54 ans présentent une durée moyenne en emploi avec l'employeur actuel généralement plus longue que les hommes;
- Pour le groupe de 65 ans et plus, alors que les femmes immigrantes sont généralement légèrement plus longtemps en emploi avec leur employeur actuel que les hommes, c'est l'inverse pour les autres populations.

Tableau 22 Durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur actuel, selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Hommes (%)		Femmes (%)	
	Immigrants	Autres populations	Immigrantes	Autres populations
45 à 54 ans	89,7	129,2	84,8	135,3
55 à 64 ans	138,1	143,7	135,3	142,7
65 ans et plus	150,3	146,9	151,8	142,1

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Tableau 23 Écart dans la durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur actuel, selon le statut migratoire et le genre, pour chaque groupe d'âge, Québec, 2025

Groupe d'âge	Écart entre les immigrants et les autres populations		Écart entre les femmes et les hommes	
	Homme	Femme	Immigrants	Autres populations
45 à 54 ans	-39,5	-50,5	-4,9	+6,1
55 à 64 ans	-5,6	-7,4	-2,8	-1,0
65 ans et plus	+3,4	+9,7	+1,5	-4,8

Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

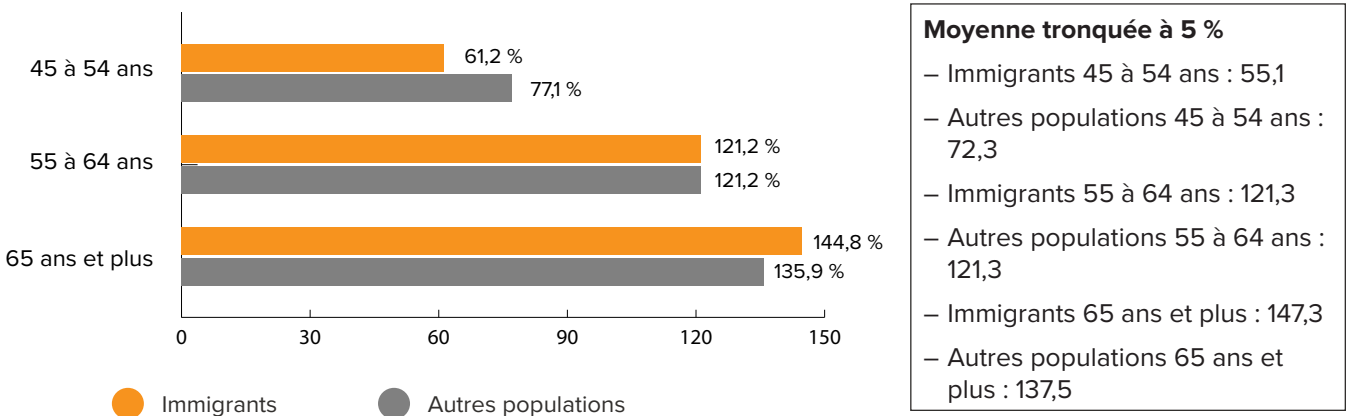
Durée moyenne de l'emploi avec l'employeur précédent

La **figure 30** vient présenter un autre volet de la stabilité de l'emploi, soit la durée moyenne en mois de l'emploi avec l'employeur précédent pour les personnes immigrantes et les personnes des autres populations.

Principaux constats

- En comparant les deux populations, il apparaît que, tout comme pour la durée de l'emploi avec l'employeur actuel, les personnes immigrantes présentent une durée moyenne d'emploi plus faible pour le groupe de 45 à 54 ans;
- L'écart le plus important se situe aussi pour ce groupe d'âge, où les personnes immigrantes sont demeurées en emploi avec leur employeur précédent en moyenne 15,9 mois de moins que les autres populations. L'écart se creuse davantage et atteint 17,2 mois d'écart lorsque l'analyse s'appuie sur la moyenne tronquée à 5 %;
- Pour le groupe de 55 à 64 ans, l'écart se réduit et la durée moyenne de l'emploi avec l'employeur précédent devient la même entre les deux groupes;
- Pour le groupe de 65 ans et plus, les personnes immigrantes rattrapent les autres populations et finissent par présenter une durée moyenne de l'emploi avec l'employeur précédent plus longue que leur homologue.

Figure 30. Durée moyenne (mois) de l'emploi avec l'employeur précédent, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Les résultats portant sur la durée moyenne de l'emploi avec l'employeur actuel et précédent semblent cohérents avec certaines hypothèses émises ci-dessus. Tout d'abord, le fait que la durée moyenne de l'emploi soit plus courte chez les personnes immigrantes de 45 à 54 ans semble cohérent avec l'hypothèse de leur entrée plus tardive sur le marché du travail, des sorties temporaires, des changements de statut d'emploi associés à un retour aux études, ou à des obligations personnelles ou familiales, soit des motifs qui affectent généralement davantage les groupes plus jeunes, comme les 45 à 54 ans.

Également, lorsqu'on analyse la moyenne tronquée pour les personnes immigrantes de 45 à 54 ans, on constate qu'elle est plus faible que la moyenne générale de ce groupe, avec un écart de 6,1 mois. Comme la moyenne tronquée exclut les valeurs très élevées ou très faibles, il est fort probable que quelques cas avec des durées d'emploi très longues aient fait augmenter la moyenne globale. Dans ce contexte, la moyenne tronquée offre probablement une représentation plus fidèle de la durée d'emploi typique au sein de ce groupe que la moyenne générale. Cette observation appuie les hypothèses formulées précédemment.

Le fait que, avec l'avancement en âge, les personnes immigrantes finissent par présenter une durée moyenne d'emploi plus longue avec leur employeur que celle des autres populations, pourrait venir appuyer certains constats qui ont émergé des autres indicateurs, comme celui à l'effet que les personnes immigrantes demeurent en emploi jusqu'à un âge plus avancé et qu'elles ont moins tendance à quitter pour la retraite.

À la lumière de ces résultats, la durée plus longue observée à un âge avancé pourrait alors être liée à un prolongement de la vie professionnelle chez les personnes immigrantes. Ce prolongement pourrait, en partie, compenser les obstacles ou les barrières rencontrés plus tôt dans le parcours professionnel qui auraient limité la possibilité d'acquérir de l'ancienneté auprès d'un même employeur. En effet, une durée moins longue auprès d'un même employeur peut être associée à moins de temps pour accumuler certaines protections ou certains avantages liés à l'emploi.

Pour terminer, l'écart important entre la durée moyenne de l'emploi avec l'employeur actuel des femmes immigrantes et celles des autres populations, du groupe de 45 à 54 ans, peut aussi révéler un effet combiné du statut migratoire et du genre. En effet, plusieurs constats font ressortir que les femmes immigrantes sont généralement plus désavantagées sur le marché du travail.

Il est possible d'émettre l'hypothèse que les facteurs mentionnés précédemment, tels que l'entrée plus tardive sur le marché du travail, les sorties temporaires pour des raisons personnelles ou familiales, ou encore les démarches de formation liées à la reconnaissance des compétences, exercent une influence plus marquée sur la situation d'emploi des femmes immigrantes. Cette intersectionnalité amène les femmes immigrantes à travailler dans des emplois plus précaires, où les sorties d'emploi sont plus nombreuses, ce qui réduirait la durée moyenne de l'emploi pour ce groupe.

Situation syndicale

La section qui suit porte sur la couverture syndicale des personnes occupées et employées. Afin de mieux saisir les différences entre les sous-groupes, chaque figure présente une situation syndicale précise. Par conséquent, les proportions affichées pour chaque graphique ne totalisent pas 100 %. Pour obtenir un total de 100 %, toutes les données de chacune des situations syndicales doivent être additionnées, à l'intérieur de chacun des sous-groupes d'âge et de statut migratoire. Ainsi, les figures présentent la proportion de personnes qui possède un statut syndical dans chacun des sous-groupes.

Constats – Comparaison des trois statuts syndicaux

- L'analyse montre que, indépendamment du statut migratoire, les personnes tendent à être moins syndiquées avec l'avancement en âge. En effet, la proportion de personnes qui rapporte être membre d'un syndicat est plus importante dans les groupes les plus jeunes, alors que la proportion de personnes non syndiquées est plus importante dans les groupes plus âgés;
- L'âge semblerait influencer davantage cet indicateur que le statut migratoire.

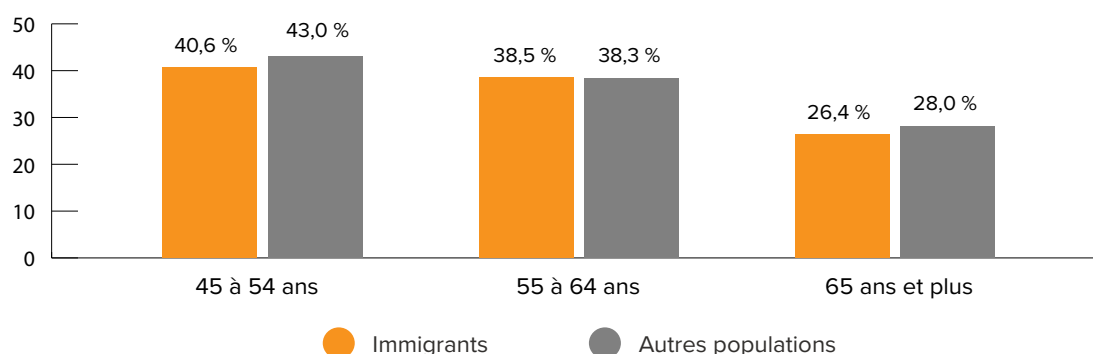
Membre d'un syndicat

Pour commencer, la figure 31 présente la proportion des personnes membres d'un syndicat au sein de chacun des sous-groupes d'âge et de statut migratoire.

Principaux constats

- Les résultats révèlent que la proportion des personnes membres d'un syndicat est relativement similaire entre les personnes immigrantes et les autres populations;
- Toutefois, pour le groupe de 45 à 54 ans et de 65 ans et plus, les personnes immigrantes seraient proportionnellement légèrement moins nombreuses à être protégées par un syndicat que les autres populations;
- L'écart le plus marqué se situe pour le groupe de 45 à 54 ans.

Figure 31. Proportion de membres d'un syndicat, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

Non syndiqué, mais couvert par une convention collective ou un contrat de travail négocié par un syndicat

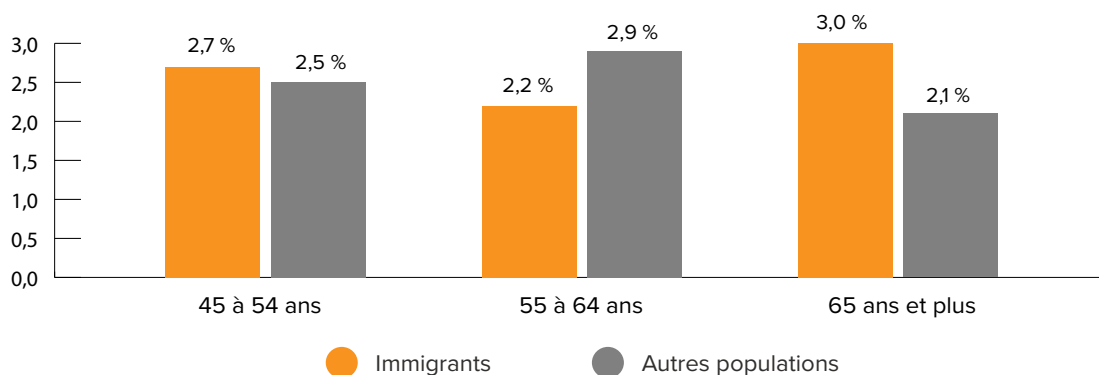
Par la suite, la **figure 32** présente la proportion, au sein de chaque sous-groupe, des personnes qui ne sont pas syndiquées, mais qui sont tout de même couvertes par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

Principaux constats

- Encore une fois, les résultats font ressortir que les écarts entre les deux populations à l'étude sont relativement faibles, notamment pour le groupe de 45 à 54 ans, où les personnes immigrantes sont à peine proportionnellement plus nombreuses que les autres populations à rapporter cette situation syndicale (+0,2 %);
- Bien que l'écart demeure faible, il se creuse davantage avec l'avancement en âge;

- Chez les personnes de 55 à 64 ans, les personnes immigrantes étaient proportionnellement moins nombreuses que les autres populations à indiquer ne pas être syndiquées, mais être couvertes par un contrat de travail négocié par un syndicat;
- Pour le groupe de 65 ans et plus, la tendance s'inverse. Les personnes immigrantes deviennent proportionnellement plus nombreuses que les autres populations à mentionner ce statut syndical. C'est, entre autres, pour ce groupe d'âge que l'écart est le plus important.

Figure 32. Proportion de personnes non syndiquées, mais couvertes par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

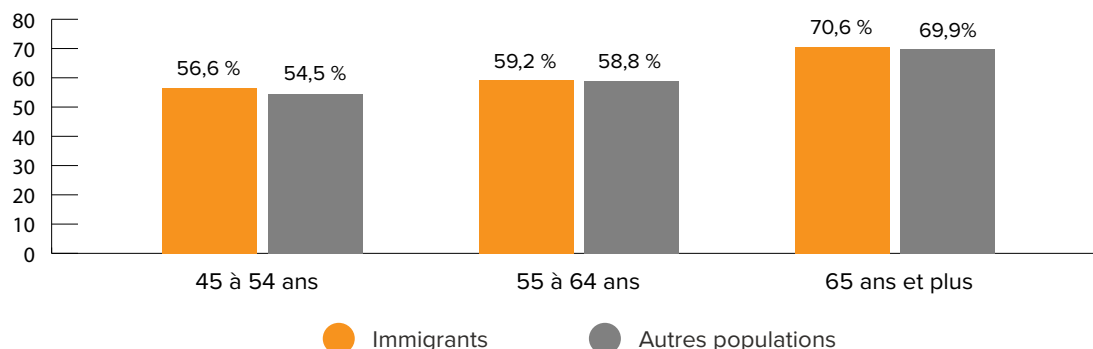
Non syndiqué

Pour terminer, la **figure 33** illustre la proportion de personnes non syndiquées à l'intérieur de chacun des sous-groupes à l'étude.

Principaux constats

- Les différences entre les personnes immigrantes et les autres populations ne sont pas particulièrement marquées pour les personnes non syndiquées, comme pour les situations syndicales précédentes;
- Pour tous les groupes d'âge, les personnes immigrantes sont proportionnellement légèrement plus nombreuses à rapporter ne pas être syndiquées. Cette différence est plus importante pour le groupe de 45 à 54 ans.

Figure 33. Proportion de personnes non syndiquées selon le statut migratoire et l'âge, parmi les personnes occupées, Québec, 2025



Source : STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la population active : fichier de microdonnées à grande diffusion ». Calculs réalisés à partir du *Fichier de microdonnées à grande diffusion de l'enquête sur la population active de janvier à décembre 2025*. 2026. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71m0001x/71m0001x2021001-fra.htm>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Le fait que les résultats indiquent que la couverture syndicale est relativement similaire entre les personnes immigrantes et les autres populations peut suggérer que le statut migratoire n'influence pas de manière significative cet indicateur du marché du travail. Les différences observées entre les groupes d'âge laissent penser que cette variable influencerait davantage le statut syndical.

Bien que les conditions de travail puissent varier d'une convention collective ou d'un contrat de travail à l'autre, la protection syndicale offre généralement de meilleures conditions de travail et une protection renforcée contre la discrimination que dans les milieux non syndiqués. À la lumière de ces résultats, il est donc possible de supposer que, parmi les hypothèses formulées précédemment, le poids attribué à la couverture syndicale pourrait être moins déterminant pour expliquer certaines des différences observées.

Toutefois, l'accès à certains avantages sociaux ne dépend pas de la protection syndicale, mais plutôt d'autres facteurs, tels que les revenus de travail admissibles aux cotisations, notamment le Régime des rentes du Québec. Certains programmes imposent également des critères susceptibles d'affecter particulièrement les personnes immigrantes, comme le programme de la Sécurité de vieillesse qui exige une période d'au moins 10 ans comme résident du Canada après l'âge de 18 ans⁴⁴.

Également, il importe de spécifier que l'ancienneté constitue généralement une disposition centrale des conventions collectives ou des contrats négociés par les syndicats. Ainsi, une entrée plus tardive sur le marché du travail, des interruptions de carrière, ou encore une durée d'emploi plus courte auprès d'un même employeur, comme observé précédemment, pourraient retarder l'accès à certains avantages associés aux protections syndicales qui peuvent être liées à l'ancienneté. Bien que les personnes immigrantes apparaissent comme étant couvertes par un syndicat autant que les autres populations, elles pourraient tout de même profiter d'avantages sociaux moins importants à un âge plus avancé.

44 RETRAITE QUÉBEC, *Programme de la Sécurité de la vieillesse*, Gouvernement du Québec. [En ligne] https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/planification/5-etapes/sources_revenu_retraite/Pages/programme_securite_vieillesse.aspx.

Utilisation des Services publics d'emploi⁴⁵⁻⁴⁶

Afin d'illustrer l'utilisation des Services publics d'emploi, les tableaux 24 et 25 présentent les participants actifs, soit le nombre de personnes distinctes qui ont participé activement aux services durant la période de référence, c'est-à-dire au cours de l'année 2024-2025 (plus précisément du 1er avril 2024 au 31 mars 2025). Cette donnée se distingue du nombre de participations, qui représente le nombre de participations aux programmes sans tenir compte qu'une personne peut participer plusieurs fois. Ce choix méthodologique a été effectué, car le fait de présenter les participants actifs permet de comparer le nombre réel de personnes qui ont utilisé les Services publics d'emploi entre les deux populations. Toutefois, il convient de mentionner que la différence entre le nombre de participants et le nombre de participations est plutôt faible, ce qui n'aurait pas changé de manière significative l'interprétation et l'analyse des résultats.

En ce qui concerne les deux groupes qui sont comparés, les personnes « nées hors Canada » font référence aux personnes « dont le pays de naissance est autre que le Canada ». Le total des individus participants aux Services publics d'emploi regroupe les personnes nées au Canada, celles nées hors Canada et celles ayant un statut inconnu. L'ensemble des clientèles est pris en compte dans ce groupe.

Soutien public du revenu

Plus précisément, le **tableau 24** présente, parmi les participants actifs aux Services publics d'emploi, la proportion de personnes qui ont eu recours à l'assistance sociale, ont reçu des prestations d'assurance-emploi ou ayant été inscrites aux services sans recevoir de soutien public du revenu, pour chaque groupe d'âge et au sein de chaque statut migratoire. Ce tableau présente aussi l'écart entre les personnes nées hors Canada et le total des individus afin de mettre en évidence les différences observées.

45 Toutes les données présentées dans les sections 4.11, sauf lorsqu'il y a une indication contraire, proviennent de : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2025, *Statistique sur les interventions des Services publics d'emploi – Année 2024-2025*. Québec. [En ligne] <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications#c398943>.

46 Toutes les données présentées dans la section 4.11 sont ventilées selon des groupes d'âge différents de ceux utilisés dans le reste du rapport, soit 45 à 49 ans, 50 à 54 ans et 55 ans et plus. Cette catégorisation est retenue puisqu'elle correspond à la classification utilisée par le MESS.

Tableau 24 Participants actifs aux principaux Services publics d'emploi, selon le type de soutien public du revenu, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Type de soutien public du revenu	Nés hors Canada – Participants actifs (%)	Total des individus – Participants actifs (%)	Écart entre les participants actifs « Nés hors Canada » et le total des individus (%)
Assistance sociale			
45 à 49 ans	11,2	9,4	+1,8
50 à 54 ans	8,6	7,8	+0,8
55 ans et plus	11,2	10,2	+1,0
Assurance-emploi			
45 à 49 ans	13,4	9,7	+3,7
50 à 54 ans	11,4	8,6	+2,8
55 ans et plus	16,9	20,1	-3,2
Sans soutien public du revenu			
45 à 49 ans	8,2	6,0	+2,2
50 à 54 ans	4,9	4,0	+0,9
55 ans et plus	6,4	8,0	-1,6

Sources : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2025. « Rapport statistique sur les individus, entreprises et organismes participant aux interventions des Services publics d'emploi », dans *Rapport officiel – Année 2024-2025*, Québec, 25 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/spe/2025/STAT_Individus_ENTR_Organismes_SERV_PUBL_EMP_24-25.pdf. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2025. « Rapport statistique sur les individus participant aux interventions des Services publics d'emploi – Clientèle : Nés hors Canada », dans *Rapport officiel – Année 2024-2025*, Québec, 17 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/spe/2025/STAT_Individus_Nes_Hors_Canada_SERV_PUBL_EMP_24-25.pdf.

L'assistance sociale

L'assistance sociale fait référence à un ensemble de programmes d'aide financière mis sur pied pour soutenir les personnes à faible revenu à subvenir à leurs besoins de base, dont le programme d'aide sociale, qui s'adresse aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi pour leur fournir une aide financière et les soutenir dans leur intégration en emploi et leur participation sociale, ainsi que le programme de solidarité sociale, qui offre un soutien financier aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi⁴⁷.

47 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale*, 2024. [En ligne] <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale>.

Principaux constats

- Pour tous les groupes d'âge, les personnes nées hors Canada sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été des participants actifs de l'assistance sociale, comparativement à l'ensemble de la clientèle des Services publics d'emploi;
- L'écart le plus important est pour le groupe de 45 à 49 ans où les personnes nées hors Canada étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir reçu de l'assistance sociale;
- Pour le groupe de 50 à 54 ans, l'écart entre les deux clientèles est plus faible.

Assurance-emploi

De son côté, l'assurance-emploi (souvent appelée « assurance-chômage ») fait référence au soutien financier qu'une personne peut recevoir, sous certaines conditions, à la suite de la perte involontaire de son emploi⁴⁸.

Principaux constats

- En comparant les trois principaux Services publics d'emploi, le recours à l'assurance-emploi pour le groupe de 45 à 49 ans présente l'écart le plus important. Les personnes nées hors Canada étaient proportionnellement plus nombreuses que le groupe de comparaison à avoir eu recours à ce programme;
- Pour le groupe de 50 à 54 ans, ceux nés hors Canada étaient encore une fois plus nombreux à avoir été des participants actifs de ce programme;
- Toutefois, pour le groupe de 55 ans et plus la tendance inverse se produit. Les personnes nées hors Canada deviennent moins nombreuses à bénéficier de l'assurance-emploi, comparativement à l'ensemble de la clientèle des Services publics d'emploi.

Sans soutien public du revenu

Les personnes « sans soutien public du revenu » sont celles qui utilisent les Services publics d'emploi, mais qui ne reçoivent pas de soutien du revenu de l'assurance sociale ou de l'assurance-emploi.

Principaux constats

- Pour les groupes de 45 à 49 ans et de 50 à 54 ans, les personnes nées hors Canada étaient proportionnellement plus nombreuses à utiliser les Services publics d'emploi sans recevoir de soutien public du revenu. En d'autres mots, elles étaient plus nombreuses à utiliser les mesures des Services publics d'emploi sans avoir recours à l'assistance sociale ou à l'assurance-emploi;
- Les résultats révèlent que l'inverse se produit pour le groupe de 55 ans et plus. Les personnes nées hors Canada étaient proportionnellement moins nombreuses à ne pas bénéficier de soutien public du revenu.

48 GOUVERNEMENT DU CANADA. *Assurance-emploi et prestations régulières*, 2025. [En ligne] <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere.html>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Recours au soutien public du revenu chez les personnes nées hors Canada de 45 à 54 ans

Premièrement, le fait que les personnes nées à l'extérieur du Canada âgées de 45 à 54 ans soient proportionnellement plus nombreuses à avoir recours à l'assistance sociale et à l'assurance emploi peut laisser supposer que cette population pourrait vivre davantage de barrières à l'intégration ou au maintien dans des emplois stables et qui offrent un revenu suffisant.

Comme les groupes de 45 à 49 ans et de 50 à 54 ans sont particulièrement touchés, d'autres hypothèses peuvent être avancées et concordent avec les constats obtenus pour les indicateurs précédents. Par exemple, la période suivant leur arrivée au Québec pourrait être particulièrement difficile à l'intégration au marché de l'emploi, qui se produit généralement davantage dans des groupes d'âges plus jeunes, ce qui accroîtrait la nécessité d'avoir recours au soutien public du revenu. Comme déjà analysé, les obstacles liés à la maîtrise de la langue française, la non-reconnaissance des diplômes ou de l'expérience acquise dans un autre pays ainsi que les barrières systémiques telles que la discrimination peuvent expliquer ces difficultés à trouver un emploi.

En effet, bien que les personnes nées hors Canada et les personnes immigrantes permanentes ne regroupent pas exactement la même population, les constats précédents révèlent que la première entrée sur le marché du travail tend à être plus fréquente pour les personnes immigrantes de 45 à 54 ans. Le taux d'emploi et le taux d'activité de ce groupe auraient aussi tendance à être plus faibles.

Pour Madeleine Mbusnum et Yves Hallée (2025), le fait que l'admissibilité à l'assurance-emploi soit établie selon la durée des contributions et la fréquence des sollicitations pénaliserait entre autres les personnes immigrantes récentes, ce qui affecterait aussi leur utilisation des services. Ces dernières seraient souvent désavantagées en ce qui concerne l'assurance-emploi, ce qui aurait un impact sur leur entrée et sortie de ce service (chômage cyclique) et sur les emplois qu'elles sont contraintes d'accepter.

Également, selon Madeleine Mbusnum et Yves Hallée (2025), le fait que les personnes immigrantes vivent fréquemment des cycles d'activités discontinus, comme les résultats du présent rapport l'ont aussi révélé, ferait en sorte qu'elles seraient plus susceptibles d'avoir recours à l'assurance-emploi durant ces périodes d'interruption. Ce contexte pourrait expliquer pourquoi les personnes nées hors Canada, en milieu de carrière (45 à 54 ans), sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser ce service.

Toutefois, les données soulignent que les personnes nées à l'extérieur du Canada âgées de 45 à 54 ans utilisent davantage les Services publics d'emploi sans avoir recours à du soutien public du revenu. Il est possible d'émettre comme hypothèse que ce groupe utilise tout de même plus de stratégies proactives pour intégrer le marché du travail. Par exemple, en utilisant les Services publics d'emploi pour accéder à des mesures comme de la formation, du coaching ou de l'aide au placement, sans dépendre d'un revenu de remplacement.

Recours aux Services publics d'emploi par les personnes nées hors Canada de 55 ans et plus

Deuxièmement, le fait que les personnes nées hors Canada et âgées de 55 ans et plus soient proportionnellement moins nombreuses à recourir à l'assurance-emploi pourrait laisser supposer qu'avec l'avancement de leur parcours professionnel (ex. : meilleure maîtrise de la langue, expérience de travail sur le marché québécois, etc.), cette population parvient à mieux s'intégrer au marché de l'emploi, ce qui réduirait le besoin d'utiliser ce type de programme. L'arrivée plus tardive ou certaines interruptions d'emploi pourraient aussi expliquer la nécessité, pour ce groupe plus âgé, d'occuper un emploi permanent à temps plein afin d'assurer une stabilité financière, ce qui pourrait réduire le recours à l'assurance-emploi.

D'un autre côté, les personnes nées hors Canada de 55 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses à ne pas recevoir de soutien public du revenu. Ce constat peut laisser supposer d'une part que cette population désire ou a besoin d'intégrer le marché du travail puisqu'elle a toujours recours aux Services publics d'emploi (ex. : coaching, aide au placement, etc.), mais, d'autre part, qu'elles ne disposent pas d'un revenu adéquat ou de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins sans ce soutien public du revenu.

Autres mesures offertes par les Services publics d'emploi

Parmi les participants actifs aux Services publics d'emploi, les proportions de personnes ayant eu recours aux différentes mesures, pour chaque groupe d'âge et au sein de chaque statut migratoire, sont présentées dans le **tableau 25**. L'écart entre les personnes nées hors Canada et le total des individus est aussi indiqué à titre comparatif. En ce qui concerne la définition et l'explication des autres différentes mesures présentées dans le **tableau 25**, l'**annexe 2** présente la façon dont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale les définit.

Tableau 25 Participants actifs aux autres mesures des Services publics d'emploi selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2025

Autres mesures des Services publics d'emploi	Nés hors Canada – Participants actifs (%)	Total des individus – Participants actifs (%)	Écart entre les participants actifs « Nés hors Canada » et le total des individus (%)
Activités d'aide à l'emploi			
45 à 49 ans	10,3	8,4	+1,9
50 à 54 ans	7,7	6,8	+0,9
55 ans et plus	10,6	12,0	-1,4
Services d'aide à l'emploi			
45 à 49 ans	11,1	8,5	+2,6
50 à 54 ans	8,1	7,2	+0,9
55 ans et plus	12,0	17,7	-5,7
Projets de préparation pour l'emploi			
45 à 49 ans	10,3	9,4	+0,9
50 à 54 ans	9,7	7,7	+2,0
55 ans et plus	12,3	10,0	+2,3
Mesure de formation de la main-d'œuvre			
45 à 49 ans	10,1	7,5	+2,6
50 à 54 ans	6,5	4,8	+1,7
55 ans et plus	5,5	4,7	+0,8
Soutien au travail autonome			
45 à 49 ans	13,5	9,4	+4,1
50 à 54 ans	2,7	5,3	-2,6
55 ans et plus	8,1	6,9	+1,2
Subvention salariale			
45 à 49 ans	12,1	9,3	+2,8
50 à 54 ans	10,6	8,0	+2,6
55 ans et plus	10,3	13,9	-3,6

Autres mesures des Services publics d'emploi	Nés hors Canada – Participants actifs (%)	Total des individus – Participants actifs (%)	Écart entre les participants actifs « Nés hors Canada » et le total des individus (%)
Initiative ciblée pour travailleurs expérimentés			
45 à 49 ans	-	2,6	-
50 à 54 ans	29,4	25,0	+4,4
55 ans et plus	70,6	72,5	-1,9
Boni au maintien en emploi			
45 à 49 ans	28,6	20,5	+8,1
50 à 54 ans	-	-	-
55 ans et plus	14,3	17,9	-3,6
Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers			
45 à 49 ans	10,0	10,8	-0,8
50 à 54 ans	10,0	6,9	+3,1
55 ans et plus	5,7	3,9	+1,8

Sources : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2025. « Rapport statistique sur les individus, entreprises et organismes participant aux interventions des Services publics d'emploi », dans Rapport officiel – Année 2024-2025, Québec, 25 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/spe/2025/STAT_Individus_ENTR_Organismes_SERV_PUBL_EMP_24-25.pdf. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2025. « Rapport statistique sur les individus participant aux interventions des Services publics d'emploi – Clientèle : Nés hors Canada », dans Rapport officiel – Année 2024-2025, Québec, 17 pages. [En ligne] https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/spe/2025/STAT_Individus_Nes_Hors_Canada_SERV_PUBL_EMP_24-25.pdf.

Principaux constats

- Pour le groupe de 45 à 49 ans, les personnes nées hors Canada étaient proportionnellement plus nombreuses à utiliser l'ensemble des mesures offertes par les Services publics d'emploi, à l'exception de la mesure *Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers*;
- Comme les personnes de 50 ans et moins n'ont pas accès à l'Initiative ciblée pour travailleurs expérimentés, le groupe de personnes nées hors Canada de 45 à 49 ans n'était pas surreprésenté pour cette mesure. Le pourcentage observé (2,6 %) pour l'ensemble de la clientèle dans ce groupe d'âge est susceptible de représenter des personnes qui étaient à la limite d'âge au moment de leur participation ou dont l'admissibilité a été déterminée selon des critères administratifs particuliers;
- Également, le groupe de 50 à 54 ans des personnes nées hors Canada était proportionnellement plus nombreux à utiliser la majorité des Services publics d'emploi, à l'exception de la mesure *Soutien au travail autonome*;
- Comparativement aux deux autres groupes d'âge, les personnes nées hors Canada de 55 ans et plus ont tendance à être légèrement moins nombreuses à utiliser les Services publics d'emploi suivants : *Activités d'aide à l'emploi*, *Services d'aide à l'emploi*, *Subventions salariales*, *Initiative ciblée pour travailleurs expérimentés* et *Boni au maintien en emploi*.

- Dans tous les groupes d'âge à l'étude, les personnes nées hors Canada étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir recours à la mesure *Projets de préparation pour l'emploi* et à la *Mesure de formation de la main-d'œuvre*;
- L'écart le plus important se situe dans la mesure Boni au maintien en emploi, pour le groupe de 45 à 49 ans, où les personnes nées hors Canada sont proportionnellement plus nombreuses que le groupe de comparaison à rapporter avoir reçu un boni à la suite de leur maintien en emploi à temps plein pendant 12 mois consécutifs, après avoir bénéficié des programmes d'aide sociale ou de solidarité sociale.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Conformément aux constats établis pour les indicateurs précédents, les résultats mettent en évidence une tendance étroitement liée à la progression en âge.

Le fait que les personnes nées hors Canada de 45 à 54 ans tendent à utiliser davantage les différentes mesures offertes par les Services publics d'emploi peut refléter un besoin de soutien face aux difficultés rencontrées pour trouver un emploi, mais également un désir de s'intégrer activement au marché du travail et à l'emploi. En effet, cette population utilise, en proportion plus importante, des mesures qui visent l'amélioration de l'employabilité, comme les services qui offrent de la formation, qui soutiennent le développement de compétences personnelles et de compétences liées à l'insertion en emploi, ou qui proposent des activités d'aide à la recherche d'emploi, d'aide au placement ou de counseling.

Dans le cadre de certaines mesures, le fait que les personnes nées hors Canada tendent à y avoir moins recours à un âge plus avancé peut laisser supposer qu'elles en ont moins besoin en raison d'une meilleure intégration sur le marché du travail. Par exemple, l'expérience acquise au fil du temps (ex. : maîtrise de la langue, reconnaissance de diplôme, expérience de travail au Québec, etc.) qui a pu contribuer à surmonter certaines difficultés rencontrées plus tôt. Toutefois, il est aussi possible que, à l'approche de la retraite, les stratégies d'intégration au marché du travail changent. Le fait d'avoir davantage recours aux Services publics d'emploi avec des mesures de soutien du revenu, et moins à certaines autres mesures, pourrait refléter une précarité plus importante pour ce groupe d'âge plus avancé.

Évolution du recours aux Services publics d'emploi

Le tableau suivant présente l'évolution sur 5 périodes de la proportion de participants actifs pour l'ensemble des Services publics d'emploi.

Principaux constats

- Pour le groupe de 45 à 49 ans, la proportion de participants aux Services publics d'emploi a diminué de manière marquée chez les personnes nées hors Canada, alors que pour le total des individus la proportion est demeurée très stable au cours des dernières années. Cet écart est le plus marqué parmi tous les groupes d'âge;
- En effet, pour les autres groupes d'âge, bien que les proportions de participants varient avec la progression en âge, les tendances observées au fil des années sont relativement similaires entre les personnes nées hors Canada et le total des individus;
- Pour le groupe de 50 à 54 ans, le recours aux Services publics d'emploi a enregistré un recul légèrement plus marqué chez l'ensemble des individus que chez les personnes nées hors Canada, où la proportion de participants est demeurée relativement stable, à l'exception des années 2024-2025, où une diminution s'est produite. Pour l'ensemble de la population, même si une diminution a également été observée en 2024-2025, celle-ci était plus marquée en 2021-2022 en comparaison avec la proportion de participants actifs de l'année antérieure;

- Indépendamment du statut migratoire, le recours aux Services publics d'emploi a considérablement grimpé au cours des 5 dernières années chez les 55 ans et plus, avec une augmentation légèrement plus marquée pour le total des individus.

Tableau 26 Évolution de la proportion de participants actifs pour l'ensemble des Services publics d'emploi, Québec, 2020 à 2025

Période	Nés hors Canada – Participants actifs (%)			Total des individus – Participants actifs (%)		
	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans et plus	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 ans et plus
2020-2021	12,4	8,5	8,7	8,6	7,6	11,2
2021-2022	12,7	8,6	9,5	8,8	7,3	11,3
2022-2023	12,1	8,6	10,4	8,6	7,3	15,5
2023-2024	11,8	8,7	11,9	8,7	7,4	16,8
2024-2025	11,0	8,3	11,7	8,6	7,2	15,5
Variation	-11,3	-2,4	+34,5	0,0	-5,3	+38,4

Source : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Rapport statistique sur les individus, entreprises et organismes participant aux interventions des Services publics d'emploi et Rapport statistique sur les individus participant aux interventions des Services publics d'emploi – Clientèle : Nés hors Canada, Années 2020-2021; 2021-2022; 2022-2023; 2023-2024; 2024-2025. Québec. [En ligne]

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Le résultat le plus marquant est le recul constant et plus prononcé du recours aux Services publics d'emploi chez les personnes nées hors Canada âgées de 45 à 54 ans, comparativement à l'ensemble des individus de ce même groupe d'âge, pour lequel on observe plutôt une certaine stabilité.

Plus précisément, il ressort de l'analyse que l'utilisation de ces services par cette population était particulièrement élevée entre 2020 et 2022, soit lors de la pandémie de COVID-19. Cette diminution pourrait donc s'expliquer par le recul qui aurait suivi cette utilisation plus marquée des services. En effet, plusieurs auteurs reconnaissent que les personnes en situation de vulnérabilité ont été particulièrement affectées lors de la pandémie de COVID-19. Les personnes nées hors Canada pourraient constituer une part plus importante de cette population, ce qui expliquerait le recours plus fréquent des Services publics d'emploi durant cette période.

Également, la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement marquée avant 2024, pourrait contribuer à expliquer la diminution du recours aux Services publics d'emploi observée au cours des cinq dernières années chez les personnes âgées de 45 à 54 ans, et ce, indépendamment du statut migratoire. Considérant que ces groupes d'âge sont généralement plus actifs sur le marché du travail que les 55 ans et plus, l'effet de la pénurie de main-d'œuvre aurait pu être plus marqué pour ces groupes.

Pour terminer, lorsqu'on considère uniquement l'âge, l'utilisation des Services publics d'emploi est considérablement plus élevée chez les 55 ans et plus. Cette tendance pourrait révéler que les personnes qui approchent ou qui ont atteint l'âge de la retraite font face à un nombre croissant d'enjeux socioéconomiques au cours des dernières années qu'auparavant. En effet, un bond significatif s'est produit autour de 2023-2024. Le contexte économique postpandémique, marqué par une plus grande instabilité, pourrait avoir affecté plus fortement ces groupes d'âge, les contraignant à recourir plus fréquemment aux Services publics d'emplois.

Revenu d'emploi médian

Malgré le niveau de scolarité des personnes immigrantes, et plus particulièrement celui des personnes immigrantes économiques, qui est généralement supérieur à celui de la population générale québécoise, les écarts salariaux entre les personnes immigrantes et les personnes nées au Canada demeurent. Les écarts salariaux entre ces deux groupes tendent même à augmenter au cours des années, et ce, malgré l'augmentation du nombre de personnes immigrantes et l'évolution des grilles de sélection qui devaient améliorer l'intégration sur le marché du travail québécois pour les personnes immigrantes sélectionnées⁴⁹.

Dans ce contexte, les sections suivantes comparent les revenus d'emploi médians, en dollars canadiens, des personnes citoyennes canadiennes de naissance (non-immigrants), des personnes ayant un statut de résident permanent ou de citoyen naturalisé (immigrants permanents) et des personnes immigrantes ayant un statut de résident temporaire (immigrants temporaires), et ce, pour chaque groupe d'âge à l'étude. Ces résultats ont aussi été ventilés selon le genre et le niveau de scolarité puisque ces deux facteurs sont reconnus comme ayant une incidence importante sur les revenus d'emploi.

Bien qu'il existe de nombreux indicateurs économiques pour présenter le revenu d'une population (ex. : revenu total, revenu d'emploi moyen, salaires, traitements et commissions, etc.), l'indicateur retenu dans ce rapport est le revenu d'emploi médian. Cet indicateur est souvent priorisé pour plusieurs raisons puisque, contrairement à la moyenne, la médiane est peu affectée par les valeurs extrêmes. Cet avantage est particulièrement pertinent pour un indicateur comme le revenu, où de telles valeurs peuvent fausser la moyenne et éloigner les résultats de la réalité vécue par la majorité des personnes de cette population.

Le choix de présenter le revenu d'emploi uniquement, et non le revenu incluant toutes les autres sources de revenus qu'une personne peut avoir, était également plus cohérent avec l'objectif de ce rapport. En effet, le revenu d'emploi médian est un indicateur plus directement lié aux conditions vécues sur le marché du travail, ce qui concorde avec l'objectif qui vise à déterminer s'il existe des différences plus systémiques d'intégration et de maintien en emploi selon les différents statuts migratoires et groupes d'âge.

Pour terminer, dans la section 4, seule cette section s'appuie sur des données de 2021. Les résultats présentés proviennent des tableaux rendus disponibles par Statistique Canada, qui s'appuient sur les données du Recensement de 2021. Bien que les données datent de 2021, les résultats ont été seulement diffusés en 2024, ce qui les rend tout de même récents et pertinents pour l'analyse.

Le choix de cette base de données s'appuie sur la nature plus « fluctuante » des données provenant du revenu. En effet, le revenu peut fluctuer en fonction du nombre d'heures travaillées d'une semaine à l'autre, d'une progression salariale, d'un changement d'emploi, du nombre d'emplois occupés par la personne, etc. Il était donc nécessaire de s'appuyer sur des données réelles et non sur des estimations, comme il aurait été possible de le faire avec les données de l'EPA, soit en estimant le revenu moyen à partir du nombre moyen d'heures travaillées par semaine multiplié par le salaire horaire moyen. Ainsi, les données utilisées s'appuient sur le revenu déclaré, traité et ajusté directement par Statistique Canada, ce qui permet de présenter des résultats plus proches de la réalité vécue sur le marché du travail pour ces différents groupes. Il importe néanmoins de noter que les changements économiques survenus depuis 2021 sont susceptibles d'entraîner des écarts entre les salaires actuels et ceux observés à cette période.

49 Op. cit., note 4.

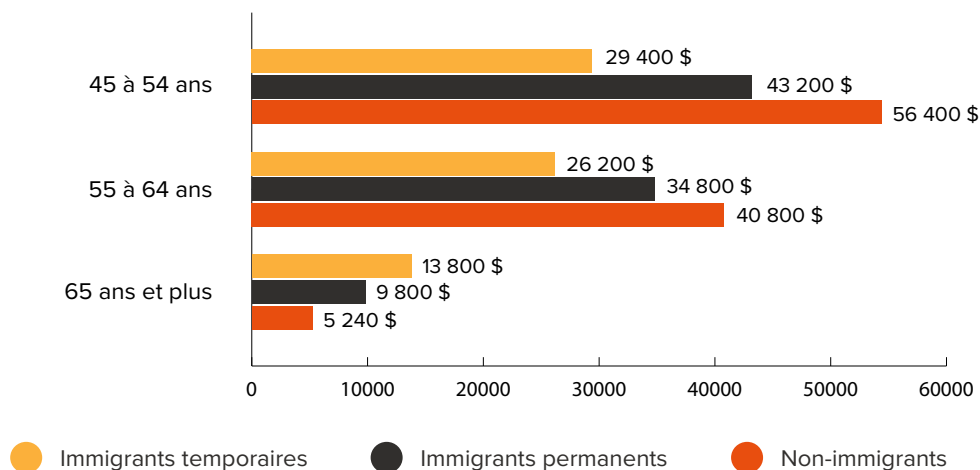
Selon le statut migratoire et l'âge

La **figure 34** présente le revenu d'emploi médian pour chacun des sous-groupes de statut migratoire et d'âge et le **tableau 27** illustre les écarts entre les revenus d'emploi médians des différents sous-groupes analysés.

Principaux constats

- Pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, les personnes immigrantes temporaires tendent à présenter le revenu d'emploi médian le plus faible, suivis des personnes immigrantes permanentes, puis des personnes non immigrantes qui présentent le revenu d'emploi médian le plus élevé;
- Pour le groupe de 65 ans et plus, c'est la tendance inverse qui s'observe. Les personnes immigrantes temporaires présentent le revenu d'emploi médian le plus élevé, suivis des personnes immigrantes permanentes, puis des personnes non immigrantes qui présentent le revenu d'emploi médian le plus faible;
- Le revenu d'emploi médian le plus élevé se retrouve chez les personnes non immigrantes de 45 à 54 ans. Toutefois, le revenu d'emploi médian le plus faible se retrouve aussi chez les personnes non immigrantes, mais chez celles de 65 ans et plus;
- L'écart le plus important se situe entre les personnes non immigrantes et les personnes immigrantes temporaires pour le groupe de 45 à 54 ans. Les personnes non immigrantes présentent un salaire médian d'environ 27 000 \$ plus élevé que les personnes immigrantes temporaires.
- De manière générale, indépendamment de l'âge, les groupes de personnes non immigrantes et de personnes immigrantes temporaires présentent constamment les écarts les plus prononcés;
- Les écarts de revenu d'emploi médian entre les différents statuts migratoires tendent à diminuer avec la progression en âge. Les écarts les plus importants se situent chez le groupe de 45 à 54 ans, suivi des 55 à 64 ans, puis des 65 ans et plus, où la tendance s'inverse.

Figure 34. Revenu d'emploi médian selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021



Source : STATISTIQUE CANADA. « Revenu d'emploi moyen et médian selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », *Tableau 98-10-0642-01*, Gouvernement du Canada, 2024. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064201-fra>.

Tableau 27 Écarts entre les revenus d'emploi médian selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021

Groupe d'âge	Écart selon le statut migratoire		
	Homme	Femme	Immigrants
45 à 54 ans	+ 13 200 \$	+ 27 000 \$	+ 13 800 \$
55 à 64 ans	+ 6 000 \$	+ 14 600 \$	+ 8 600 \$
65 ans et plus	- 4 560 \$	- 8 560 \$	- 4 000 \$

Source : STATISTIQUE CANADA, 2024. « Revenu d'emploi moyen et médian selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », *Tableau 98-10-0642-01*, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064201-fra>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Tout d'abord, le fait que le revenu d'emploi médian soit moindre avec l'avancement en âge, particulièrement chez le groupe de 65 ans et plus, pourrait s'expliquer par l'augmentation des départs à la retraite ou la transition vers la retraite qui pourraient modifier le statut d'emploi (ex. : temps partiel), ce qui engendrerait un revenu d'emploi plus faible. Toutefois, le fait que cette diminution soit beaucoup moins marquée chez les personnes immigrantes temporaires, ensuite des personnes immigrantes permanentes, pourrait laisser croire que ces facteurs explicatifs influencent moins les personnes ayant ces statuts migratoires. Plus précisément, il est possible que les personnes immigrantes temporaires ou permanentes de 65 ans et plus soient moins nombreuses à quitter pour la retraite ou à occuper des emplois à temps partiel à un âge plus avancé, comme observé dans les constats précédents, ce qui placerait leur médiane de revenu d'emploi vers le haut. Comme déjà mentionné, les mêmes hypothèses formulées pourraient expliquer ce maintien en emploi, ou ce maintien dans des emplois davantage à temps plein, à un âge plus avancé, comme l'entrée plus tardive sur le marché du travail, les conditions de travail moins favorables ou encore les interruptions de carrière qui retardent l'accumulation de ressources suffisantes pour transitionner vers la retraite.

Dans le même ordre d'idées, le fait que la tendance inverse s'observe chez les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, soit que les personnes non immigrantes présentent un revenu d'emploi médian plus élevé, ensuite les personnes immigrantes permanentes puis temporaires, pourrait également soutenir les hypothèses précédentes.

L'arrivée plus récente sur le marché du travail chez les personnes immigrantes, qui peut s'accompagner d'obstacles déterminants à l'intégration en emploi, comme le manque de reconnaissance des expériences et diplômes acquis à l'étranger, une connaissance limitée de la langue ou un réseau de contacts plus restreint, pourrait venir expliquer les écarts plus importants pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. Par exemple, à 45 ans, une personne non immigrante peut avoir cumulé plusieurs années d'ancienneté reconnues au sein d'une même organisation, ce qui la placerait dans un échelon salarial plus élevé. En raison de son arrivée plus récente, une personne immigrante pourrait, malgré ses expériences antérieures, voir un nombre d'années reconnues plus faible, ce qui pourrait la placer dans un échelon salarial inférieur. La discrimination vécue sur le marché du travail pourrait également venir désavantager les personnes immigrantes et plus particulièrement les personnes immigrantes temporaires.

Selon le genre

Le tableau 28 présente le revenu d'emploi médian selon le statut migratoire et l'âge, mais cette fois-ci ventilé selon le genre et le tableau 29 le complète en faisant ressortir les écarts entre les femmes et les hommes pour chaque statut migratoire et groupe d'âge.

Principaux constats

- Pour tous les statuts migratoires et tous les groupes d'âge, les femmes présentent constamment un revenu d'emploi médian plus faible que les hommes. Une exception est observée chez les femmes de 65 ans et plus, où leur revenu d'emploi médian est légèrement plus élevé que les hommes. Toutefois, cet écart est celui le plus faible observé pour l'ensemble des groupes analysés;
- Le groupe qui présente le revenu d'emploi médian le plus élevé est celui des hommes non immigrants de 45 à 54 ans;
- Le groupe qui présente le revenu d'emploi médian le plus faible est aussi celui des hommes non immigrants, mais cette fois-ci pour le groupe de 65 ans et plus. Toutefois, le revenu d'emploi médian pour ce groupe est très près de celui des femmes non immigrantes de 65 ans et plus;
- Les écarts les plus importants entre les femmes et les hommes en matière de revenu d'emploi médian se situent chez les personnes non immigrantes, particulièrement pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, où les femmes présentent un revenu médian respectivement de 13 200 \$ et de 12 800 \$ moins élevé que celui des hommes;
- Avec la progression en âge, les écarts de revenu d'emploi médian entre les femmes et les hommes pour les différents statuts migratoires et groupes d'âge tendent à diminuer. En effet, les écarts les plus importants se situent chez le groupe des 45 à 54 ans, ensuite de 55 à 64 ans, puis des 65 ans et plus.

Tableau 28 Revenu d'emploi médian selon le genre, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021

Groupe d'âge	Hommes			Femmes		
	Non-immigrants	Immigrants permanents	Immigrants temporaires	Non-immigrants	Immigrants permanents	Immigrants temporaires
45 à 54 ans	63 200 \$	48 000 \$	32 800 \$	50 000 \$	38 400 \$	23 400 \$
55 à 64 ans	47 200 \$	38 800 \$	29 800 \$	34 400 \$	31 000 \$	21 200 \$
65 ans et plus	5 040 \$	10 400 \$	15 600 \$	5 560 \$	9 100 \$	11 900 \$

Source : STATISTIQUE CANADA, 2024. « Revenu d'emploi moyen et médian selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », Tableau 98-10-0642-01, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064201-fra>.

Tableau 29 Écarts entre les revenus d'emploi médian des femmes et des hommes, selon le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021

Groupe d'âge	Écart entre les femmes et les hommes		
	Non-immigrants	Immigrants permanents	Immigrants temporaires
45 à 54 ans	-13 200 \$	-9 600 \$	-9 400 \$
55 à 64 ans	-12 800 \$	-7 800 \$	-8 600 \$
65 ans et plus	+520 \$	-1 300 \$	-3 700 \$

Source : STATISTIQUE CANADA, 2024. « Revenu d'emploi moyen et médian selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », Tableau 98-10-0642-01, Gouvernement du Canada. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064201-fra>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Les résultats démontrent encore une fois que les femmes semblent rencontrer davantage d'obstacles que les hommes sur le marché du travail, entre autres en matière de rémunération, puisque l'écart de revenu d'emploi médian demeure important, peu importe le statut migratoire.

Le fait que cet écart tend aussi à se réduire entre les femmes et les hommes avec l'avancement en âge peut laisser supposer certaines hypothèses. En effet, il est important de mentionner que les données présentées portent uniquement sur le revenu d'emploi médian, c'est-à-dire « le montant qui divise la répartition des revenus d'emploi du groupe en question en deux moitiés ». Il est donc possible que, dans les groupes d'âge où la retraite est moins fréquente (45 à 64 ans), les revenus traduisent davantage des emplois à temps plein ou avec un plus grand nombre d'heures travaillées. Ces données pourraient faire ressortir davantage les écarts liés, par exemple, à des inégalités salariales persistantes ou au fait que les femmes assument souvent davantage de responsabilités familiales, ce qui peut influencer le temps consacré au travail rémunéré.

À 65 ans et plus, les personnes qui demeurent en emploi pourraient décider de réduire leur nombre d'heures, de travailler à temps partiel ou d'effectuer uniquement des contrats ponctuels. Dans ce contexte, le revenu d'emploi médian pourrait moins refléter les écarts associés, par exemple, à certaines inégalités structurelles entre les femmes et les hommes. En effet, cette hétérogénéité des parcours fait en sorte qu'il devient plus difficile de distinguer ce qui relève de choix liés à la transition vers la retraite, de ce qui découle de désavantages vécus sur le marché du travail. Les résultats font néanmoins ressortir la persistance de certaines inégalités.

Toutefois, des écarts importants demeurent présents, par exemple, chez les personnes immigrantes temporaires. Parmi les hypothèses qui peuvent être formulées, il est possible que les hommes immigrants temporaires soient plus nombreux à continuer d'occuper des emplois avec un plus grand nombre d'heures travaillées pour différentes raisons ou obligations. Par conséquent, le revenu médian observé serait plus élevé, ce qui creuserait davantage l'écart avec les femmes immigrantes temporaires.

Selon le niveau de scolarité

Pour terminer, le **tableau 30** présente le revenu d'emploi médian pour les différents groupes à l'étude, mais cette fois-ci ventilé selon le niveau de scolarité.

Principaux constats

- La majorité du temps, le revenu d'emploi médian tend à augmenter avec un niveau de scolarité plus avancé. Pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans, la progression du revenu d'emploi concorde avec un niveau de scolarité plus avancé pour tous les groupes, à l'exception des personnes immigrantes temporaires de 55 à 64 ans. En effet, celles-ci ont tendance à recevoir un revenu d'emploi plus élevé lorsqu'elles ne détiennent aucun diplôme que lorsqu'elles détiennent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- Cette tendance, selon laquelle le revenu d'emploi médian augmente avec l'obtention de grades ou de diplômes supérieurs, est moins marquée pour le groupe de 65 ans et plus;
- Pour le groupe de 65 ans et plus, les personnes qui détiennent un diplôme d'études secondaires ont tendance à rapporter un revenu d'emploi médian plus élevé que celles qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires inférieur à un baccalauréat, et ce, pour tous les statuts migratoires;
- Également, pour les personnes non immigrantes de 65 ans et plus, le fait de ne détenir aucun diplôme est associé à un revenu d'emploi médian légèrement plus élevé que celui des personnes détenant un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat au sein de ce groupe;
- Le revenu d'emploi médian le plus élevé se situait chez les personnes non immigrantes de 45 à 54 ans détenant un baccalauréat ou un grade supérieur;
- Ce sont les personnes non immigrantes de 65 ans et plus qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat, qui affichent le revenu d'emploi médian le plus faible;
- En analysant les écarts entre les statuts migratoires pour chaque niveau de scolarité, bien qu'au sein de chaque groupe il y ait généralement une progression avec l'augmentation du niveau de scolarité, cette progression se révèle généralement beaucoup moins marquée chez les personnes immigrantes permanentes et temporaires que chez les personnes non immigrantes, notamment pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. Alors que l'écart entre le fait de ne détenir aucun diplôme et de détenir un baccalauréat ou un grade supérieur est de 51 800 \$ chez les personnes non immigrantes de 45 à 54 ans, il est de 35 200 \$ chez les personnes immigrantes permanentes et de 10 400 \$ chez les personnes immigrantes temporaires;
- Par ailleurs, même à un niveau de scolarité équivalent, les écarts persistent entre les statuts migratoires encore pour les groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. Par exemple, alors qu'un diplôme d'études secondaires rapportait en moyenne 45 200 \$ aux personnes non immigrantes de 45 à 54 ans, ce niveau de diplomation rapportait 29 600 \$ aux personnes immigrantes permanentes et 26 400 \$ aux personnes immigrantes temporaires du même groupe d'âge;
- Il existe des écarts plus marqués entre les personnes non immigrantes et les personnes immigrantes temporaires des groupes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans qui détiennent un baccalauréat ou un grade supérieur. En effet, l'écart est de 51 000 \$ pour les 45 à 54 ans et de 38 600 \$ pour les 55 à 64 ans.

Tableau 30 Revenu d'emploi médian selon le niveau de scolarité, le statut migratoire et l'âge, Québec, 2021

Niveau de scolarité	Non-immigrants (\$)	Immigrants permanents (\$)	Immigrants temporaires (\$)
45 à 54 ans			
Aucun certificat, diplôme ou grade	35 200 ↗+	23 200 ↗+	25 600 ↗+
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	45 200 ↗+	29 600 ↗+	26 400 ↗+
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	52 800 ↗+	40 800 ↗+	26 800 ↗+
Baccalauréat ou grade supérieur	87 000 ↗+	58 400 ↗+	36 000 ↗+
55 à 64 ans			
Aucun certificat, diplôme ou grade	29 600 ↗+	22 800 ↗+	24 200 ↘-
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	35 200 ↗+	28 200 ↗+	21 200 ↗+
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	41 600 ↗+	36 400 ↗+	26 200 ↗+
Baccalauréat ou grade supérieur	73 000 ↗+	52 000 ↗+	34 400 ↗+
65 ans et plus			
Aucun certificat, diplôme ou grade	5 400 ↘-	7 650 ↗+	12 700 ↗+
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	5 200 ↘-	9 500 ↗+	17 600 ↘-
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	4 640 ↗+	9 100 ↗+	12 000 ↗+
Baccalauréat ou grade supérieur	6 600 ↗+	13 400 ↗+	15 500 ↗+

Source : STATISTIQUE CANADA. « Revenu d'emploi moyen et médian selon la minorité visible, certaines caractéristiques sociodémographiques et l'année de recensement : Canada, régions géographiques du Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties », *Tableau 98-10-0642-01*, Gouvernement du Canada, 2024. [En ligne] <https://doi.org/10.25318/9810064201-fra>.

ANALYSE DES RÉSULTATS ET HYPOTHÈSES

Tout d'abord, malgré la progression du niveau de scolarité, le revenu d'emploi médian augmente de manière moins marquée chez les personnes immigrantes permanentes et temporaires, ce qui pourrait s'expliquer par la non-reconnaissance de certains diplômes obtenus à l'étranger et aurait un impact direct sur leur revenu. De plus, le fait que la différence entre les statuts migratoires soit encore plus marquée chez les personnes détenant un baccalauréat ou un grade supérieur vient également appuyer cette hypothèse.

En effet, chez les personnes ne détenant aucun diplôme, l'écart pourrait s'expliquer par des facteurs autres que la scolarité, comme certaines formes de discrimination systémique. Toutefois, puisque l'écart entre les statuts migratoires tend à se creuser avec la progression du niveau de scolarité, il est possible d'émettre l'hypothèse qu'à niveau égal, les diplômes obtenus à l'étranger auraient tendance à être moins reconnus ou moins valorisés sur le marché du travail que les diplômes du baccalauréat obtenus au Québec.

Cette non-reconnaissance pourrait entraîner une déqualification professionnelle, faisant en sorte que les personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger occupent un emploi qui ne correspond pas à leur formation et qui est généralement moins rémunéré, ce qui pourrait contribuer à expliquer les résultats observés.

Au-delà de la non-reconnaissance des diplômes, l'écart plus marqué chez les 45 à 54 ans pourrait aussi s'expliquer par d'autres facteurs que la scolarité, tels que la non-reconnaissance de l'expérience de travail cumulée à l'étranger qui viendrait affecter davantage les groupes moins âgés. De plus, le fait que l'écart est plus important entre les personnes non immigrantes et les personnes immigrantes temporaires, qu'entre les personnes non immigrantes et les personnes immigrantes permanentes, pourrait aussi s'expliquer par une arrivée plus récente sur le marché du travail chez les personnes immigrantes temporaires, qui peut s'accompagner d'obstacles liés à la langue ou à la reconnaissance des expériences professionnelles. Dans ce contexte, les conditions de travail offertes pourraient s'avérer moins avantageuses en matière de revenu d'emploi, par exemple.

Encore une fois, l'hypothèse de pratiques discriminatoires sur le marché du travail ne peut être complètement écartée, considérant que l'écart entre les personnes non immigrantes et immigrantes persiste. Les résultats observés suggèrent une discrimination plus importante envers les personnes immigrantes temporaires.

Pour terminer, le lien moins net entre le niveau de scolarité et l'augmentation du revenu d'emploi médian chez les personnes âgées de 65 ans et plus peut s'expliquer par différentes hypothèses qui mériteraient d'être approfondies. Comme mentionné précédemment, plusieurs personnes qui demeurent en emploi après 65 ans peuvent travailler à un nombre d'heures réduit, ce qui pourrait diminuer la médiane, qui reflète ainsi des revenus d'emploi globalement plus faibles, et que les écarts de revenu associés au niveau de diplomation soient ainsi moins visibles. Il est aussi possible qu'à un âge plus avancé, les compétences professionnelles acquises et l'expérience de travail accumulée soient plus reconnues et valorisées sur le marché du travail que les diplômes, lesquels ont parfois pu être obtenus de nombreuses années auparavant.



Conclusion

Objectifs et cadre d'analyse

En conclusion, le présent rapport brosse le portrait de la main-d'œuvre immigrante âgée de 45 ans et plus, puis compare ce portrait avec celui de la population générale du même groupe d'âge.

Pour ce faire, un bref portrait sociodémographique de la population à l'étude a été présenté dans un premier temps afin de mieux comprendre ses principales caractéristiques et de contextualiser l'interprétation des résultats. Dans un deuxième temps, différents indicateurs du marché du travail et de l'emploi ont été ciblés afin d'établir un portrait de ces deux populations sur le marché du travail québécois. Ce sont les analyses issues de l'Enquête sur la population active de 2025 qui ont permis d'élaborer la majorité des constats présentés. Ces données ont été complétées par d'autres sources de données secondaires officielles, telles que le Recensement de 2021 et les données relatives aux interventions des Services publics d'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, lorsqu'elles apportaient des informations supplémentaires ou offraient des précisions additionnelles.

Résumé des principaux constats

Les résultats révèlent que les personnes immigrantes âgées de plus de 45 ans demeurent généralement sur le marché du travail jusqu'à un âge légèrement plus avancé. En effet, cette population évoque moins souvent la retraite comme motif de sortie d'emploi et occupe davantage des emplois à temps plein ou permanents à mesure qu'elle avance en âge (65 ans et plus), comparativement aux autres populations du même groupe d'âge. Toutefois, plusieurs indicateurs suggèrent que ce maintien en emploi relèverait moins d'un choix personnel et davantage des contraintes vécues par cette population.

Pendant leur parcours professionnel, les personnes immigrantes connaissent plus fréquemment que les autres populations des situations susceptibles d'influencer leur trajectoire professionnelle, telles que des sorties temporaires ou prolongées du marché du travail, des retours aux études, des obligations familiales ou personnelles ainsi que des nouvelles entrées sur le marché du travail.

Également, les écarts observés en matière de revenu médian, d'utilisation des Services publics d'emploi et de durée du chômage témoignent d'une insertion professionnelle souvent plus précaire chez les personnes immigrantes, et ce, particulièrement en milieu de carrière (45 à 64 ans). Les différences moins marquées lorsque les personnes immigrantes atteignent 65 ans et plus pourraient refléter une forte propension à demeurer plus longtemps en emploi.

Pour terminer, les résultats révèlent un effet combiné du statut migratoire, de l'âge et du genre. Les femmes immigrantes de 45 ans et plus semblent faire face à davantage de barrières à l'intégration et au maintien en emploi, ce qui souligne l'importance de porter une attention particulière à ce groupe de travailleuses dans l'élaboration des politiques et des mesures de soutien.

Limites méthodologiques

Bien que les résultats obtenus soient cohérents entre eux et concordent avec ceux observés dans la littérature, il est important de mentionner qu'il existe tout de même certaines limites dans leur interprétation, particulièrement en ce qui concerne la comparaison entre les deux populations. En effet, la combinaison des nombreuses variables à l'étude a parfois fait en sorte que les analyses ont été effectuées sur des échantillons de petite taille. Dans ce contexte, certaines différences observées entre les groupes ne se sont pas révélées statistiquement significatives ($p \geq 0,05$). Ainsi, même si les analyses réalisées sont rigoureuses, il demeure important de faire preuve de prudence dans l'interprétation et la généralisation des résultats.

Appuis et fondements des hypothèses explicatives

Les constats soulevés sont accompagnés d'une analyse plus approfondie concernant les causes possibles de ces résultats ainsi que sur les liens potentiels avec les résultats observés pour les autres indicateurs. Cette analyse a été formulée sous forme d'hypothèses explicatives, s'appuyant à la fois sur l'expertise des professionnels en sciences sociales du Groupe DDM et sur la recension de la littérature portant sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes à un âge plus avancé.

Les hypothèses formulées s'appuient principalement sur l'article de Mbusnum et Hallé, sur la thèse de Silva-Ramirez ainsi que sur la présentation de Béguerie. Entre autres, les explications relatives aux impacts sur le parcours professionnel des personnes immigrantes, telles que l'arrivée plus tardive sur le marché du travail, la prolongation de la vie active pour des raisons économiques (ex. : durée plus limitée pour cotiser à un régime de retraite), les enjeux liés à la maîtrise de la langue, la discrimination systémique, ainsi que les répercussions qui touchent plus fortement les femmes immigrantes, sont soutenues et documentées par ces auteurs. En effet, les constats qui ressortent de ce rapport concordent généralement avec les explications proposées dans la littérature pour comprendre les écarts observés entre les personnes immigrantes et celles nées au Canada.

Pistes futures

Ce rapport met en évidence la pertinence d'approfondir certaines hypothèses formulées dans le cadre d'une analyse qualitative comme celle portant sur les raisons qui amèneraient les personnes immigrantes de 65 ans et plus à demeurer en emploi jusqu'à un âge plus avancé.

Le fait de s'adresser directement à cette population, par exemple par des entretiens semi-dirigés, permettrait d'appuyer ou d'infirmer ces hypothèses, mais aussi de recueillir des renseignements complémentaires afin de mieux saisir leur réalité ainsi que les facteurs qui motivent leur maintien en emploi.

Parmi les analyses supplémentaires qui pourraient être réalisées, il serait pertinent d'examiner le lien entre l'âge de la retraite et le nombre d'années écoulées depuis l'arrivée au Québec. Silva-Ramirez (2023) aborde d'ailleurs la relation entre les revenus à la retraite et le moment d'arrivée au Canada. Il serait donc intéressant de brosser un portrait des trajectoires professionnelles sous cet angle, mais dans un contexte québécois et avec des données qualitatives récentes.

La collecte de données qualitatives permettrait aussi d'obtenir de l'information sur certaines variables peu documentées, par exemple les motifs qui incitent des personnes à travailler à temps plein à un âge plus avancé, ce qui contribuerait à approfondir les constats et les analyses.

Cette approche qualitative permettrait de donner une voix aux personnes concernées et d'obtenir des informations supplémentaires pour combler certains angles morts et nuancer les résultats afin de rendre compte de la réalité telle qu'elle est vécue par ces personnes. Ainsi, les constats et les recommandations refléteraient davantage la réalité vécue par les personnes immigrantes de 45 ans et plus.



Recommandations

Avant de présenter les recommandations, il est important de préciser qu'elles constituent des pistes de réflexion qui s'appuient sur les constats du présent rapport. Ainsi, ces recommandations ne sont pas exhaustives et d'autres mesures peuvent être envisagées à la lumière des résultats obtenus.

Ce rapport se veut un outil d'aide à la décision, à utiliser en complément de l'expertise des acteurs concernés. En mettant en lumière les trajectoires professionnelles les plus fréquentes à long terme des personnes immigrantes âgées de 45 ans et plus, il permet d'anticiper certains effets systémiques et d'ajuster les politiques et les interventions, afin de tenir compte de la réalité de cette population sur le marché du travail et d'agir dans une perspective d'équité.

1. Adapter les mécanismes de reconnaissance des acquis et des diplômes

Les résultats suggèrent que certains facteurs, présents dès l'intégration au marché du travail québécois, peuvent entraîner à long terme des situations de précarisation et un report de la retraite qui résulte moins d'un choix volontaire. Il est donc pertinent d'agir en amont, particulièrement sur les mécanismes d'intégration professionnelle.

Sensibiliser les employeurs à la valeur de l'expérience et de la formation internationales

- Même lorsque les diplômes sont reconnus officiellement, ils semblent parfois moins valorisés en pratique. Il pourrait donc être pertinent de mettre en place des campagnes de sensibilisation destinées aux employeurs (formations, capsules d'information, infolettres RH). Ces programmes de sensibilisation pourraient offrir du soutien et de l'information pour :
- Déconstruire certains biais inconscients qui peuvent affecter l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes de 45 ans et plus;
- Valoriser les compétences transférables;
- Reconnaître plus facilement l'adéquation entre l'expérience ou la formation acquise à l'étranger, et les besoins de l'entreprise.

Développer des passerelles sectorielles adaptées aux travailleurs expérimentés pour réduire les risques de déclassement

- Dans la littérature, certains auteurs mentionnent qu'il existe un décalage fréquent entre la reconnaissance d'un diplôme par le gouvernement (ex. : Francisation Québec) et la reconnaissance par l'ordre professionnel. Ainsi, certains baccalauréats obtenus à l'étranger sont parfois reconnus par le gouvernement, mais pas par l'ordre professionnel. Ces personnes peuvent donc être privées d'un accès à la pratique complète de leur profession, ce qui peut expliquer certains écarts de rémunération et de statut professionnel. Il serait donc pertinent :
 - » D'améliorer l'arrimage entre les exigences gouvernementales et celles des ordres professionnels en matière de reconnaissance;

- » D'offrir un accompagnement spécifique pour soutenir la réussite des démarches auprès des ordres professionnels par la mise en place de formations de transition adaptées aux travailleurs expérimentés, par exemple.

Favoriser la promotion des programmes de soutien à l'emploi dès l'admission ou à l'arrivée

- Bien qu'il existe certaines mesures d'accompagnement, elles sont parfois méconnues ou appliquées tardivement. Il pourrait ainsi être pertinent de promouvoir les programmes de soutien à l'emploi (conseiller d'orientation, conseiller en employabilité) dès l'admission ou avant l'arrivée.

Il serait pertinent de faire cette promotion directement avec les acteurs clés de ces programmes, et non uniquement en ligne ou sur des plateformes web. Des approches plus directes, comme des échanges par téléphone, permettraient d'assurer un contact plus adapté avec ces personnes, compte tenu des difficultés d'adaptation numérique documentées pour les personnes plus âgées.

Cette mesure pourrait limiter les interruptions du parcours professionnel, réduire les risques d'entrer dans un cycle de précarisation et favoriser une intégration plus rapide et cohérente avec l'expérience et la formation antérieures. De plus, la présence de professionnels spécialisés au sein des centres d'emploi pourrait favoriser un meilleur arrimage entre les compétences des personnes immigrantes et les besoins sectoriels.

2. Ajuster certaines politiques publiques

Certains critères d'accessibilité aux Services publics contribuent, directement ou indirectement, à la précarisation des personnes immigrantes (ex. : l'accès au programme de la Sécurité de la vieillesse qui est limité à certaines catégories de personnes immigrantes). Il pourrait être pertinent de s'intéresser particulièrement à l'inclusivité et à l'équité de ces programmes et d'ajuster les politiques qui peuvent disproportionnellement pénaliser certains groupes tels que les personnes immigrantes de 45 ans et plus.

3. Promouvoir les pratiques organisationnelles inclusives

Les constats de ce rapport révèlent que les trajectoires professionnelles des personnes immigrantes de 45 ans et plus sont généralement accompagnées de sorties d'emploi plus fréquentes, pour un retour vers les études, par exemple. Ainsi, l'adoption de pratiques organisationnelles plus inclusives (ex. : aménagement des heures de travail, conciliation travail-vie personnelle) pourrait accroître le choix de continuer à travailler plutôt que de sortir complètement du marché du travail.

Favoriser la formation continue en emploi

- Les entreprises pourraient être encouragées à offrir des programmes internes de développement des compétences ou de développement de carrière adaptés aux travailleurs expérimentés âgés de 45 ans et plus issus de l'immigration;
- La mise en place de période d'études dans le milieu de travail ou d'un montant forfaitaire pour se former dans son domaine d'expertise pourrait éviter des interruptions prolongées pour études et soutenir des trajectoires professionnelles ascendantes.

Élaborer, à partir de ce rapport, un outil spécifique à la gestion de la diversité et de l'inclusion des personnes immigrantes de 45 ans et plus en entreprise

- Ce rapport pourrait être utilisé comme outil pour établir des liens entre les constats observés et les pratiques en ressources humaines qui peuvent avoir des répercussions involontaires discriminatoires chez cette population. À partir de ce processus, différentes mesures ciblées pourraient être mises en place pour répondre aux besoins ciblés, telles que des formations sur le biais inconscient, des outils RH permettant de revoir certaines pratiques de sélection, etc.

Offrir des mesures incitatives pour favoriser l'intégration des mesures

- La mise en place de telles pratiques est habituellement facilitée lorsque des incitatifs financiers sont offerts pour couvrir les coûts liés à la formation ou à l'adaptation des pratiques;
- Il pourrait aussi être pertinent de développer un programme de reconnaissance ou de certification soulignant l'engagement des entreprises en matière d'inclusion et de lutte contre les biais discriminatoires. Une telle reconnaissance pourrait avoir un effet positif sur la marque employeur, le recrutement et la réputation organisationnelle, particulièrement dans un contexte où la responsabilité sociale des entreprises est de plus en plus valorisée.

4. Orienter les services d'accompagnement pour les personnes immigrantes de 45 ans et plus en fonction des constats de ce rapport

Bien que ces mesures puissent être déjà instaurées, il pourrait être pertinent que les services d'employabilité tiennent compte des différents éléments soulevés dans ce rapport lors de l'évaluation initiale des besoins (ex. : le parcours professionnel prémigratoire, les périodes d'interruption, la préparation de la retraite).

Il serait également intéressant de cibler les périodes de transition qui, de manière cumulative, peuvent entraîner une précarité à long terme, et ce, afin d'en prévenir les risques et de favoriser la consolidation d'un parcours professionnel cohérent et durable (ex. : accompagner les retours aux études de manière structurée pour éviter des interruptions prolongées du marché du travail, intervenir dès les premières transitions professionnelles difficiles, etc.).

- Plus concrètement, un processus de concertation réunissant le CC45+, le CCPI ainsi que certains organismes communautaires et syndicats locaux, pourrait entre autres être mis sur pied. Ce processus viserait à élaborer un réseau de ressources et de soutien pour prévenir les interruptions de parcours professionnel des personnes immigrantes de 45 ans et plus et les accompagner lorsque ces interruptions sont liées à des responsabilités familiales ou à un retour aux études.

L'objectif serait notamment de sensibiliser ces acteurs aux réalités vécues par cette population, en portant une attention particulière aux groupes plus à risque comme les femmes immigrantes, tout en misant sur l'expertise et les connaissances de chaque acteur afin de construire des mesures et des actions adaptées. Cette approche concertée permettrait à la fois de nourrir la réflexion à partir des constats du rapport et de structurer, en collaboration avec ces partenaires, un réseau de soutien accessible, cohérent et connu;

Ce réseau permettrait ainsi de diriger rapidement les personnes concernées vers des ressources adaptées en cas d'enjeux personnels affectant leur participation ou leur maintien en emploi. Par exemple, certains organismes communautaires offrent des services de garde ponctuels, flexibles et à coût modique, qui pourraient être mobilisés dans ce cadre.

De leur côté, les syndicats pourraient agir comme acteur pivot entre les travailleuses et le réseau de soutien, en s'appuyant sur leur position privilégiée au sein des milieux de travail. Fréquemment sollicités par les travailleurs lorsqu'ils rencontrent des difficultés, les syndicats pourraient les orienter vers les ressources appropriées lors d'une interruption de parcours professionnel. Ils pourraient aussi jouer un rôle en amont, en identifiant les situations à risque et en accompagnant les personnes concernées avant qu'une interruption ne survienne.

5. Développer des stratégies ciblées pour les femmes immigrantes de 45 ans et plus

Des stratégies ciblées pour les femmes immigrantes de 45 ans et plus pourraient être développées et inclure des programmes qui combinent l'aide à l'emploi et le soutien familial, des mesures facilitant l'accès à des services de garde ou à des réseaux d'entraide, des initiatives de mentorat et de réseautage professionnel adaptées aux travailleuses expérimentées, etc.

L'intersectionnalité devrait également être prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques, des programmes et des actions gouvernementales afin de permettre une approche adaptée aux besoins précis de cette population.

6. Approfondir la production de connaissances

Pour terminer, la rédaction de ce rapport a mis en évidence des limites quant aux connaissances disponibles concernant les indicateurs du marché du travail et de l'emploi pour les personnes âgées de 45 ans et plus selon les différents statuts migratoires, particulièrement pour les personnes immigrantes temporaires. Une ventilation détaillée des statuts migratoires s'avère essentielle dans les enquêtes officielles portant sur les indicateurs du marché du travail et de l'emploi, comme l'enquête sur la population active (EPA).

En l'absence de données récentes, il est difficile de formuler des orientations et des stratégies adaptées aux enjeux rencontrés par les personnes immigrantes temporaires sur le marché du travail. Considérant que le nombre de personnes immigrantes temporaires a augmenté de manière significative au Québec depuis 2021, il apparaît d'autant plus pertinent de disposer de données à jour sur leurs conditions d'emploi et leur participation au marché du travail.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) gagneraient à produire des données supplémentaires ou à faciliter l'accès aux données dont ils disposent aux comités consultatifs. Ces derniers ont été mandatés pour analyser les enjeux liés à l'intégration et au maintien en emploi de ces groupes. Un meilleur accès aux données leur permettrait de mobiliser pleinement leur expertise en évaluant de manière rigoureuse la pertinence des décisions et des politiques publiques prises à ce sujet.

Dans ce contexte, il demeure difficile de juger de la pertinence des récentes décisions visant à restreindre l'accès aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs conjoints aux Services publics d'emploi. Le manque de données détaillées, accessibles et récentes limite la capacité d'évaluer dans quelle mesure ces décisions s'appuient sur des fondements empiriques solides. Bien que plusieurs impacts sociaux aient été soulevés dans l'espace public par les personnes concernées, une meilleure disponibilité des données permettrait de documenter ces enjeux, tant sociaux qu'économiques, et de déterminer si ces décisions répondent réellement aux besoins actuels du marché du travail.

ANNEXE 1

Définitions et explications des statuts migratoires

Cette section présente une classification, des définitions et des explications générales pour mieux comprendre chacun des statuts migratoires, en s'appuyant sur les tableaux et les définitions fournis par les gouvernements du Québec et du Canada. Il s'agit d'une présentation générale dans le but de fournir un cadre de référence et non d'une description exhaustive. D'autres sous-catégories ou nuances peuvent s'ajouter à ce cadre général^{1,2,3}.

Chaque personne immigrante peut être associée à différentes catégories de statut migratoire. Les principales catégories généralement mentionnées sont :

1) La personne immigrante naturalisée;

2) Le résident permanent, qui comprend les personnes admises dans le cadre de l'immigration économique, du regroupement familial ou celles à qui l'asile a été conféré (généralement appelées « réfugiés »);

3) Le résident temporaire.

1) Personne immigrante naturalisée

Selon le gouvernement du Canada, une personne est considérée comme citoyenne canadienne si elle répond à l'un des trois critères suivants :

- « Elle est née au Canada.
- Elle est née à l'étranger d'un parent citoyen canadien.
- Elle a acquis la citoyenneté canadienne par naturalisation », c'est-à-dire par le processus légal, qui comprend le respect des procédures et des délais prévus par la Loi sur la citoyenneté, qui permet à une personne immigrante d'obtenir sa citoyenneté canadienne.

Ainsi, une personne immigrante, sous certaines conditions, peut effectuer les démarches pour obtenir sa citoyenneté canadienne. Si elle obtient sa citoyenneté, elle est légalement considérée comme citoyenne canadienne. Selon les termes utilisés, elle est aussi généralement désignée comme une personne immigrante naturalisée.

1 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les statuts de la personne immigrante*, Gouvernement du Québec, 2025, 6 pages. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/SARCA/SARCA-Accueil-immigrants-Statuts-personne-immigrante.pdf>.

2 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Tableau des statuts d'immigration au Canada*, Gouvernement du Québec, 2025, 3 pages. [En ligne] <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-admeducation/SARCA/SARCA-Accueil-immigrants-Tableau-statuts-immigration-Canada.pdf>.

3 Les informations présentées dans cette annexe, sauf indication contraire, proviennent des deux sources mentionnées précédemment.

2) Résident permanent

Selon le gouvernement du Canada, « un résident permanent est une personne qui répond aux critères suivants :

- Elle a obtenu des autorités fédérales le droit de s'établir de façon permanente sur le territoire canadien.
- Elle n'a pas acquis la citoyenneté canadienne par naturalisation.
- Elle n'a pas perdu sa résidence permanente. »

Dans certains documents, le terme « immigrant reçu » est aussi parfois utilisé pour désigner les résidents permanents, il s'agit toutefois de l'ancienne appellation associée à ce statut migratoire.

Au-delà des critères d'admissibilité mentionnés, le statut migratoire de **résident permanent** englobe différentes catégories d'immigration comme l'immigration économique, le regroupement familial et les personnes immigrantes à qui l'asile a été conféré.

En ce qui concerne l'**immigration économique**, elle définit les personnes immigrantes « sélectionnées en fonction de leurs compétences et de leurs capacités à contribuer à l'économie du Canada ».

Le **regroupement familial** désigne la catégorie d'immigration qui comprend « les membres de la famille parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent pour venir au Canada ».

En ce qui a trait les personnes immigrantes à qui l'asile a été conféré, le processus de demande de protection des réfugiés du Canada fait une distinction entre le statut de réfugié et le statut de personne à protéger.

- Le **statut de réfugié** fait généralement référence aux personnes reconnues comme réfugiées au sens de la Convention de Genève dans le cas où cette personne craint de retourner dans son pays parce qu'elle risque de subir des préjudices en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un groupe social. Au Canada, ce statut est accordé par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) lorsqu'une demande d'asile est acceptée;
- Une personne peut aussi être reconnue comme une **personne à protéger**, laquelle est définie comme quelqu'un qui risque de subir la torture, la mort ou des traitements ou peines cruels ou inusités dans son pays. Cette protection peut lui être accordée soit par la CISR (après une demande d'asile), soit, dans des cas particuliers (ex. : examen des risques avant renvoi), par le ministère fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada (IRCC)⁴.

Il est aussi important de mentionner que cette sous-catégorie peut également être considérée comme faisant partie des résidents temporaires, selon l'étape où la personne se trouve dans le processus. En effet, un demandeur d'asile qui a présenté une demande de statut de réfugié lors de son séjour temporaire au Canada et dont la demande est toujours en traitement, ou encore une personne reconnue comme réfugié ou personne à protéger qui n'a pas encore déposé sa demande de résidence permanente ou dont la demande de résidence permanente n'a pas encore été acceptée, est classée parmi les résidents temporaires. C'est d'ailleurs cette nomenclature qu'utilise Statistique Canada.

4 COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA (CISR). *Le processus de demande de protection des réfugiés*, Gouvernement du Canada, 2025. [En ligne] <https://irb-cisr.gc.ca/fr/presenter-demande-asile/Pages/index.aspx>.

3) Résident temporaire (ou résident non permanent)

Le résident temporaire, souvent nommé résident non permanent, est défini comme un ressortissant étranger qui se trouve légalement au Canada pour une période limitée et qui quittera le pays lorsque son statut sera expiré, à moins que celui-ci ne soit prolongé ou qu'il acquière un autre statut. Un résident temporaire peut être un travailleur temporaire, un étudiant étranger, un visiteur ou un titulaire de permis de séjour temporaire⁵.

Travailleur temporaire

- Un résident temporaire dont l'objectif principal du séjour est de travailler au Canada et qui est autorisé légalement à le faire.

Étudiant étranger

- Un résident temporaire dont l'objectif principal du séjour est de venir étudier au Canada et qui est autorisé légalement à le faire.

Visiteur (touriste)

- Une personne qui se trouve légalement au Canada ou qui cherche à y entrer, mais qui ne peut pas, sauf exception, travailler ou étudier au Canada.

Titulaire d'un permis de séjour temporaire

- Un permis de séjour temporaire peut-être octroyé, dans des circonstances exceptionnelles, à une personne qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, afin d'autoriser cette personne à entrer et à séjourner temporairement au Canada.

5 GOUVERNEMENT DU CANADA, *Glossaire : Immigration et citoyenneté*, Gouvernement du Canada, 2025. [En ligne] https://www.canada.ca/fr/services/immigration-citoyennete/centre-aide/glossaire.html#etudiant_etranger.

ANNEXE 2

Définitions et explications du MESS des mesures offertes par les Services publics d'emploi¹

Les services ayant une incidence directe sur les individus, par exemple ceux reçus directement par les personnes plutôt que les services offerts aux entreprises, ont été ciblés spécifiquement pour ce rapport et sont détaillés ci-dessous.

Activité d'aide à l'emploi

- Service qui « regroupe les évaluations d'employabilité avec plan d'intervention, les sessions de groupe, les activités de suivi et d'évaluation et d'autres activités effectuées par le personnel du Ministère auprès des personnes ayant besoin de ces services. Ces activités ne donnent pas droit à une allocation d'aide à l'emploi. »

Services d'aide à l'emploi

- Mesure de courte durée qui « vise à aider les chercheurs d'emploi à préciser leurs besoins en matière d'emploi et de formation et à les outiller par des services périphériques au placement ou d'aide-conseil dans leur recherche d'emploi. Les activités admissibles, offertes par des intervenants externes, sont les services d'orientation professionnelle, les activités d'aide à la recherche d'emploi ou d'aide au placement, le counseling d'emploi et gestion de cas, l'évaluation et l'achat de services de diagnostic, ainsi que les clubs de recherche d'emploi. Cette mesure ne donne pas droit à une allocation d'aide à l'emploi. »

Projets de préparation pour l'emploi

- « Cette mesure a pour objectif de permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion à l'emploi en vue de leur intégration au marché du travail. »

Soutien au travail autonome

- Mesure qui « a pour objectif d'aider les travailleurs et les travailleuses à devenir des travailleurs autonomes, ainsi qu'à créer et à développer leur entreprise. »

Subvention salariale

- Mesure qui « a pour objectif de faciliter l'intégration dans des emplois durables des clientèles à risque de chômage prolongé qui sont prêtes à intégrer le marché du travail et qui ne pourraient y avoir accès sans aide financière. La personne choisie pour bénéficier de la mesure se verra normalement remettre un "bon d'emploi" permettant de la responsabiliser dans sa recherche d'emploi, et la subvention ne sera accordée qu'après l'évaluation de la possibilité d'insertion durable ou de la transférabilité de l'emploi offert. »

¹ MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, « Rapport statistique sur les individus participant aux interventions des Services publics d'emploi - Clientèle : Nés hors Canada », dans *Rapport officiel – Année 2024-2025*, Québec, 2025, 25 pages. [En ligne] <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications#c398943>.

Initiative ciblée pour travailleurs expérimentés

- Mesure qui « offre un éventail d'activités visant à aider les travailleurs expérimentés de 50 ans et plus, qui rencontrent des difficultés face à l'emploi, à prolonger leur vie active sur le marché du travail ainsi qu'à maximiser le transfert de leurs compétences personnelles et professionnelles dans un nouvel emploi. »

Boni au maintien en emploi

- « Montant versé aux individus qui ont cessé de bénéficier des programmes d'aide sociale ou de solidarité sociale, ou du Programme objectif emploi en raison de leurs revenus de travail et qui ont occupé un emploi à temps plein pendant 12 mois consécutifs. »

Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE)

- Mesure qui « consiste en une aide financière à un organisme mandaté permettant l'octroi de prêts à de faibles taux d'intérêt, par une institution financière, à des personnes formées ou diplômées à l'étranger qui éprouvent une difficulté financière lors du processus de reconnaissance de leur diplôme et de leurs qualifications professionnelles au Québec. »

